

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie : une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations

Van Dam, Denise; Sappia, Caroline; Belayew, Dimitri; Parmentier, Isabelle

Publication date:
2012

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Van Dam, D, Sappia, C, Belayew, D & Parmentier, I (eds) 2012, *Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie : une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations*. Autres futurs, VOL. 4, Presses universitaires de Namur, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

**Pour une gestion durable
du territoire rural de la Wallonie**

Denise Van Dam, Caroline Sappia, Dimitri Belayew
et Isabelle Parmentier (éds)

Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie

Une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations



Collection *Autres futurs*
Sous la direction d'Isabelle Parmentier
n° 4

Déjà parus

BELAYEW D, SOUIMANS Ph, THIXON A. et VAN DAM D. (éds), *Éducation à la citoyenneté et à l'environnement*, Namur, 2008 (Autres futurs, n° 1).

LEYENS S, DE HEERING A. (éds), *Stratégies de développement durable. Développement, environnement ou justice sociale ?*, Namur, 2010 (Autres futurs, n° 2).

PARMENTIER I. (dir.), avec la collaboration de Carole Ledent, *La recherche en histoire de l'environnement: Belgique–Luxembourg–Congo–Rwanda–Burundi*, Namur, 2010 (Autres futurs, n° 3).

Couverture : photo © Dimitri Belayew

© Presses universitaires de Namur, 2012
Rempart de la Vierge, 13
5000 Namur (Belgique)
Tél. : +32 (0) 81 72 48 84
Fax : +32 (0) 81 72 49 12
E-mail : info@pun.be
Site web : <http://www.pun.be>

Dépôt légal : D/2012/1881/15
ISBN : 978-2-87037-706-2

Imprimé en Belgique
Tous droits de reproduction, traduction, adaptation, même partielle, y compris les microfilms et les supports informatiques, réservés pour tous les pays.

La collection *Autres futurs*

La collection *Autres futurs* propose des synthèses claires et rigoureuses sur le développement durable, ses enjeux, ses méthodes et les remises en questions qu'il implique, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. Son ambition est d'affirmer la responsabilité de l'université et de faire entendre sa voix pour promouvoir un développement humain juste et respectueux d'un environnement de plus en plus vulnérable. Elle est un outil didactique pour penser une citoyenneté authentique.

Les éditeurs

Denise Van Dam est psychologue et docteur en sociologie. Elle est chargée de cours aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, où elle coordonne le groupe Développement durable. Ses recherches portent essentiellement sur l'agriculture biologique.

Caroline Sappia, historienne, est directrice adjointe de la Fondation Wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet. Elle est également assistante à l'Université catholique de Louvain.

Dimitri Belayen, géographe, est assistant de recherche au département de géographie des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, maître-assistant en didactique de la géographie à la Haute École Léonard de Vinci (ENCBW, Louvain-la-Neuve) et professeur dans le master en architecture du paysage à l'Institut Supérieur Industriel agronomique - Gembloux. Son enseignement et ses recherches portent sur la didactique de la géographie dans le champ des sciences humaines, l'approche interdisciplinaire des structures et dynamiques territoriales et l'analyse des paysages.

Isabelle Parmentier est docteur en histoire, spécialisée en histoire de l'environnement. Elle s'intéresse tout particulièrement à l'articulation passé-présent et, à ce titre, aux questions de développement durable. Elle est professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et directrice de la collection *Autres futurs*.

Avant-propos

Le développement durable et la ruralité en Wallonie

Caroline Sappia

Depuis quelques années, le développement durable (DD) est dans toutes les bouches. Les médias, les politiques, les instituts de recherche et les ONG en ont fait à juste titre un cheval de bataille. Tous parlent de l'environnement, des « gens » et de ce qu'ils devraient en penser et en faire. Cette question fort complexe laisse souvent le citoyen lambda, non spécialiste du sujet, dans une grande perplexité. Qui écouter et que faire ? Dans ce contexte, nous souhaitons aborder un aspect souvent éludé de la question : celui du développement durable en milieu rural et, particulièrement, en Wallonie.

Le questionnement sur le développement durable se centre souvent sur des réalités urbaines, les visions de ce développement variant sur un retour vers la ville en termes, notamment, de proximité des services. Or, une partie non négligeable de la population vit à la campagne, assure sa croissance et garantit sa pérennité.

Paradoxalement, parmi de multiples images qui nous viennent spontanément à l'esprit, le développement durable, c'est précisément la vie à la campagne : *Martine à la ferme* n'est pas loin. Les deux notions se confondent souvent dans l'imaginaire collectif : ce sont les photos de Yann Arthus Bertrand, d'une grande valeur esthétique ; les sacs bleus « PMC » (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boisson) et jaunes « déchets ménagers », qu'on ne sait pas toujours où

mettre ; les transports en commun ; le vélo au quotidien ; et puis, bien sûr, le réchauffement climatique et les cyclones qui dévastent la planète loin de chez nous ; les éoliennes que l'on espère tout aussi loin de chez nous ; la gestion de l'eau (« mais pas sous ma douche ») ; et la fin du pétrole qu'on nous annonce imminente, depuis un certain temps déjà. Beaucoup d'entre nous vivent le développement durable comme l'image d'Épinal d'un monde irréel ou comme une contrainte que l'on souhaite la plus distante possible. À ce jour, le développement durable est trop peu apparu comme une opportunité pour les individus que nous sommes. Opportunité de concrétiser dans notre vie quotidienne, loin des injonctions morales et des thèses alarmistes, une visée stimulante, créative et novatrice pour l'individu et la société dans ses rapports au territoire et au monde.

Concrètement, que signifie donc le développement durable en milieu rural ? Afin de comprendre la situation de la Wallonie, rappelons quelques chiffres. La Wallonie a une superficie de 16.844 km², c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la Belgique, pour une population de 3.435.879 habitants et une densité moyenne de population de 204 habitants par km² (données 2007). 89 % du territoire wallon sont composés de prairies, de cultures et de forêts et seuls 11 % sont construits (bâtiments et voies de communications)¹. En conséquence, la ruralité est aujourd'hui une caractéristique majeure de la Wallonie. Si l'on se réfère au critère de ruralité fixé par l'OCDE (150 habitants par km²), la Wallonie compte 124 communes rurales parmi les 262 qui la composent (au 1^{er} janvier 2004), sans compter les villages englobés dans les communes urbaines. Par ailleurs, 47 % de son territoire sont considérés comme ruraux et 21 % des Wallons habitent à la campagne².

Ces chiffres dépendent, bien entendu, des critères mis en avant pour définir ce qu'est la ruralité. Aujourd'hui, contrairement à autrefois, définir l'espace rural ne signifie plus nécessairement évoquer l'agriculture. La définition même de milieu rural a évolué et peut se décliner, pour ce qui est de l'Europe, selon plusieurs critères³ : la densité de la population (entre 100 et 500 habitants par km² selon les définitions) ; la part de l'agriculture dans

1 Plus précisément, 31,7 % de son territoire sont occupés par des prairies, 26,3 % par des cultures, 31,4 % par des forêts. Sources : Schéma de développement de l'espace régional – SDER, 1999.

2 <http://www.wallonie.be/fr/themes/ruralite/index.html>, consulté en avril 2010.

3 Source : www.frw.be et documents de travail sur l'évolution du monde rural de la PAC 2000 de la Commission européenne.

le PIB ; la part de l'emploi agricole dans l'emploi total par région ; la superficie agricole, boisée et naturelle ; ou encore la taille des exploitations agricoles. Appliquées à la Wallonie, ces multiples définitions nous montrent un milieu rural wallon non homogène et pluriel, impliquant des politiques adaptées et multiples⁴.

Comment se retrouver dans la perception de cet espace-temps qui se veut durable ? La question du développement durable nous a plongés dans une nouvelle temporalité : celle de la solidarité intergénérationnelle. Tandis que l'espace, lui, est devenu celui de l'environnement global et vaste, celui de notre monde, et même, au-delà, celui de l'univers. Pourtant l'espace territorial, régional ou local, interdépendant des espaces voisins et, plus largement, de l'ensemble de notre planète, est le point de départ d'actions quotidiennes pour le développement durable (voir les initiatives prises par les GAL, Groupes d'action locale, en Wallonie notamment). Dans cette perspective, la ruralité wallonne ne peut se comprendre qu'en interactions durables avec ses régions voisines : tant le Nord-Pas-de-Calais ou les Ardennes françaises, que la région de Cologne ou la Flandre. Et ce n'est que dans ces multiples interactions et chevauchements de niveaux que s'appréhendent les notions de développement durable et d'empreinte écologique.

Mais revenons à l'heure actuelle, et ici. Pouvons-nous faire l'état de la question ?

Aujourd'hui, la Wallonie est un territoire modelé et enrichi par son histoire, histoire industrielle et histoire rurale, qui a marqué son paysage et sa société durablement. Ainsi, la forêt wallonne est l'héritière d'une tradition séculaire que le nouveau code de la forêt vient de refonder. L'agriculture est conditionnée par les sols et leurs appropriations successives. L'habitat historique est tout entier façonné par les usages anciens du territoire.

Aujourd'hui, de nouvelles questions surgissent ou s'imposent. Le bâti ancien ne répond plus aux nouvelles exigences en termes d'économie d'énergie ou simplement de confort. Sa localisation pose question en termes de mobilité dans une économie centrée sur la ville, en dépit des aspirations d'une partie de la population à vivre « au vert ». La nouvelle

4 Une réflexion sur la question est en cours, entre autres via Cap Ruralités, Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité, qui avance des « néo-critères de ruralité » pour une analyse dynamique et multidisciplinaire basée sur les indices de périphéralité et de temps. Voir le site <http://capru.fsagx.ac.be/>, consulté en avril 2010.

fonction résidentielle de la campagne provoque un bouleversement des villages « péri-urbanisés », devenant parfois les banlieues des grandes villes, ce qui génère l'éclatement du tissu social fondé sur la proximité et implique une augmentation de la demande en services, en loisirs, en accès à la culture ou encore en termes de mobilité. Cela bouleverse aussi une certaine culture rurale, en tension entre les attentes des anciens et nouveaux habitants des campagnes : comment alors intégrer la néo-ruralité à la ruralité traditionnelle ?

L'agriculture est prise entre des contraintes locales liées au sol, à l'hétérogénéité des populations résidentes des campagnes et au contexte européen de la Politique agricole commune. Entre gestion intensive traditionnelle et nouvelle gestion du territoire, les agriculteurs hésitent, ne savent pas quel chemin emprunter. Les récentes manifestations autour du prix du lait ne sont peut-être d'ailleurs que les prémices d'un mouvement plus vaste, qui risque d'absorber l'ensemble de la vie agricole dans une alternative infernale : l'industrialisation ou la délocalisation.

La forêt reste bien sûr une source de revenus pour une part de la population wallonne, mais elle se mue également de plus en plus en une ressource écologique et symbolique majeure dont l'importance sera grandissante. La croissance de la forêt par rapport à la diminution des terres agricoles est d'ailleurs une évolution dont on maîtrise mal encore les tenants et les aboutissants.

En somme, la question qui se pose est de savoir dans quel environnement les jeunes de demain évolueront, et, surtout, comment habiter l'environnement rural, comment y vivre, y travailler, y consommer, s'y déplacer et s'y épanouir, le tout de manière durable.

À l'heure du « tout à la ville », en termes de développement durable, que ferons-nous de nos campagnes wallonnes demain ? Que mettons-nous en œuvre aujourd'hui en termes de mobilité et, surtout, de formation pour que les jeunes de demain puissent choisir leur lieu de vie ? Que mettons-nous en place pour que ces jeunes puissent agir pour la durabilité de leur région en connaissance de cause plutôt que de subir la détérioration de leur territoire et de leurs paysages ? Alors que les phénomènes migratoires entre les villes et les campagnes induisent un vieillissement de la population rurale et que les jeunes générations s'installent majoritairement en ville, comment dynamiser ce tissu rural ?

Et enfin, comment valoriser un territoire rural durable, tant en termes d'espace naturel, que d'espaces économiques, sociaux et de

gouvernance ? Comment former les jeunes à une citoyenneté environnementale afin que ceux-ci soient ancrés, dans leur tête et dans leur terre ?

Des pistes concrètes de réponse allant dans ce sens existent déjà aujourd'hui et sont à développer. La coordination des acteurs du développement durable rural est un élément clé du développement du tissu social des campagnes wallonnes et d'une prise de conscience de l'importance d'une conciliation entre les différentes fonctions du milieu rural⁵. Des solutions innovantes, tant dans les domaines de l'agriculture biologique et/ou raisonnée⁶ que dans la réinvention d'un bâti rural durable à partir du modèle du bâti traditionnel⁷ sont également en cours. Dans la même perspective, les associations ayant pour objectif la gestion durable des forêts wallonnes favorisent le développement de politiques sylvicoles durables⁸. Tous ces axes d'action et de réflexion sont bien entendu à intégrer dans une réflexion large sur l'environnement rural en lien avec les environnements rurbain et urbain, le tout dans un contexte global de mondialisation et dans une perspective résolument intergénérationnelle. Il s'agit ici d'une question de systémique globale qui vise à prendre en compte toutes les dimensions du développement durable en assumant pleinement le caractère rural de la Wallonie, et en valorisant tant les ressources humaines, sociales, naturelles qu'industrielles au sens large.

Ce sont ces différents aspects que le colloque « Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie. Une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations », organisé par les FUNDP et la Fondation Wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet les 6 et 7 mai 2010, a souhaité explorer⁹.

5 Notamment par l'intermédiaire du Réseau wallon du développement rural, des GAL et des Centres régionaux d'éducation à l'environnement (CRIE).

6 Notamment via l'association Nature et Progrès.

7 Notamment par la Fondation rurale de Wallonie.

8 Prosilva ou Forêt wallonne asbl, entre autres.

9 Sites web de ces deux institutions :

<http://www.fundp.ac.be/universite/durable/colloque-territoire-rural/programme/view> ;

Introduction

Denise Van Dam

Lors du colloque « Pour une gestion durable du territoire rural de Wallonie. Une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations », chercheurs et acteurs de terrain se sont interrogés sur les multiples réalités des campagnes wallonnes, telles que les mutations sociologiques, le bâti, l'agriculture et la forêt, et leur évolution dans une perspective durable. Des rencontres avec diverses associations et la présentation d'une valise pédagogique, ainsi que des visites sur le terrain ont complété les exposés des orateurs.

Cet ouvrage, suivant en cela l'organisation de la rencontre, est structuré autour des quatre grands thèmes précités. Un état des lieux des structures territoriales d'aujourd'hui et une présentation de l'évolution des paysages ruraux wallons depuis la fin du XVIII^e siècle introduisent l'ouvrage, qui se conclut par une interrogation sur la globalisation et l'écologisation des campagnes.

Voyons de manière plus détaillée le contenu des différents chapitres.

Dans le premier, intitulé « La campagne dans tous ses états. Un état des lieux des structures territoriales rurales wallonnes », Dimitri Belayev montre comment l'engouement pour la vie « champêtre » a, en moins de trente ans, complètement transformé l'habitat villageois et démultiplié l'espace bâti. Selon lui, les fonctions dévolues aujourd'hui au territoire rural l'ont clivé en trois unités singularisées : l'espace résidentiel, l'espace agricole et l'espace forestier. En moins d'un siècle, la cohérence du territoire qui assurait la subsistance de la communauté paysanne a ainsi éclaté. Aujourd'hui, nos modes de vie et le clivage des campagnes, ainsi que leur insertion dans des ensembles socio-géographiques plus vastes conduisent à une « archipellisation » de la ruralité. L'auteur plaide pour une gestion intégrée prenant en considération la multiplicité des fonctions et des

acteurs qui les génèrent. Une gestion durable se doit de prendre en compte l'espace rural comme partie intégrante du système territorial ville-campagne, le clivage rural/urbain étant obsolète et l'entrecroisement des territoires étant une réalité.

Dans le deuxième chapitre, intitulé « Mutations profondes et permanences des paysages ruraux du XVIII^e siècle à aujourd'hui », Christian Vandermotten et Claire Neuray montrent, cartes et photos à l'appui, l'évolution d'une différenciation nette entre la ville et la campagne, durant l'Ancien régime, à l'exode rural et à la croissance rurale ainsi qu'à la banalisation... et la permanence paysagères. En effet, les auteurs soulignent qu'au-delà de la déstructuration des paysages traditionnels due aux multiplications d'infrastructures nouvelles, aux mutations du bâti et à l'évolution productiviste de l'agriculture, il reste une étonnante permanence des grands ensembles paysagers, largement fondés sur les différenciations agricoles en relation avec les conditions naturelles. Selon les auteurs, les trois grandes familles de paysages ruraux d'aujourd'hui – les grandes campagnes ouvertes, les bocages, les hauts plateaux – étaient déjà identifiables sur la carte de Cabinet de Ferraris, qui date de la fin du XVIII^e siècle. Les auteurs invitent à interpréter les paysages en termes de métaphore géologique, comme une série de couches successives, les plus récentes recouvrant les plus anciennes, mais ces dernières restant plus ou moins largement repérables et prégnantes.

Les troisième et quatrième chapitres sont consacrés à « la nouvelle société rurale ». Tout d'abord Philippe Soutmans présente « Une approche sociologique de la nouvelle ruralité ». Il se pose la question de savoir si l'on peut encore parler de société rurale aujourd'hui. Après avoir présenté la polysémie du concept de ruralité, il souligne l'importance du secteur tertiaire dans les communes rurales, l'importance de la mobilité individuelle (deux voitures par ménage dans de nombreuses communes), la multifonctionnalité des villages, la mobilité résidentielle au sein d'un itinéraire de vie et les nouvelles sociabilités des villages dont « le barbecue au jardin durant l'été » est devenu une expression emblématique. En guise de conclusion il estime que les trois défis (mobilité, logement, agriculture) majeurs de la ruralité ne pourront être relevés que si l'on intègre toute la population à cette réflexion dès le plus jeune âge, d'où l'importance du travail des éducateurs, formateurs, enseignants.

Ensuite, Daniel Burnotte présente « La coordination des acteurs du développement rural et le développement durable ». Il évoque l'article 68

du Règlement européen 1698/2005 qui impose à chaque État-membre d'établir un réseau national regroupant les associations et les administrations qui travaillent dans le domaine du développement rural. L'auteur insiste sur l'importance de la gouvernance et de la délibération démocratique comme charnière entre développement rural et durable. Tout système démocratique nécessite trois principes d'égale importance : une bonne information, un mode d'expression et des espaces de délibération. Selon lui, sans espace véritable de délibération, le risque est grand d'une démocratie « déviante » qui repose davantage sur des choix de communication ou de charisme plutôt que sur un véritable débat politique de fond. La contribution se termine par la présentation des acteurs engagés dans le Réseau wallon de Développement rural et leurs attentes.

La problématique du bâti fait l'objet des chapitres cinq et six. Luc Maréchal signe la contribution « Habiter à la campagne, entre développement durable et reconfigurations du territoire wallon ». Sa réflexion se construit autour de la double réflexion sur la mobilité et l'habitat, pour trois raisons. Premièrement, la mobilité est au cœur des politiques à mener contre le réchauffement climatique, mais celle-ci est liée, en amont, à la localisation des hommes et des activités, donc à l'aménagement du territoire. Deuxièmement, les zones à faible densité sont celles qui sont les plus dépendantes de la voiture et donc les plus sensibles aux impacts de la crise énergétique. Troisièmement, des enquêtes montrent l'attachement des ménages à un lieu et un mode de vie impliquant la dépendance à une forte mobilité. L'étalement urbain déborde donc la question de l'aménagement et de l'urbanisme au sens classique pour toucher à des éléments davantage culturels. L'auteur s'interroge par la suite sur les pistes d'action. Il montre à la fois la nécessité et les limites – en raison des ambiguïtés et contournements – des dispositifs réglementaires, tels que les plans de secteur. Il plaide pour la mise en place d'une véritable méthode prospective, permettant de s'inscrire dans le long terme pour construire un projet qui prenne en compte l'économique, l'offre en services et équipements, la mobilité, la relation à la ville, l'énergie, etc.

Danièle Antoine se concentre plus particulièrement sur le logement dans sa contribution « Le bâti en milieu rural : un urbanisme durable à inventer ». L'urbanisme durable devrait dépasser la recherche technique de performance énergétique qui ne se résume pas à l'installation d'une pompe à chaleur ou de cellules photovoltaïques. Selon l'auteur, quatre niveaux de conception doivent être réunis : la cohérence urbanistique et l'intégration

au tissu existant, la préservation des ressources naturelles et paysagères, la promotion d'une vie sociale de proximité, la participation aux dynamiques économiques locales. Enfin, selon la taille et l'importance des projets, l'information et la consultation des habitants devraient être organisées tout au long du processus. D'après D. Antoine, la réussite d'un urbanisme durable sera conditionnée par un « travail d'ensemble », de tous les acteurs à tous les échelons, afin que celui-ci soit considéré non plus comme un passage obligé mais comme un objectif mobilisateur. Les différents outils, financiers, techniques, administratifs, réglementaires, etc., existent et ne demandent qu'à être mobilisés.

Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'agriculture. Jean-Marie Bouquiaux retrace l'évolution de l'agriculture en Wallonie, dans le chapitre sept. Se basant sur des statistiques officielles, il aborde successivement les facteurs de production, les exploitations, les productions, le revenu agricole et les perspectives. L'auteur dresse une perspective préoccupante de l'agriculture wallonne. Le nombre d'exploitations est en nette diminution, avec comme corollaire une augmentation de la taille des exploitations restantes. Il en souligne les externalités négatives, sur le plan de l'environnement et des paysages : surfaces de couleurs homogènes, disparition des haies et des mares, appauvrissement de la diversité, etc. L'auteur cherche à comprendre les motivations des fils d'agriculteurs à ne pas reprendre la ferme des parents. Il évoque la dégradation progressive de la rentabilité de la ferme, le montant des capitaux à engager, la comparaison entre les revenus de la ferme et les revenus dans d'autres secteurs, en tout cas pour ceux qui disposent d'un capital scolaire suffisant ainsi que l'attente d'épanouissement et de bonheur dans l'exercice de la profession, que le métier d'agriculteur ne semble pas remplir. Ainsi, pour peu que le « goût » pour l'agriculture ne soit que faiblement présent, les repreneurs potentiels se retournent vers d'autres métiers. L'auteur estime toutefois que l'agriculture wallonne ne disparaîtra pas de si tôt, mais elle va se modifier, comme par le passé. Reste toutefois un grand point d'interrogation, celui de la forte dépendance de l'agriculture moderne aux énergies fossiles.

Dans le court chapitre huit, intitulé « L'agriculture biologique : un potentiel de développement », Marc Fichers rappelle que la partie fertile de notre globe est fragile : quelques dizaines de centimètres de terre assurent la croissance de l'ensemble des végétaux. Une des spécificités de l'agriculture biologique est justement de respecter le sol. Les fermes bio en

Wallonie sont principalement de type polyculture/élevage et sont situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Après avoir évoqué la forte progression de la production bio en Wallonie, 184 fermes en 1987 et 779 en 2009, il souligne l'importance des circuits courts de commercialisation, l'une des conditions de sauvegarde du secteur. Pour conclure, l'auteur estime que l'interpellation de l'agriculture bio aujourd'hui est davantage économique : face aux difficultés que rencontre le secteur agricole conventionnel, les fermes bio montrent que le salut est dans la maîtrise et l'autonomie des fermes wallonnes.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux forêts. Dans le chapitre neuf, Pierre-Alain Tallier dresse un tableau de «Trois siècles d'histoire et d'évolution des forêts belges (XVIII^e-XX^e siècle)». Il se propose d'identifier les principaux auteurs de cette évolution et de comprendre les différentes interactions entre eux-ci. Défi non exempt de difficultés car les bois et les forêts constituent une réalité différente pour chacun de nous. Quelles en sont nos représentations ? Savons-nous par exemple qu'aujourd'hui, bois et forêts couvrent près de 21 % du territoire belge, ce qui est bien plus qu'au XVIII^e siècle ? L'auteur souligne que globalement, la forêt belge a évolué dans le sens d'une meilleure qualité et productivité. Des transformations importantes ont eu lieu en ce qui concerne sa structure générale, sa localisation, la répartition de la propriété forestière, les débouchés offerts aux produits ligneux, etc. Au fil du temps, de nouveaux usages sont apparus, faisant de la forêt un espace réclamé par de nombreux utilisateurs aux objectifs très différents. Il estime que le défi auquel sont confrontés les gestionnaires actuels est de parvenir à concilier ces sollicitations sans mettre en péril les ressources forestières.

Le chapitre dix, «Quelles forêts pour demain ?», est signé par Michel Letocart. Il lance un appel à des recherches interdisciplinaires réunissant des spécialistes des sciences de la nature, des économistes, des sociologues, des historiens, etc., ainsi qu'à des collaborations entre chercheurs, propriétaires et exploitants de forêts, associations et monde politique, en vue d'une gestion durable de ce patrimoine naturel. Après avoir présenté quatre grands modèles de forêts – la forêt de subsistance, la forêt industrielle, les futaies réglées et la forêt sanctuaire – il plaide pour une représentation et une démarche respectant la multifonctionnalité de la forêt, plutôt que sa sectorialisation. Pour conclure, l'auteur présente «la futaie à structure irrégulière», mode de gestion durable de la forêt prôné par l'association européenne Pro Silva. Il s'agit d'une structure dite

« familiale » où – presque – tous les âges se côtoient sur une même surface. L'auteur pointe quelques exemples de belles réussites en Wallonie, dont le domaine d'Haugimont de l'université de Namur, à Faulx-Les Tombes.

L'ouvrage se clôture par une contribution de Marc Mormont, intitulée « L'environnement rural dans tous ses niveaux : globalisation et écologisation des campagnes ». Pour penser les campagnes, il emprunte un mode de raisonnement propre à la logique bouddhique, qui enseigne qu'à côté des propositions « vraies » et « fausses » il y a deux autres types de propositions : celles qui sont à la fois vraies et fausses et celles qui ne sont ni vraies ni fausses. Il estime que la ruralité, dans sa diversité et ses transformations, pourrait se penser de manière analogue. La ruralité reprendrait du sens à partir d'une double interrogation : celle de la nature des liens nouveaux alors que nous croyions nous être émancipés des contraintes naturelles et de distance et celle des implications de vouloir un monde durable. Les réponses doivent prendre en charge le fait que l'espace rural est la principale base biologique de nos sociétés. Ensuite, il fait l'hypothèse qu'il existe aujourd'hui trois types d'espaces ruraux : espaces intégrés à la modernité, riches mais banalisés ; espaces à forte spécificité mais appauvris, et espaces à fortes spécificités qui ont trouvé une place originale et une valorisation. Ces derniers sont caractérisés par leur multifonctionnalité, qui constitue aujourd'hui un des horizons du développement durable. Se pose ensuite la question de l'échelle de gouvernance de ces espaces ruraux multifonctionnels. Il s'agit de trouver un équilibre entre la gouvernance lointaine qui accentue le caractère « global » des problématiques, avec risque de déterritorialisation de l'environnement, et la gouvernance locale, avec risque d'autarcie et repli sur soi. L'auteur termine sa contribution en disant que c'est dans la tension entre autonomie et interdépendance, entre espace propre et approprié et solidarité plus large que le devenir de la ruralité prendra place.

Nous remercions très vivement Anne Patigny, secrétaire du groupe Développement durable, pour le soin, la patience et l'enthousiasme avec lesquels elle a réalisé le travail « bénédictin » de correction et de mise en page du manuscrit. Nos remerciements vont également à Paul Thiry, professeur émérite, pour la dernière relecture minutieuse de notre ouvrage.

La campagne dans tous ses états. Un état des lieux des structures territoriales rurales wallonnes

Dimitri Belayew

L'espace, le calme, la nature, voilà trois mots qui émergent lorsqu'on interroge les nouveaux villageois sur les raisons qui les ont poussés à venir vivre à la campagne. Leurs aspirations sont claires, la campagne est pour eux un cadre qui offre sérénité et détente pour décompresser après le stress du boulot et... des embouteillages. Pour une large majorité, la campagne est aujourd'hui un espace de vie attrayant dont les agences immobilières ne cessent de vanter les qualités. « [Maison à vendre] au centre du joli village de..., À proximité de toutes les commodités (gare, commerce, route nationale...) ; Située à proximité de toutes les facilités... ; Très bonne situation à proximité des grands axes mais dans un environnement champêtre... »¹. Les annonces immobilières ne tarissent pas d'éloges sur les avantages de la vie à la campagne. Cet engouement pour la vie « champêtre » a, en moins de trente ans, complètement transformé l'habitat villageois et démultiplié l'espace bâti.

1. Un espace bâti en extension

La plupart de nos villages ont transgressé leurs limites historiques et se sont vu pousser des tentacules de villas édifiées en rubans le long de

¹ D'après : <http://www.immoweb.be>, consulté le 22/09/2010.

leurs axes de pénétration. Dans nombre de cas, de nouveaux quartiers ont été accolés à l'espace villageois primitif. Parfois avec une telle ampleur qu'il devient difficile d'identifier le cœur primitif du village. À cette extension en tache d'huile au départ des noyaux historiques s'est conjugué, dans les régions où l'habitat dispersé était de tradition, un mitage accru des terres agricoles. Les anciennes fermes disséminées dans la campagne ont là aussi été converties en logements. Mais de nouvelles constructions éparpillées au milieu des champs et des prairies sont venues s'y ajouter. L'espace agricole a été ainsi progressivement mité par l'efflorescence en son sein de multiples parcelles à fonction résidentielle.

En 1986, la superficie vouée à la résidence en Région wallonne était de 85.000 ha². Elle passe en 2004 à 106.600 ha soit une croissance de 26,5 %. Cette extension affecte surtout la périphérie des villes, et particulièrement la couronne de leurs communes rurales. Mais la progression du front d'urbanisation ne se fait plus uniquement par anneaux concentriques au départ des grandes villes. La densité du réseau routier et la mobilité individuelle, autorisée par la possession d'une voiture, favorisent la dissémination du phénomène jusque dans les campagnes jadis qualifiées de reculées.

2. Un espace résidentiel en guise de village

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés » ! Pas un village qui ne soit touché par la « résidentialisation ». Même là où la villa reste discrète, l'habitat villageois a connu une conversion quasi complète à la résidence. La régression de l'activité agricole au sein même des villages et sa concentration dans quelques gros sièges d'exploitation ont offert quantité de bâtiments à la réhabilitation. Le paysage villageois a transposé la porte de grange en garage ou en baie vitrée du living, l'ancienne étable en pièce de séjour et le verger vivrier en jardin d'agrément. Les tas de bois et les fumières du devant de porte ont fait place au parking des voitures, indispensables pour se rendre au travail ou faire les courses.

Si dans certains villages éloignés des axes de communication, ces mutations fonctionnelles du bâti n'affectent que peu la lisibilité du caractère rural des noyaux d'habitat, dans une large majorité les

2 GRANJEAN M., HANIN Y. et ROUSSEAU V., *L'occupation du sol et l'urbanisation*, dans *Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007*, Namur, 2007, p. 124-145 (Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement).

transformations ont complètement défiguré le cadre de vie villageois. Le parc immobilier historique étant insuffisant pour répondre aux demandes des nouveaux arrivants, de nouvelles constructions sont rapidement venues s'adjoindre aux noyaux anciens. Le phénomène n'a d'ailleurs pas attendu la conversion complète du bâti ancien, il s'est développé en parallèle. Tous les nouveaux habitants ne sont pas prêts à vivre au sein du noyau dense du cœur du village. La mitoyenneté héritée de la croissance démographique du XIX^e siècle ne suscite pas l'engouement. La villa constitue le modèle préféré. « Le neuf a le vent en poupe, d'autant que la cherté de l'ancien ou son inaccessibilité rebutent les bourses peu garnies. Dans un lotissement, (...) [les] nouveaux habitants achètent la maison clé en main : elle diffère de la voisine seulement par le nombre de pièces, la surface du jardin ou la taille du garage (...)»³. Un habitat standardisé constitué de villas à quatre « façades » est ainsi venu progressivement garnir les entrées du village ou s'arrimer au noyau historique sous la forme d'un nouveau quartier. Non seulement l'architecture des nouvelles constructions est en rupture avec le bâti ancien, mais l'implantation des maisons, isolées au milieu de leurs jardins d'agrément, engendre une surconsommation d'espace par rapport au village historique. En 1986, la superficie urbanisée par habitant en Wallonie est de 6,1 ares, elle atteint 6,8 ares en 2004 soit une croissance de 11,5 %⁴. Durant la même période, la population connaît une croissance de 5,5 %. Si cette extension de l'urbanisation est entre autres liée à l'exportation à la campagne de fonctions dévoreuses d'espace telles que les infrastructures routières, l'industrie, le commerce de grande surface..., la résidentialisation des campagnes y participe activement. L'augmentation de la taille des parcelles bâties en est une preuve indubitable.

3 TROTIGNON E., *Campagnes anciennes, nouvelles campagnes, Un certain regard sur l'évolution de la campagne française*, Paris, 2006, p. 196, Coll. Changer d'ère.

4 GRANJEAN M., HANIN Y. et ROUSSEAU V., *L'occupation du sol et l'urbanisation...*, p. 129.



Fig. 1 Furnaux (Mettet), nouvelle villa insérée dans le tissu villageois historique et transformations du bâti ancien en résidences © D. Belayew, 2006.

Les nouvelles constructions ne se contentent pas d'un arrimage au village, elles ont également envahi son espace interne. Les mesures urbanistiques prises pour freiner l'étalement de l'espace bâti ont provoqué une densification des constructions au sein du périmètre villageois. On a colmaté les « dents creuses ». Les anciens vergers et prairies intercalées entre les parcelles bâties sont devenus à leur tour des terrains à bâtir. Dans les villages peu denses des régions de grande culture, le cadre villageois que rendait attractif son caractère bocager s'est vu altéré par une minéralisation accrue du paysage.

La résidentialisation de l'espace bâti s'accompagne d'une transformation plus insidieuse qui traduit dans le territoire le nouveau mode de vie des villageois : le « retournement » des habitations. Dans la villa rurale contemporaine, la façade, celle qui fait face à la rue, est paradoxalement celle qui contient le moins de percements : la porte du hall, la fenêtre de la toilette et la porte du garage ; parfois une fenêtre pour éclairer le living. Côté jardin, portes-fenêtres et grandes baies s'ouvrent largement sur la terrasse et la pelouse. La maison s'organise en un côté « off », tourné vers l'espace public et un côté « in » incluant la sphère privée. Même les bâtiments anciens qui s'ouvraient autrefois largement sur

la voirie connaissent une fermeture côté espace public et sont réorganisés pour donner sur le jardin à renfort de grands percements. Le nouveau villageois veut être en paix chez lui avec les siens et tolère de moins en moins les espaces partagés qui de l'usoir⁵ à la servitude rappellent les usages collectifs de jadis. L'individualisme a pris le pas sur la vie en communauté qui avait façonné l'espace bâti pendant plus de dix siècles.

3. Une extension polarisée par les noyaux historiques

Durant l'époque traditionnelle (1000-1850), tout accroissement de l'effectif villageois engendrait la création de nouveaux villages ou de hameaux qui conservaient des liens étroits avec la communauté « mère » (notamment siège de la paroisse et donc possédant l'église et le cimetière). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la densification des noyaux existants est la réponse que donnent nos ancêtres au triplement voire au quadruplement de la population des campagnes. Paradoxalement aujourd'hui, ni densification (ou à peine), ni création de nouveaux villages. Les pôles historiques enflent par l'adjonction de nouveaux quartiers ou émettent des tentacules bâties dans leurs anciens finages. Les derniers arrivés sont de plus en plus éloignés du cœur villageois et des services qu'il peut offrir à tel point que le recours à la voiture devient systématique même quand on veut se rendre au village.

4. Un fractionnement et une hiérarchisation des services au sein des entités communales

La fusion des communes de 1976 a engendré une redistribution des services communaux dans le territoire des nouvelles entités communales. La commune numériquement la plus importante l'a, en général, emporté sur les autres. Elle concentre aujourd'hui non seulement les services communaux majeurs mais souvent aussi la fonction scolaire la plus importante. Si de nombreuses écoles fondamentales ont fermé leurs portes dans les villages, le « chef-lieu » communal a fréquemment agrandi et

5 Espace public situé entre la maison et la chaussée, faisant office de cour ouverte. Il servait autrefois d'aire de stockage du fumier et du bois mais aussi de parking et d'espace de manœuvre pour le charroi. Il est emblématique du village lorrain où la mitoyenneté des bâtiments acquise dans le courant du XIX^e siècle rendait problématique l'accessibilité à l'arrière. On le rencontre néanmoins pratiquement dans tous les villages wallons là où la mitoyenneté existe.

renové ses bâtiments scolaires. La poste et les banques ont suivi le mouvement de concentration à proximité des services publics. Tandis que les anciennes communes de l'entité voyaient leurs dernières fonctions villageoises (poste, cafés, épiceries, école fondamentale,...) disparaître, le centre de la commune s'équipait de plus en plus. Si de surcroît il est bien connecté aux axes de transport, son attractivité augmente encore. Un véritable processus d'urbanisation le propulse alors au rang de nouveau bourg. Il devient un pôle de services qui constitue un relais entre la ville où l'on travaille et le village ou le quartier où l'on habite.



Fig. 2 Jalhay : immeubles d'appartements avec commerces et bureaux au rez-de-chaussée
© D. Belayew, 2009.

5. La ville à la campagne

L'urbanisation prend alors complètement le pas sur les traditions rurales. La fonction agricole devient incompatible avec les fonctions de type urbain liées à la résidentialisation, elle est au mieux évacuée à la périphérie des villages. Dans nombre de cas, autant les bâtiments d'exploitation que les terres agricoles sont totalement alloués à de nouvelles fonctions inféodées à la vie « urbaine ». Épiceries fines, légumes, boulangeries, pâtisseries, bouchers, traiteurs, brasseries, restaurants, agences de voyage, instituts de beauté, cabinets médicaux

spécialisés..., et parfois même marché (fonction par essence éminemment urbaine): le «village» qui voulait être aussi gros que la ville! Nous construisons des «villes» à la campagne comme l'aurait suggéré Alphonse Allais paraphrasant Henry Monnier⁶. Cette concentration de services, sans les difficultés de circulation et de parking, voire l'insécurité urbaine, attire. Elle séduit de plus en plus une population que les centres urbains rebutent mais qui pour autant ne veulent ou ne peuvent franchir le pas de la vie dans un quartier exclusivement résidentiel. Une demande accrue d'appartements au sein des «villages» bien équipés engendre la construction d'immeubles de plus en plus nombreux avec commerces et bureaux au rez-de-chaussée. La campagne offre ainsi non seulement la résidence et les services mais aussi des emplois. L'équipement en services ne se limite pas à l'ancien périmètre villageois, il se développe également le long des chaussées au trafic intense. Là, de nouveaux «centres» commerciaux fleurissent. Supermarchés, magasins de bricolage, jardineries ainsi que garages et stations services viennent étoffer la palette des services présents au centre de la commune. Parfois ce «centre» commercial est connecté à un petit parc d'activités constituant un pôle d'emplois locaux non négligeable.

6. Vivre de la campagne...

À côté des néoruraux de plus en plus nombreux à vivre au village sans y travailler – néanmoins, une part notable des emplois se localisent en milieu rural, mais rarement à proximité immédiate de la résidence de ceux qui les occupent –, que deviennent ceux qui ont fondé la campagne et doivent encore en vivre aujourd'hui : les agriculteurs ?

Déjà en chute libre depuis les années soixante, le nombre d'actifs dans l'agriculture passe de 30.000 à moins de 15.000 durant les vingt dernières années en Wallonie. Parallèlement, la superficie des terres agricoles n'a, si l'on peut dire, reculé que de 4,5 % depuis les années quatre-vingt. Ce sont surtout les terres devenues « marginales » (vergers de hautes tiges, prairies proches des villages, bois) dans le cadre d'une agriculture fortement mécanisée et industrialisée, qui ont été converties en terrains urbanisables.

6 CHAMPFLEURY J., *Henry Monnier. Sa vie. Son œuvre*, Paris, 1879.

Moins d'agriculteurs donc, mais une superficie agricole représentant encore 45 % du territoire wallon. Ceux qui restent actifs se retrouvent à la tête d'exploitations toujours plus grandes. Leur taille double entre 1990 et 2010 passant d'environ 25 ha à plus de 50 ha. Mais la proportion des exploitations de plus de 100 ha ne fait que grandir. Paradoxalement, le groupe socioéconomique le moins nombreux est celui qui gère la plus grande superficie au sein de nos campagnes. L'agriculture scientifico-technique née durant les années soixante permet l'émergence de ces grosses entreprises agricoles à haut rendement. Mais l'intensification a un prix. Il se compte non seulement en capital investi, mais surtout en recherche de rentabilité dans un marché toujours plus ouvert.

7. Externalisation de la fonction agricole

La révolution scientifico-technique que connaît l'agriculture contemporaine se traduit par une refonte complète des bâtiments d'exploitation⁷. Les hangars spécialisés prennent le relais des étables et des granges d'autrefois. La ferme de « Martine⁸ » ne tolère ni la mécanisation ni les normes techniques et sanitaires imposées aux agriculteurs par des consommateurs très soucieux de la qualité de leur alimentation. De plus en plus fréquemment, la ferme moderne dissocie la résidence de l'agriculteur des bâtiments d'exploitation. Ceux-ci exigent espace et accessibilité pour des machines toujours plus volumineuses. La concentration de l'activité agricole et notamment de l'élevage dans quelques sièges d'exploitation amplifie les volumes de stockages et les effluents. Silos, réservoirs, fosses à lisier... font aujourd'hui partie intégrante de l'équipement de la ferme moderne.

La densité du bâti villageois et la pression des riverains excluent le maintien de ce type d'exploitation agricole au sein même du village. Au mieux, dans les régions les moins résidentialisées, l'activité reste possible aux extrémités du village. On peut alors étendre à l'arrière et sur les prairies proches la construction des hangars et des infrastructures requis par l'agriculture moderne. L'éleveur peut amener son troupeau à l'étable ou à

7 CHALÉARD J.-L. et CHARVET J.-P., *Géographie agricole et rurale*, Paris, 2004.

8 Les représentations mentales dominantes de la campagne et singulièrement de l'activité agricole chez les néoruraux restent empreintes des images de l'agriculture encore présente dans les années cinquante lorsque « Martine allait à la ferme » ; DELAHAYE G. et MARLIER M., *Martine à la ferme*, Tournai, 1954.

la salle de traite sans devoir transiter par le village, ce qui est devenu interdit presque partout. Dans bien des cas cependant, c'est la délocalisation qui prime. D'abord on construit les bâtiments d'exploitation en dehors du village, sur les terres que l'on exploite. Souvent, une villa accompagne la construction des hangars en guise de nouveau logis. On semble redécouvrir la logique des censés (grosses fermes à cour fermée) abbatiales ou seigneuriales qui avaient été construites à l'écart des villages dans les régions les plus prospères. Nombre d'entre elles, justement parce qu'elles sont isolées, restent d'ailleurs le siège de grosses exploitations actives. Mais là aussi, les bâtiments historiques ont fait place aux hangars adaptés aux impératifs présents. Quoi qu'il en soit, en bout de village ou au milieu du finage⁹, on assiste à une externalisation de la fonction agricole. Il y a rupture entre la fonction génétique du village et ses fonctions contemporaines.

Avant les vaches, elles traversaient une pâture, personne ne disait rien. Maintenant, on n'est plus que deux fermiers à Buissonville, si je traverse tout le village, je me fais mettre tout le monde à dos. (...) Je crois que maintenant le fermier perd sa place dans les villages, c'est les étrangers qui viennent et il faut que tout reste nickel, propre. Il ne faut plus salir les routes, ça devient quelque chose d'épouvantable. Les gens veulent venir à la campagne mais ils ne veulent pas s'adapter au fait qu'il y a des flattes et nous on doit s'adapter pour eux. Au village voisin, il y a des pétitions ! Je sais qu'on ne peut plus passer sur une certaine portion de route parce que les vaches dérangent alors que ça concerne des fermiers qui passent là depuis 35 ou 40 ans !¹⁰

8. Que reste-t-il de nos labours ?

La « relocalisation » de l'activité agricole n'est pas sans impact sur l'organisation spatiale des terres. En Hainaut, Brabant, Hesbaye et Condroz, régions de grandes cultures ou d'agriculture mixte, la plupart des exploitations disposent encore d'un troupeau important. Il y a donc nécessité de réorganiser les prairies autour des étables qui jadis se localisaient dans le village. La couronne de prairies ceinturant le village depuis l'entre-deux-guerres disparaît progressivement. Elle s'était déjà

9 Le finage, du latin *finis*, désigne le territoire exploité par une collectivité rurale. Voir GEORGE P. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, 1970.

10 LECOMTE N., *Terre ferme : retour sur image*, Rochefort, 2007, p. 76.

passablement érodée car nombre de prairies avaient été bâties au fur et à mesure de la cessation d'activité des agriculteurs partis à la retraite. La tentation fut grande pour leurs propriétaires de réaliser une bonne opération foncière en les convertissant en terrain à bâtir¹¹. Quoi qu'il en soit, leur disparition met directement les champs en contact avec les parcelles résidentielles. Plus de zone tampon alors entre le travail hautement mécanisé des champs et le jardin d'agrément où l'on souhaite se reposer et accueillir famille et amis pour le barbecue dominical. Paradoxalement, l'agriculture industrielle, chassée du village, vient s'y confronter au fond de ses jardins. Là, le conflit est larvé entre les aspirations de quiétude du résident et les impératifs d'exploitation de l'agriculteur.

9. De nouveaux horizons pour la campagne

La pression du riverain ne se limite pas aux revendications de calme. Lui qui ignore plus que jamais la réalité du métier de l'exploitant agricole l'accuse de polluer son environnement. S'il est indubitable que l'agriculture moderne use de pesticides (en 2004, 51 % des pesticides en poids de matière active en Région wallonne sont consommés par le secteur agricole) et d'engrais de synthèse, elle le fait de plus en plus parcimonieusement. Qu'en est-il du jardinier amateur qui désherbe ses allées et pulvérise ses rosiers (33 % des pesticides sont utilisés rien que pour l'entretien des jardins)¹² ?

La transformation de la campagne en espace résidentiel ne s'arrête donc pas au village. La pression des résidents s'exerce également sur l'espace agricole et forestier. Lorsqu'il achète un terrain à bâtir le « néorural » estime qu'il achète le paysage et l'environnement qui va avec. Pour lui, comme pour le touriste qui y séjourne, la campagne se doit d'être « belle » et « naturelle ». Les paysages ruraux accèdent ainsi au titre de patrimoine culturel et naturel¹³. Mais pour le néorural, la préservation du patrimoine et la protection de la nature incombent aux autres, singulièrement aux agriculteurs et aux forestiers. Paradoxalement, ces

11 DIRY J.-P., *Les espaces ruraux*, Paris, 2004, p. 85.

12 GOOR F., *L'agriculture*, dans *Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007*, Namur, 2007, p. 45 (Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement).

13 URBAIN J.-D., *Paradis verts, Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, 2002.

aspirations environnementales n'ont que peu cours au sein de l'espace bâti sauf peut-être dans les villages « classés » (Plus Beaux Villages de Wallonie par exemple) ou sous gestion (RBSR¹⁴ par exemple). Ailleurs, la loi de l'offre et de la demande semble rester la règle dominante. Seuls quelques programmes européens poussent la Wallonie à assainir ses eaux et gérer ses déchets. Mais beaucoup de retard a été pris pour rejoindre le peloton des bons élèves.

10. La réorganisation des terres agricoles détricote la trame écologique

La diminution drastique du nombre d'exploitants agricoles a provoqué une altération profonde du maillage écologique hérité de cinquante siècles d'agriculture non mécanisée et passablement extensive. Les parcelles étriquées issues des pratiques agraires et des partages successoraux de jadis ne conviennent pas à la culture motomécanisée. La mécanisation a engendré une « simplification » de l'espace agricole. Seules de grandes terres peu déclives garantissent de bonnes performances à des machines toujours plus grosses et sophistiquées. Des pièces de terres de plusieurs dizaines d'hectares évitent les pertes de temps en montage et démontage de machines devenues trop volumineuses pour circuler telles quelles sur les routes. Mais la création de ce nouveau parcellaire d'exploitation rompt les passerelles écologiques et altère la trame naturelle des milieux. Le regroupement des terres en paquets de plus en plus homogènes à proximité des sièges d'exploitation concourt également à cette altération. C'est un des effets des remembrements, soutenus par les pouvoirs publics ou négociés directement entre agriculteurs (remembrements de fait), opérés pour réduire l'éparpillement des parcelles des différents exploitants¹⁵. Ces opérations de remembrement se sont soldées par un remodelage en profondeur du réseau des chemins

14 Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, articles 417 à 430 du *Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine* (CWATUP), disponible sur <http://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=1423-1395-12845>, consulté le 19 avril 2011.

15 La pratique de l'assolement triennal impliquait que chaque laboureur possédait un tiers de ses champs dans chacune des trois soles du finage. Chaque année, seules deux soles étaient cultivées, la troisième laissée en jachère. Si tous les champs d'un cultivateur avaient été groupés dans cette troisième sole, pas de récolte pour lui cette année-là.

desservant les champs et souvent par la disparition des haies qui les bordaient¹⁶.



Fig. 3 Grand Leez (Gembloux) Grandes parcelles de culture et chemins d'exploitation bétonnés issus d'un remembrement © D. Vanacker, SAVÉ, FUNDP.

Les mesures agri-environnementales (MAE), promues par l'Union européenne, tentent aujourd'hui d'atténuer les effets néfastes de cette réorganisation des terres d'exploitation. Les primes allouées à l'entretien et à la plantation de haies, à la création de tournières et de bandes fleuries en bordure de champs, à la création de mares... sont une série de mesures susceptibles de restaurer le maillage écologique voire d'en reticoter de nouvelles mailles.

11. Des acteurs de plus en plus nombreux aux attentes multiples

À côté de ses aspirations environnementales, le résident appréhende généralement l'espace agricole sous l'angle récréatif : c'est pour lui un terrain de sport, de détente et de découverte. Les chemins doivent y être praticables et les paysages esthétiques. Pour lui, la campagne constitue une

16 En pays d'openfield (type de campagne majoritaire en Wallonie), il n'y a jamais eu de haies en limites de parcelles. Les haies dont les vestiges sont encore visibles bordaient les chemins empruntés par le troupeau communal pour aller du village aux communs (bois et landes) qui constituaient les terres d'élevage de la communauté paysanne. Ces haies avaient pour fonction de protéger les cultures de la dent du bétail.

sorte de gigantesque parc où il peut pratiquer ses activités de détente sans les contraintes ni les limites du parc urbain. Bois et forêts font partie intégrante de son espace récréatif au même titre que les terres agricoles. Le nouveau code forestier a clairement intégré ces nouvelles attentes vis-à-vis de la forêt prouvant en cela que la résidentialisation touche aussi les espaces boisés. Il tente d'encadrer la gestion d'une forêt ouverte aux scouts, aux chasseurs et aux naturalistes de tout poil tout en lui maintenant un rôle productif et en garantissant son équilibre écologique. Aujourd'hui, dans l'une des régions les plus densément peuplées d'Europe, la gestion de la forêt se doit d'articuler ces différentes fonctions en préservant le patrimoine forestier. Mais, en définitive, n'est-ce pas également le défi de tous les acteurs souhaitant un tant soit peu réguler l'aménagement du territoire rural ?



Fig. 4 Rèves (Les Bons Villers) panneaux de signalisation © D. Belayew, 2008.

12. L'atomisation du territoire paysan

Le constat est clair, les fonctions dévolues aujourd'hui au territoire rural l'ont clivé en trois unités singularisées : l'espace résidentiel, l'espace agricole et l'espace forestier. Le pouvoir politique a d'ailleurs entériné cette division en attribuant à des ministères différents leur gestion : pas de

ministère du territoire rural, mais un ministère de l'agriculture, un des eaux et forêts et de la nature, et un de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine.

En moins d'un siècle, la cohérence du territoire qui assurait la subsistance de la communauté paysanne a ainsi éclaté. La complémentarité des fonctions qu'assuraient le village, les terres agricoles et les bois s'étiolent au fur et à mesure de l'intégration de l'agriculture dans une économie de marché ouverte et en voie de mondialisation. Dès la fin du XIX^e siècle, les crises agricoles engendrées par l'arrivée sur les marchés wallons de céréales exogènes (américaines et russes) moins chères que celles produites dans nombre de nos régions signent l'arrêt de mort de l'agriculture paysanne. *L'hortus*, *l'ager* et la *silva* des agronomes romains rompent leurs liens séculaires et vont désormais vivre chacun leur destinée. Durant le XIX^e siècle, l'agriculture centrée sur l'autosatisfaction des besoins de subsistance se mue en une agriculture qui se spécialise dans l'approvisionnement des marchés urbains¹⁷. Le bouleversement des contextes économique et technique a eu raison de l'agriculture autarcique qui au mieux alimentait des marchés strictement locaux. Le paysan devient agriculteur, du moins celui qui parvient à prendre le train de la spécialisation, l'autre prendra celui de l'exode ou de l'usine. Le XIX^e siècle finissant voit la société villageoise se diversifier et subir de plus en plus les influences de la ville. À côté des agriculteurs qui se sont souvent convertis à l'élevage (sauf dans les régions de grandes cultures où les conditions de production restent concurrentielles), apparaissent des négociants en produits agricoles, mais aussi des ouvriers qui ont quitté le monde agricole pour celui de l'industrie tout en continuant à vivre au village. Le chemin de fer et le vicinal connectent le village à la ville et au bassin industriel. Les échanges se multiplient et on peut commencer à vivre à la campagne sans y travailler. Une première vague de résidents, appartenant le plus souvent à la haute bourgeoisie, s'installe au village dans une villa édifiée au milieu d'un parc à l'instar de l'aristocrate dans son château de plaisance sous l'Ancien Régime. Dans le finage, les terres agricoles s'individualisent et excluent les forêts. Les prairies artificielles remplacent le parcours en forêt du troupeau commun. Les étables se multiplient et le cheptel bovin est en pleine expansion. En Belgique, le nombre de bêtes à cornes passe de 1.204.000

17 BELAYEW D. et SOUTMANS P., *La campagne n'est plus ce qu'elle était*, dans G.E.O. n° 63, FEGEPRO, 2008.

en 1846 à 1.880.000 en 1910, soit une augmentation de plus de 35 %¹⁸. La forêt et les landes qui constituaient les terres communes sont ainsi soustraites à la fonction agricole. La loi de mise en valeur des communaux de 1847 avait déjà largement provoqué la fin de leurs usages traditionnels. Les nouveaux défrichements et le lotissement, principalement des landes, qui s'en suivirent en avaient encore réduit considérablement la superficie. Dans la province de Luxembourg, par exemple, entre 1847 et 1860, 19.000 ha¹⁹ de landes furent défrichés ; 73 % furent convertis en labours grâce à l'utilisation de la charrue en métal attelée au cheval de trait et à un chaulage des terres subsidié par l'état belge. Le résidu s'est vu confié à la gestion exclusive des forestiers, à charge pour eux de les planter en futaie et de les restaurer.

À l'aube de la guerre de 14, la campagne est cultivée comme jamais, sans doute comme jamais plus. Les terres agricoles ont atteint leur optimum et à part les carrières et quelques petites entreprises industrielles locales, la campagne est le domaine exclusif de l'agriculture. Cette image de la campagne agricole est encore très présente dans nos représentations mentales contemporaines. Mais paradoxalement, le village, qui pourtant intègre encore un très grand nombre de fermes familiales, porte en germe, tel un cheval de Troie, les fonctions qui le structurent aujourd'hui : résidences et services.

13. Des archipels pris dans les filets de la métropolisation

Au-delà du clivage des espaces résidentiel, agricole et forestier, on assiste à une recomposition spatiale de la campagne à une échelle supracommunale. S'il y a encore un siècle, la vie rurale restait largement confinée à la sphère villageoise, aujourd'hui, les habitants de la campagne (y compris les agriculteurs) ont, comme ceux des villes, scindé leurs lieux de vie et réservé à chacun d'eux une série de rôles spécifiques. On habite quelque part, on travaille ailleurs, on fait ses courses ici, on se distrait là-bas. Notre vie se déroule dans une série « d'îles » qui, pour chacun d'entre nous, s'agencent en un réseau singulier, en un archipel territorial²⁰. L'inscription de notre vie dans le territoire se trouve ainsi fractionnée et

18 VERHULST A. et BUBLLOT G., *L'agriculture en Belgique, hier et aujourd'hui*, Bruxelles, 1980, p. 51.

19 CLOUT H., *Les défrichements en Belgique au XIX^e siècle*, dans *Norwis, Revue géographique de l'Ouest et des pays de l'Atlantique nord*, n° 93, 1977, p. 101-110.

20 LEVY J. et LUSSAULT M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2003.

hiérarchisée. Nous fréquentons certains lieux avec assiduité, d'autres de manière exceptionnelle. Ce qui fait l'exception c'est autant l'espacement des visites que nous y faisons que la rareté des services qu'ils nous offrent. Durant notre jeunesse, nous devons nous satisfaire d'un archipel relativement petit car la « navigation » entre les différentes îles est coûteuse. Entre trente et cinquante ans, en pleine maturité professionnelle – du moins pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi bien rémunéré –, l'archipel prend des dimensions continentales voire pour certains, planétaires. Mais dès que la distance devient un handicap (physique ou financier), l'archipel se contracte et la vie se replie dans une île, en espérant qu'elle soit suffisamment pourvue en services. Certaines « îles » bien équipées constituent dès lors des pôles qui suscitent une fréquentation très importante. C'est le cas du centre d'une grande ville, dans une moindre mesure d'une ville secondaire et encore moins d'un bourg rural. Mais ces îles attirent toujours plus qu'un quartier résidentiel ou un espace forestier. D'un point de vue fonctionnel, les lieux « ruraux » sont aujourd'hui insérés dans les mailles des réseaux urbains. Dans l'arc central européen (la « banane bleue ») très densément peuplé, les campagnes qui ont pratiquement toutes subi un processus d'urbanisation intense, constituent la couronne périurbaine des grandes métropoles qui polarisent le territoire. Selon l'endroit où nous habitons, celui où nous travaillons, celui qui nous fournira la consultation médicale spécialisée, l'opération financière de haut niveau, le spectacle de l'artiste international ou encore le tournoi sportif de l'élite mondiale, nous distribuons nos ports d'attache au gré de nos besoins, de nos envies et de nos moyens. Notre archipel individuel est mouvant et sans cesse remis en question. L'ensablement des passes ou le déclin des ports autant que le risque de pénurie de carburant nous inquiète de plus en plus. Faudra-t-il se résoudre à vivre dans des ports desservis exclusivement par le ferry ?

14. Une gestion globale des campagnes s'impose

Nos archipels individuels comportent ainsi des points de convergence qui offrent au plus grand nombre les services recherchés. Le territoire apparaît ainsi lui-même comme un archipel constitué de grandes et de petites îles. Une hiérarchie est établie au sein de l'espace métropolitain entre îles grouillantes et îles calmes. Le niveau des services offerts conditionne le plus souvent la fréquentation et donc la position hiérarchique du lieu dans le réseau.

L'allégorie de la vie « archipelienne » soulève dès lors la question de la gestion de la campagne en tant qu'espace fractionné mais dont les fragments fonctionnellement spécialisés sont intégrés au réseau territorial des métropoles. La gestion du territoire rural ne peut être abandonnée à chaque communauté d'îliens. Toute action dans une île a un impact sur l'ensemble de l'archipel et singulièrement sur sa fréquentation. Une gestion globale du territoire, incluant le territoire rural comme partenaire du territoire urbain, est dès lors devenue impérative. Les politiques territoriales mises en œuvre dans les parcs « naturels » pourraient servir de ligne directrice. Elles intègrent l'approche du territoire rural à plusieurs échelles permettant ainsi de mieux cerner tendances lourdes et impacts locaux. La multiplicité des acteurs, dont une part grandissante est exogène, requiert une gestion à un niveau supra-communal sans pour autant exclure le niveau local qui reste la première ligne.

15. L'urgence d'une gestion durable du territoire

Au-delà de la prise en compte de différents niveaux d'échelle dans la gestion territoriale des campagnes wallonnes, les constats que nous établissons soulèvent la question du développement durable de l'espace rural régional. Les tendances lourdes qui se dégagent du tour d'horizon que nous venons d'effectuer interpellent à l'heure où l'on prône l'utilisation parcimonieuse de l'espace et la réduction des gaz à effet de serre. Est-il encore possible d'étendre l'espace résidentiel comme nous l'avons fait depuis trente ans ? Comment permettre à ceux qui vivent aujourd'hui à la campagne de continuer à y vivre avec une mobilité qui sera, augmentation du coût des carburants oblige, différente et sans doute moins individuelle ? Si d'aucuns voient dans le retour à la ville une solution séduisante pour réduire la facture énergétique, elle reste pour les ruraux d'aujourd'hui (fussent-ils néoruraux) largement utopique car ce qui les a attirés à la campagne n'existe pas pour l'heure en ville. Dès lors comment assumer de manière durable la multifonctionnalité de la campagne sans obérer le futur du territoire et de ses habitants ? L'initiative individuelle, trop souvent exclusivement locale, qui a largement gouverné la production territoriale depuis l'entre-deux-guerres semble devoir passer la main. Une gestion intégrée prenant en considération la multiplicité des fonctions et des acteurs qui les génèrent devient impérative. Et si des initiatives ont été prises depuis une vingtaine d'années dans des secteurs comme le logement, l'agriculture, la gestion forestière, la protection de la biodiversité

et récemment la question des transports et des services, elles restent trop fréquemment locales et cloisonnées. Une gestion durable se doit d'intégrer l'espace rural comme partie intégrante du système territorial ville-campagne qui constitue notre espace de vie à tous. Le clivage rural/urbain, pour peu qu'il ait jamais existé d'un point de vue spatial, est devenu obsolète. La ville ne survivra pas sans la campagne, la campagne sans la ville. Leurs territoires sont entrecroisés et cela implique une gestion concertée permettant d'assurer leur durabilité mutuelle.

Espérons que l'initiative de ce colloque stimule la réflexion sur la nécessité et l'urgence d'une gestion durable des campagnes de Wallonie.

Mutations profondes et permanences des paysages ruraux du XVIII^e siècle à aujourd'hui

Christian Vandermotten et Claire Neuray

1. Le monde rural sous l'Ancien régime : une différenciation nette entre la ville et la campagne

Sous l'Ancien régime, la séparation entre la ville et la campagne est claire, même quand la ville n'est qu'un bourg de population réduite. À l'exception de quelques faubourgs implantés aux portes, l'urbanisation reste contenue à l'intérieur des murailles de la ville, ou en tout cas clairement délimitée de la campagne là où la ville n'est pas murillée. La rupture paysagère est le plus souvent aussi une rupture juridique, même si parfois les statuts personnels, droits et usages urbains ont été étendus à la banlieue, comme dans le cas de la Cuve de Bruxelles. La ville est l'espace des marchands, des bourgeois, d'une partie de la noblesse – même si ces classes aisées ont aussi leurs châteaux ruraux qui rendent compte de leur emprise foncière et juridique sur les campagnes –, de l'élite cléricale, des refuges d'abbayes, des artisans, d'ouvriers, ainsi que d'une importante domesticité.

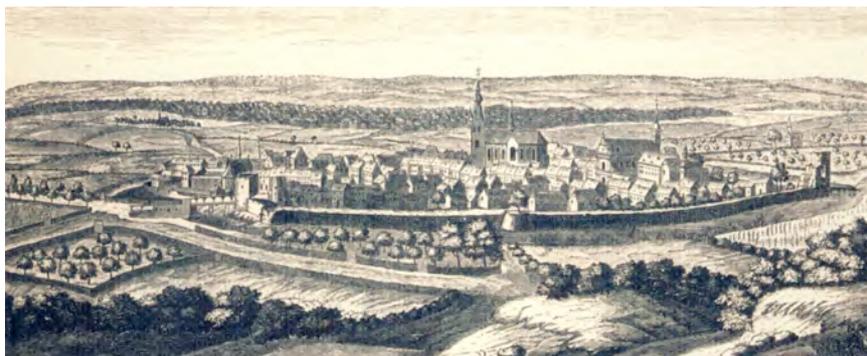


Fig. 1. Vue de Marche-en-Famenne vers 1750.

Source : COVELIERS F., *Marche et la Famenne*, dans VAN BEMMEL E., dir., *La Belgique illustrée*, t. II, Bruxelles, s.d. [vers 1880], p. 529.



Fig. 2. Habitat d'allure urbaine dans un village textile de l'Entre-Vesdre-et-Meuse : Charneux © C. Neuray, 2006.



Fig. 3. Fabrique de flanelles à Thimister, dans le bocage d'Entre-Vesdre-et-Meuse, vers 1850.

Source : VAN DER HERTEN B., ORIS M., ROEGIERS J., *La Belgique industrielle en 1850*, Bruxelles, 1995, p. 117.



Fig. 4 a. et b. Houillères et fours à chaux parsemant la campagne boraine, au sud de Jemappes, à la fin du XVIII^e siècle et puits de mine à Courcelles au milieu du XIX^e.

Sources : *Grand Atlas de Ferraris*, 1777, Bruxelles, 2009, pl. 54 A et VAN DER HERTEN B., ORIS M., ROEGERS J., *op. cit.*, 1995, p. 200.

Toutefois, avant la révolution industrielle et même au début de celle-ci, une part importante de l'activité artisanale et industrielle est rurale ou forestière. Les campagnes échappent aux régimes des corporations, ce qui y permet le développement des premières manufactures. Elles sont aussi le lieu d'un artisanat imbriqué avec le travail agricole, souvent textile, mais aussi métallurgique, particulièrement développé dans les régions de fortes densités de population, comme en Flandre, où il est fondé sur le travail du lin. Cet artisanat, contrôlé par les marchands urbains, s'effondrera avec les développements de l'industrie cotonnière et l'ouverture aux importations anglaises, entraînant la Flandre dans une crise séculaire profonde à partir des années 1840. En Pays de Herve, le développement d'un artisanat lainier peut être relié à l'extension du bocage entre les XV^e et XVII^e siècles¹, l'élevage en prairie laissant plus de liberté à la main-d'œuvre agricole que la culture, générant des formes quasi-urbaines d'architecture villageoise, avec des maisons mitoyennes, en même temps que l'habitat dispersé s'implante dans le bocage. Partout, les brasseries et les moulins s'échelonnent le long des rivières, moulins à farine, à huile, à papier, à tan, etc. Les houillères parsèment le paysage rural dans l'axe charbonnier wallon et utilisent une main-d'œuvre souvent saisonnière, qui se partage avec les travaux des champs. Enfin, sur les bordures des hauts massifs ardennais ou dans les vallées du Condroz, l'artisanat métallurgique associe le charbonnage forestier avec les forges, fenderies, platinerie, le premier occupant bien plus de main-d'œuvre que les secondes.



1 VANDEWALLE P., *Immobilisme et guerres : le 16^e et le 17^e siècle*, dans VERHULST A. et BUBLLOT G., dir., *L'agriculture en Belgique. Hier et aujourd'hui*, Bruxelles, 1980, p. 25.



Fig. 5 a., b. et c. Le Fourneau Saint-Michel, forge isolée en milieu forestier ardennais à la fin du XVIII^e siècle. Biefs d'alimentation des moulins et forge.
Source : *Grand Atlas de Ferraris, 1777, op. cit.*, 2009, pl. 158 B et photos
© C. Neuray, 2006.

2. La modernisation de l'économie rurale à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle

À partir des années 1725-1740, sous le régime autrichien, on entre dans une période de prospérité des campagnes – plus que dans les villes. La croissance démographique s'installe². Cet essor de la « révolution agraire » sera un préalable à la révolution industrielle, qu'elle permettra d'alimenter en main-d'œuvre.

2 VANDENBROEKE C., *La deuxième expansion agricole et l'industrialisation : le 18^e et la première moitié du 19^e siècle*, dans VERHULST A. et BUBLLOT G., dir., *op. cit.*, 1980, p. 29-39.



Fig. 6. Cense du XVIII^e siècle, dissociée du château, en pays de grande culture (Dhuy, Hesbaye namuroise) © C. Neuray, 2008.

Cette « révolution agraire » est caractérisée par la réduction des terres vagues et incultes, la disparition progressive des assolements triennaux obligatoires et de la jachère, remplacée par le trèfle, les navets et la pomme de terre, dont la culture en plein champ se développe à partir de 1740, qui s'ajoutent aux légumineuses, aux apports croissants en fumier³. Les cultures du lin et du colza se développent. Dès le XVIII^e siècle, on observe sur les riches terres limoneuses une dissociation croissante entre le château et les grosses censes qui se multiplient, traduisant les débuts de la grande culture capitaliste.

Au XIX^e siècle, les apports aux cultures s'amplifient : chaux, guano, vers 1840, potasse, nitrates, engrais chimiques enfin vers 1890. À partir du régime napoléonien, la culture de la betterave s'étend, précédant l'essor de la transformation industrielle des produits agricoles dans les grandes campagnes. On est là aux sources du libéralisme rural qui se développera dans la Moyenne-Belgique limoneuse, en particulier là où l'emprise de l'Église sur la propriété foncière avait été forte sous l'Ancien régime. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, la jachère a disparu en Moyenne-Belgique, alors

3 VERHULST A., *Précis d'histoire rurale de la Belgique*, Bruxelles, 1990, p. 169.

qu'elle concerne encore un tiers à un quart de la surface en Condroz⁴. Ce n'est qu'en Ardenne, comme en Campine, côté flamand, sur des sols pauvres, que les terres vagues et communales et des formes d'agriculture de subsistance demeureront, du moins jusqu'à l'aliénation des communaux au milieu du XIX^e siècle, suite à la loi de 1847, et à l'arrivée du chemin de fer, qui permettra l'apport des fertilisants et de la chaux et facilitera la vente de la production (ainsi que celle du bois) hors des limites de la région.



Fig. 7 a. et b. Exploitation agro-industrielle dans la seconde moitié du XIX^e siècle à Tongre Notre-Dame et grande culture sur le domaine de Chassart.

Sources : VAN DER HERTEN B., ORIS M., ROEGIERS J., *op. cit.*, 1995, p. 270 et collection privée.

4 DE LAVELEYE E., *Economie rurale*, dans VAN BEMMEL E., dir., *Patria Belgica*, t. I, Bruxelles, 1873, p. 499-528.

s'employer dans les zones industrielles et dans les grandes villes. Cet exode est accentué en Flandre du fait de la paupérisation des campagnes entraînée par la crise de la grande industrie textile à domicile à partir des années 1840, puis de la crise agricole des années 1870-1880⁵. Cette baisse fut plus marquée en Wallonie, dont les campagnes étaient pourtant moins paupérisées que celles de la Flandre, mais où les densités initiales de population étaient plus faibles et où la fécondité a souvent baissé plus tôt qu'en Flandre, du moins dans les campagnes limoneuses, où la déchristianisation fut plus précoce qu'en Ardenne.

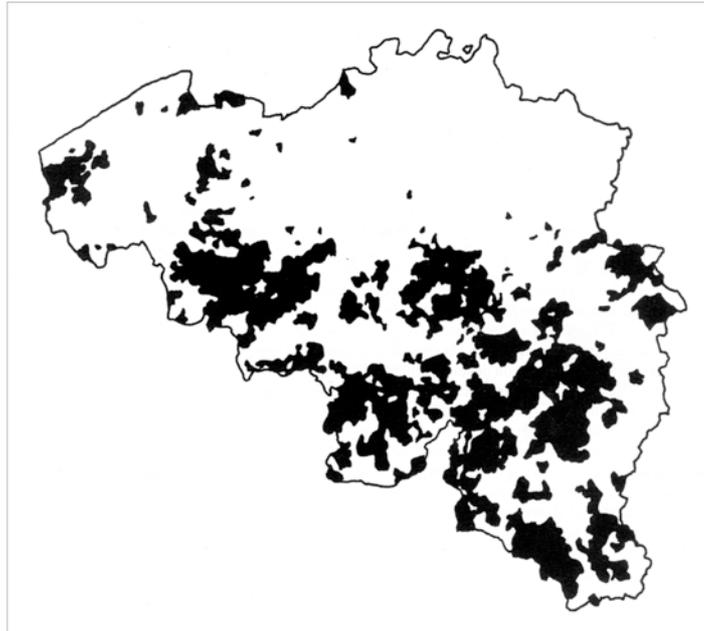


Fig. 9. Communes dont la population a stagné ou baissé entre 1880 et 1910.
Source : VANDERMOTTEN C., *La production des espaces économiques*, t. II, Bruxelles, 3^e éd., 2010, p. 44.

À partir des années 1960, d'abord de proche en proche au départ des villes, puis jusqu'aux parties les plus profondes de la Haute-Belgique, l'exode rural disparaît, du moins en bilan, et les zones rurales deviennent des lieux d'immigration nette, mais sur une base évidemment entièrement

5 VANDENBROEKE C., *op. cit.*, 1980, p. 31.

déconnectée des activités agricoles, voire antagoniste par rapport aux impacts environnementaux de celles-ci.

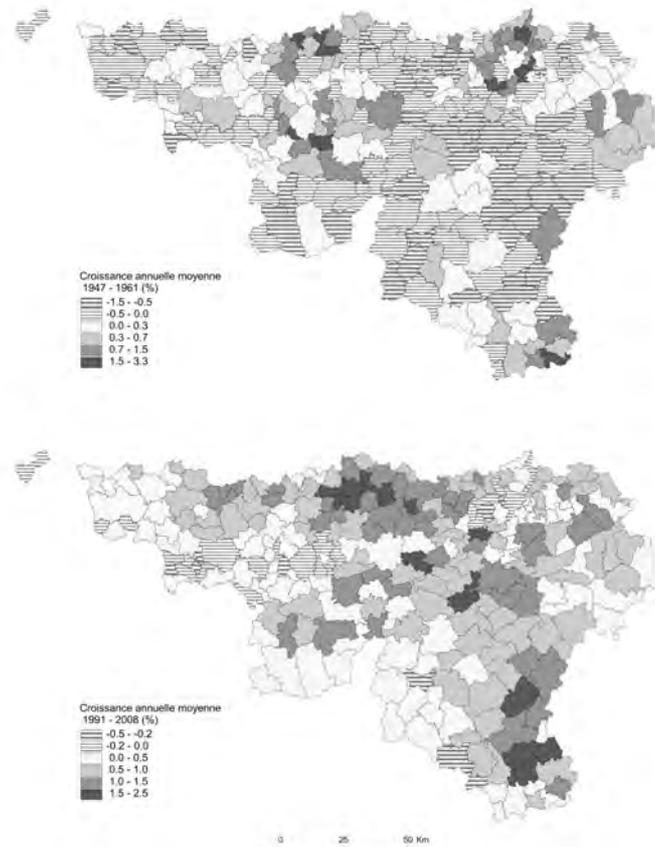


Fig. 10 a. et b. Bilan migratoire des communes wallonnes entre 1947 et 1961 et entre 1991 et 2008. Entre 1947 et 1961, la Wallonie rurale est toujours en décroissance, à l'exception du périurbain proche. Entre 1991 et 2008, la décroissance concerne les zones urbanisées du sillon wallon. Certaines communes luxembourgeoises, en particulier celles situées dans la grande aire d'influence de la ville de Luxembourg, enregistrent des croissances aussi fortes que celles du Brabant wallon oriental. Sources : Institut national de statistique.

4. Banalisations et permanences paysagères

Ces croissances périurbaines et rurbaines entraînent la multiplication d'infrastructures nouvelles et des mutations considérables dans la

localisation et la morphologie du bâti dans le monde rural, qui sont autant d'éléments de déstructuration des paysages traditionnels. Les bâtiments s'implantent en dehors des périmètres villageois traditionnels, soit en ruban le long des voiries – limitant la vision de l'espace rural –, soit dans des lotissements totalement en rupture avec le parcellaire traditionnel et ne répondant à d'autres logiques que celles de la valorisation du bien du lotisseur, soit tout simplement en mitant l'espace agricole. Les matériaux, les plans des maisons se banalisent, estompant les spécificités qui s'étaient construites sur l'usage des matériaux locaux et les fonctionnalités liées aux formes régionales de l'agriculture. Les résidents principaux et secondaires modifient les bâtiments traditionnels, adaptant les ouvertures, effaçant les traces des fonctions agricoles, ou en inventant des pseudo-réminiscences, roues de charrettes ou socs de charrues, quand il ne s'agit pas de décorations de nains de jardin.



Fig. 11. Rupture dans la structure des paysages ruraux par rurbanisation : Gesves
© C. Neuray, 2007.

Simultanément, les mutations productivistes de l'agriculture modifient considérablement l'allure des paysages, au-delà des empiètements de l'urbanisation : les chemins creux sont comblés ou laissés à l'abandon ; en pays bocager, les haies sont arrachées ; les remembrements

redécoupent le parcellaire et créent un nouveau réseau viaire fait de chemins revêtus rectilignes ; l'implantation des nouveaux bâtiments d'exploitation agricole est dissociée de la résidence agricole et souvent rejetée aux limites externes de l'espace villageois.

Et pourtant, au-delà des mutations radicales de l'agriculture, il reste une étonnante permanence des grands ensembles paysagers, largement fondés sur les différenciations agricoles en relation avec les conditions naturelles.



Fig. 12. Une première carte des régions agricoles, à la fin du troisième quart du XIX^e siècle. Source : MALAISE C., *Géographie agricole*, dans VAN BEMMEL E., dir., *Patria Belgica*, t. I, 1873, p. 490.

L'identification de régions agricoles – présentant des paysages spécifiques – apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en réponse aux progrès de la géologie et des sciences agronomiques et justement à partir du moment où l'expansion du marché national des produits agricoles rend importante la connaissance des ressources spécifiques de chaque

portion de l'espace national. L'ouvrage *Patria Belgica*, qui fait l'état des connaissances sur la Belgique à la fin du troisième quart du XIX^e siècle sous la forme d'une encyclopédie nationale en l'honneur de la Belgique bourgeoise triomphante après près d'un demi-siècle d'indépendance, fournit une première carte des régions agricoles du pays, qui anticipe celles des divisions régionales qui fleuriront dans les atlas et manuels scolaires à travers le XX^e siècle et formeront la trame des études régionales du pays, sur la base de zones agricoles-paysagères, malgré le caractère déjà avant tout industriel et urbain de l'économie belge.

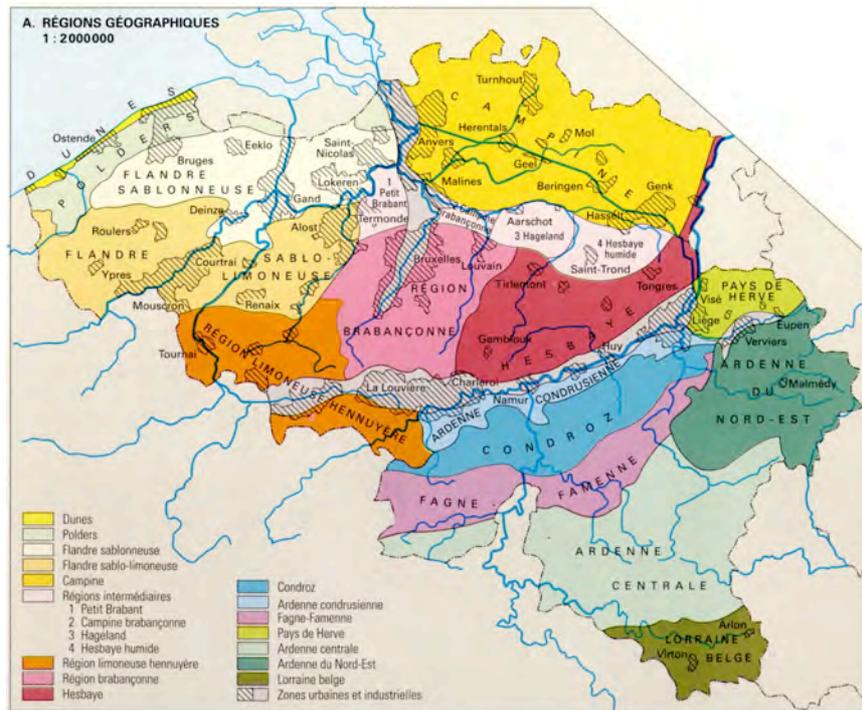


Fig. 13. Le découpage de la Belgique en régions agro-géographiques.

Source : CHARLIER J. et al., *Le Grand Atlas*, 10^e éd., 2002, pl. 14 A.

Aujourd'hui, la prégnance de ce type de géographie régionale s'est estompée dans l'enseignement secondaire mais, à l'inverse, le découpage systématique du territoire en ensembles paysagers, selon une classification hiérarchisée, a retrouvé de l'intérêt et s'est affiné à un moment où la préservation patrimoniale des paysages face aux atteintes de l'urbanisation

généralisée est devenue un objet important des politiques d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Ce nouveau découpage territorial garde fondamentalement la même base que celle des anciennes zones agricoles de la géographie régionale traditionnelle.

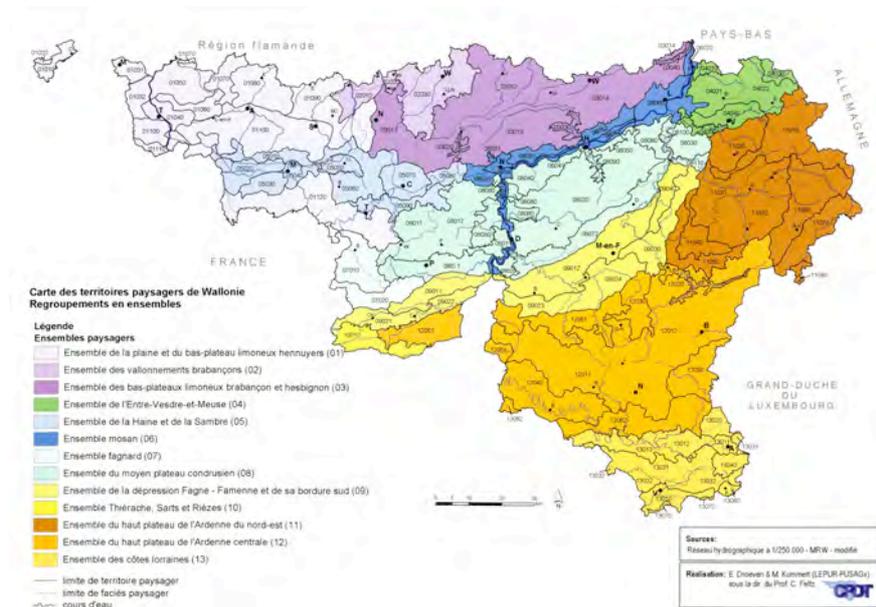


Fig. 14. Le découpage de la Wallonie en territoires paysagers.

Source : DROEVEN E. et KUMMERT M., sous la dir. de FELTZ C., *Carte des territoires paysagers de Wallonie*, Namur, 2004.

L'étonnante permanence des aires agro-géographiques qui vient d'être soulignée – en dehors des formes récentes d'urbanisation – renvoie en Wallonie à trois grandes familles de paysages ruraux. Elles sont déjà clairement identifiables, dans des limites souvent similaires à leurs délimitations actuelles, sur la carte de Cabinet de Ferraris, qui date de la fin du XVIII^e siècle et donc des premières phases de la révolution agricole.



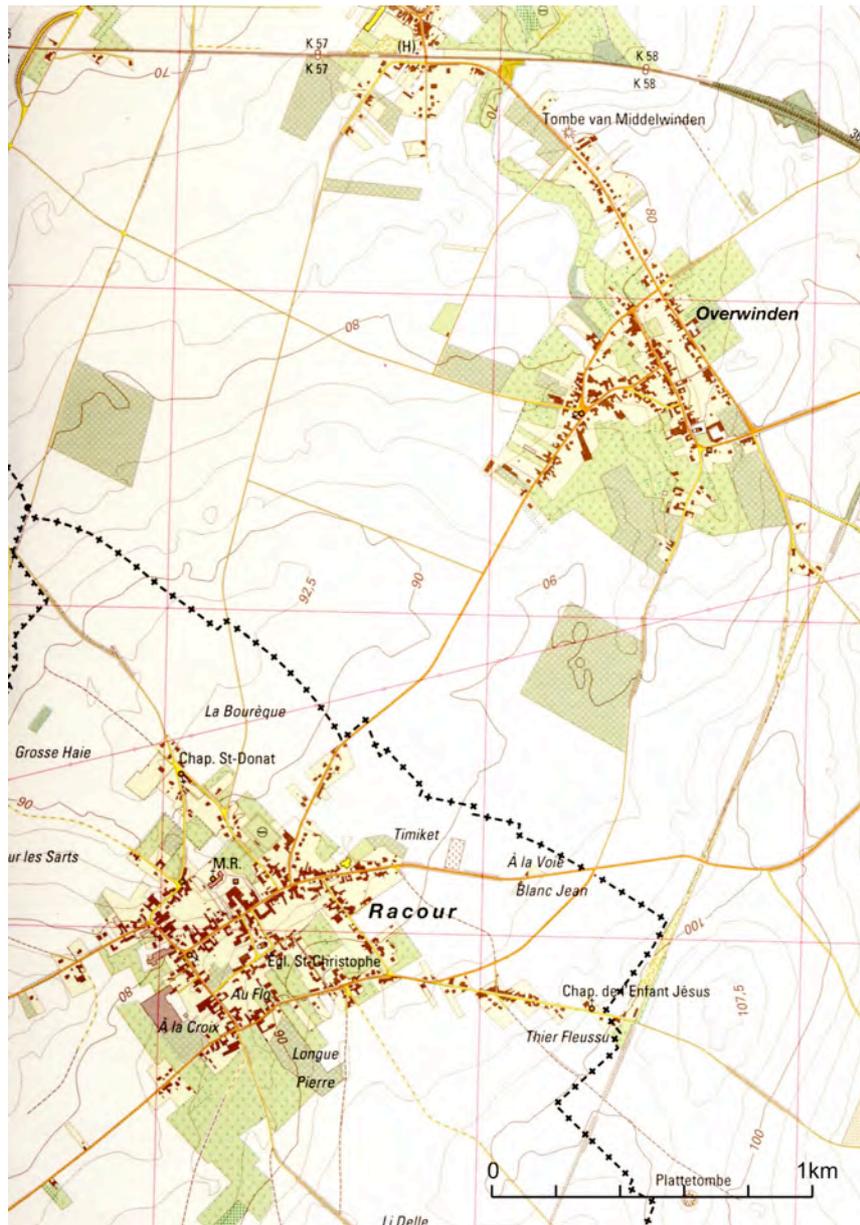


Fig. 15 a. et b. Racour et Overwinden : paysage hesbignonn sur Ferraris et sur la carte topographique actuelle.
Sources : *Grand Atlas de Ferraris, 1777, op. cit., 2009, pl. 133 B* et *Carte topographique IGN au 1/20.000, feuille 33/5-6, 1999.*

La première famille est celle des grandes campagnes ouvertes, héritières de l'openfield et de la grande propriété foncière nobiliaire et ecclésiastique. Leur origine est à rechercher dans les transformations du régime domanial entre les X^e et XII^e siècles, qui a évolué vers les grosses exploitations en bail à ferme, complété quand nécessaire par l'appoint du salariat de journaliers agricoles⁶. Ce régime agraire a rendu plus difficile l'accès à la terre des petits et moyens propriétaires et a généré une grande culture plus extensive qu'en Flandre, générant de moindres densités de population. On trouve ces grandes campagnes en Hainaut, en Brabant, voire en Condroz, avec ici un taux de boisement nettement plus important. Mais c'est en Hesbaye, où le boisement résiduel est réduit à l'extrême, qu'elles ont le moins été converties en prairies et que leur forme est la plus caractéristique. On y observe toujours, comme sur Ferraris, le village groupé et son auréole de prairies et de vergers enclos, puis l'essentiel du finage en couronne externe avec les champs ouverts, certes aujourd'hui remembrés⁷.

La deuxième famille est celle des pays bocagers, à dominante herbagère, avec habitat dispersé, dont l'archétype est le Pays de Herve, même si le bocage, dont on a vu qu'il s'est formé entre les XV^e et XVII^e siècles, a été fortement dégradé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁸.

6 VERHULST A., *op. cit.*, 1990, p. 189.

7 GODART M.-F. et FELTZ C., dir., DE WITTE C., NEURAY C., NIELSEN M., PONS T. et VAN DER KAA C., *Atlas des paysages de Wallonie, 2 : Les plateaux brabançon et hesbignon*, Namur, 2010.

8 GODART M.-F. et TELLER J., dir., CREMASCO V., DOGUET A., FEREMANS N., NEURAY C., PONS T. et VAN DER KAA C., *Atlas des paysages de Wallonie, 1 : L'Entre-Vesdre-et-Meuse*, Namur, 2007.



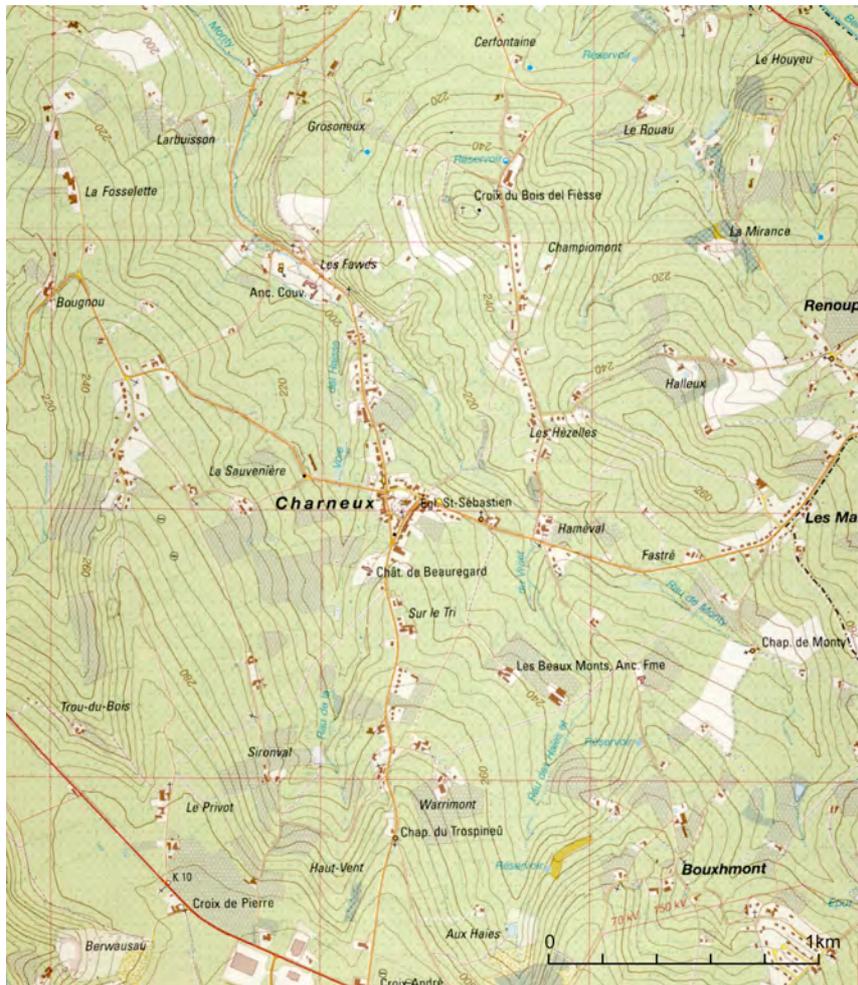


Fig. 16 a. et b. Charneux : paysage hervien sur Ferraris et sur la carte topographique actuelle.

Sources : *Grand Atlas de Ferraris, 1777, op. cit., 2009, pl. 212 A* et *Carte topographique IGN au 1/20.000, feuille 42/3-4, 1997.*





Fig. 17 a. et b. Herbeumont : paysage ardennais de clairière sur Ferraris et sur la carte topographique actuelle.

Remarquez l'oubli d'un méandre de la Semois, au sud d'Herbeumont, sur Ferraris.

Sources : *Grand Atlas de Ferraris, 1777, op. cit., 2009, pl. 162 A* et *Carte topographique IGN au 1/50.000, feuille 67-70, 1999.*

La troisième famille enfin correspond aux paysages des hauts plateaux, avec l'archétype du village de clairière forestière, entouré d'un anneau agricole. Cette structure a subsisté, même si le paysage qui l'occupait à la fin du XVIII^e siècle était sensiblement différent de l'actuel : l'anneau agricole de l'*ager*, qui était essentiellement occupé par les lanières de l'agriculture céréalière de subsistance, laissées il est vrai en prairie

plusieurs années d'affilée pour récupérer leur fertilité, est devenu presque entièrement herbager, quand certaines parcelles allongées n'ont pas été reboisées en conifères. L'espace forestier externe a été largement reboisé en épicéas, surtout sur ses franges. La forêt, en futaie, est en général aujourd'hui plus majestueuse et mieux tenue que jadis, quand elle se résumait bien souvent à des landes à genêts ou à des taillis pour le charbonnage et la glandée, qui ont perduré durant une large part du XIX^e siècle. Les feuillus en futaie ou les pessières se sont imposés aux dépens des terres de parcours des troupeaux et des essarts, qui entamaient la *silva* tous les dix à quinze ans.

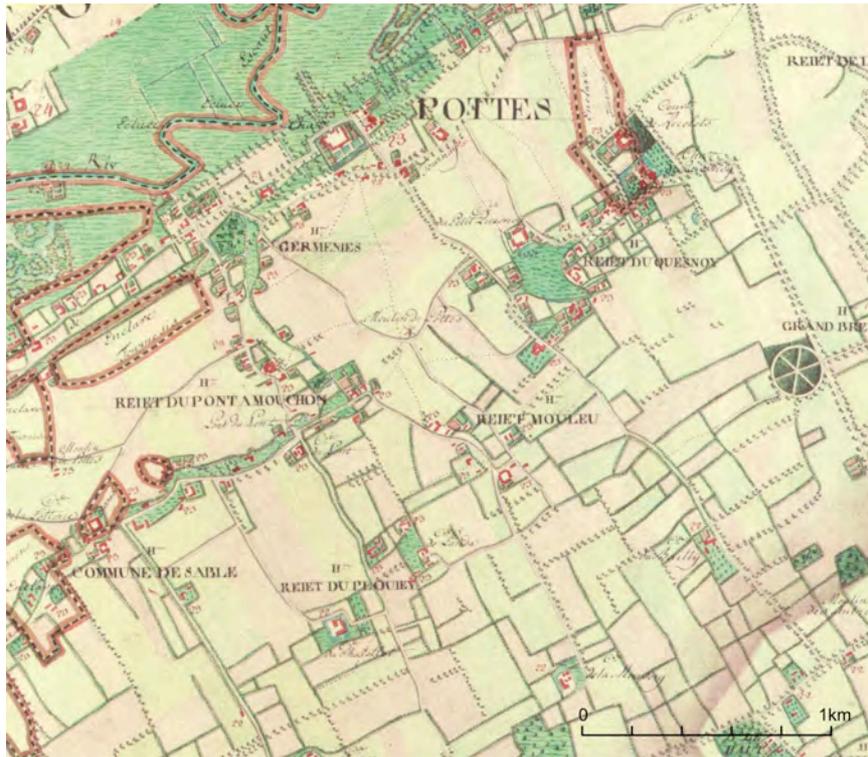




Fig. 18 a. et b. Le paysage de la plaine de l'Escaut sur Ferraris et aujourd'hui, vers Pottes.
Sources : *Grand Atlas de Ferraris, 1777, op. cit., 2009*, pl. 30 A et photo © C.
VANDERMOTTEN, 2006.

La permanence des appartenances aux grands ensembles paysagers n'est toutefois pas sans exceptions importantes, dont les mécanismes mériteraient d'être bien documentés : ainsi, les plaines de l'Escaut tournaisien, bocagères sur Ferraris, sont passées à l'openfield ; la zone herbagère et bocagère du Pays de Herve a gagné sur l'Ardenne du Nord-Est, qui se différenciait moins qu'aujourd'hui des paysages de l'Ardenne centrale.

5. Conclusions

Les mutations économiques profondes et l'urbanisation des campagnes n'excluent pas, paradoxalement, une certaine permanence des paysages ruraux et plus encore de la configuration spatiale des grands ensembles paysagers. Ces paysages ruraux, quelque peu négligés par la géographie aménagiste à partir des années 1960, retrouvent aujourd'hui un intérêt, dans une conception moins fonctionnaliste et plus environnementaliste de l'aménagement du territoire. Ils sont analysés en

tant que construits culturels, historiques, même si c'est sur un substrat de conditions naturelles. Leur étude permet donc une jonction renouvelée entre géographie physique et géographie humaine. Cette nouvelle perspective permet d'interpréter les paysages en termes de métaphore géologique, comme une série de couches successives, les plus récentes recouvrant les plus anciennes, mais ces dernières restant plus ou moins largement repérables et prégnantes.

La nouvelle société rurale

Philippe Soutmans

Peut-on encore parler aujourd'hui de société rurale ? Peut-on d'ailleurs encore parler, en Wallonie et en Belgique, de ruralité ? Pour définir la spécificité, s'il en est une, des modes de vie de nos contemporains en dehors des villes, sans doute faut-il d'abord définir le concept de « rural » aujourd'hui. Lorsque des communes peuvent être qualifiées de rurales, leur population peuvent-elles se targuer de cette appellation ? Qui sont-ils ces ruraux ? Pourquoi décide-t-on d'habiter en zone rurale alors que l'on n'y travaille pas ou si peu ? Quelles sont les relations entre ces résidents ruraux et ceux qui y travaillent, notamment les agriculteurs ? Quels sont dès lors les grands défis que devrait rencontrer le développement durable pour nos sociétés vivant à la campagne ?

1. Rural, un concept polysémique

Selon les dictionnaires classiques, rural est issu du latin *rūs* qui signifie « campagne » et appartiendrait à une racine indo-européenne « espace libre ». Opposé à *domus* « maison » et *urbs* « ville », rural qualifie tout ce qui vit à la campagne ; il intègre l'agricole et le non agricole.

Dans chaque pays, on fixe un seuil de population pour qualifier une commune de rurale ou d'urbaine. L'OCDE propose la nomenclature suivante pour distinguer les territoires¹ :

- **essentiellement ruraux** : les territoires dont plus de 50 % de la population vit dans des communautés rurales (une communauté rurale a une densité de population de moins de **150 habitants/km²**).

1 OCDE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, 1994.

- **relativement ruraux** : les territoires dont 15 à 50 % de la population vit dans des communautés rurales.
- **essentiellement urbains** : les territoires dont moins de 15 % de la population vit dans des communautés rurales.

Selon le CAPRU², la Région flamande, dans le programme de développement rural 2007-2013, aurait relevé le seuil de densité de population à 600 hab./km² afin de mieux refléter les réalités de la Flandre. Dans l'étude préalable, les experts wallons consultés estiment que le seuil de 150 hab./km² demeure pertinent pour la Région wallonne. Le maintien de ce seuil entraîne une diminution régulière du nombre de communes rurales : en deux ans, pas moins de 40 communes seraient ainsi passées du statut de « rural » à celui de « urbain ». Le CAPRU propose qu'à l'instar d'autres États membres de l'Union Européenne, notamment l'Allemagne, soient revus les critères de définition de la ruralité en les axant sur deux indicateurs : la « périphéralité » et l'accessibilité géographique aux services.

2. Des communes rurales peuplées d'employés du secteur tertiaire

Selon différents auteurs, en Wallonie, entre 50 et 60 % des communes pourraient encore être qualifiées de rurales³ couvrant ainsi 75 % du territoire wallon⁴. La ruralité est donc une caractéristique majeure de la Wallonie même si moins d'un wallon sur trois habite une commune rurale⁵.

Si l'on prend l'exemple de la commune de Chaumont-Gistoux⁶ (Brabant Wallon), les **3/4 de la population active travaillent dans le secteur tertiaire** : dans l'enseignement, les administrations, les soins de santé (35 %), le commerce, la restauration, les réparations de biens de consommation et de véhicules (20 %) ; les transports et communications (10 %) ; les institutions de crédit, assurances, services aux entreprises et services de locations (5 %).

2 CAP RURALITÉ, FACULTÉS UNIVERSITAIRES DE GEMBOUX,
<http://capru.fsagx.ac.be/etudes/7-etudes/104-de-nouveaux-criteres-de-ruralite-pour-la-region-wallonne>, consulté en juin 2011.

3 47 % si on part du critère de 150 hab./km² soit 124 communes rurales parmi les 262 présentes sur le territoire wallon (au 1.1.2004) selon la Fondation Rurale de Wallonie.

4 SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*, Territ 1, Jambes, 2010, p. 23.

5 Ou même moins : 21 % selon la Fondation Rurale de Wallonie.

6 Graphique personnel construit sur base des données du recensement, INS, 2001.

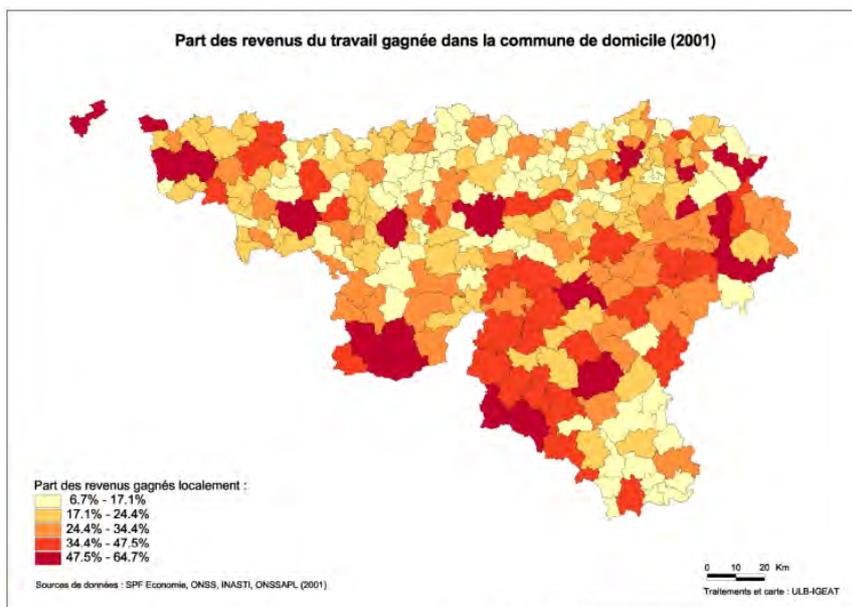


Fig. 1. Part des revenus du travail gagnée dans la commune de domicile (2001).

Selon Daniel Bodson⁷, 60 % des emplois en région rurale seraient des emplois tertiaires prestés majoritairement hors des communes de résidence.

Ainsi à Fernelmont⁸ (Namur), 16 % seulement des actifs travaillent sur le territoire de la commune. Près de 50 % travaillent à proximité (moins de 20 km dont 35 % à Namur) mais 15 % occupent un emploi hors de la Région wallonne (principalement à Bruxelles). Dans 80 % des communes wallonnes, moins d'un tiers des revenus nets du travail sont gagnés dans la commune de domicile.

La mixité de la population rurale est aujourd'hui un fait, de même que la diminution du poids numérique et symbolique des agriculteurs (qui ne représentent plus que moins de 2 % de la population).

⁷ BODSON D., *Les Villageois*, Paris, 1993 (Collection Alternatives rurales).

⁸ CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CPDT), *Les revenus nets des personnes et leur géographie communale [2001]. Commune de Fernelmont*, sur http://cpdt.wallonie.be/index.php?id_page=51107, consulté en juin 2011.

3. Quels sont les traits marquants du monde rural aujourd'hui ?

Aujourd'hui, le rural s'appréhende d'abord sous une logique résidentielle. Jusqu'au XIX^e siècle, le cadre rural était subi, le mode de vie y était relativement stable et les populations « immobiles ». L'industrialisation et surtout l'avènement de la voiture individuelle vont ouvrir les campagnes à de nouvelles populations mais aussi permettre de choisir d'y habiter (ou d'y rester) tout en n'y travaillant pas. L'exode rural fait place à l'exode urbain « pendulaire » ...

L'avènement de la voiture individuelle et sa mise à disposition d'un nombre toujours plus grand d'usagers via un crédit à la consommation relativement bon marché a permis aux ruraux de rester dans les campagnes et à bon nombre de citadins de les rejoindre. Aujourd'hui, désormais facilement accessibles par le transport routier, les lieux d'habitat sont moins choisis pour leur proximité avec le lieu de travail que pour leur environnement. L'espace rural devient un enjeu foncier, économique, tant pour des résidents qui l'ont choisi que pour ceux qui vivent de sa production.

Dans une commune rurale comme La Bruyère (située à 10 km au nord de Namur), on comptait en 2006, 5071 véhicules pour 2885 ménages (8200 habitants) soit près de deux véhicules par ménage. C'est dire la nécessité pour les ruraux de se déplacer : pour se rendre au travail (20 km par jour en moyenne), pour la scolarité, pour la vie professionnelle, pour les courses ou pour les loisirs. Le rural est quasi dans l'obligation de disposer d'une ou de plusieurs voitures. Aujourd'hui, le rural se déplace sans doute beaucoup plus que l'urbain, ce qui n'est pas sans conséquence sur les aménagements routiers des communes rurales, leur entretien et la mise en œuvre d'obstacles de sécurité pour y limiter la vitesse.



Fig. 2. Sentier Betoïn, Meux.

4. D'agricoles, les villages deviennent multifonctionnels

On est loin de cette description relevée dans un manuel de géographie du XIX^e siècle⁹, «le village se compose principalement de maisons habitées par des cultivateurs et des journaliers». Antérieurement, l'activité agricole structurait le monde rural car définissant l'activité du groupe social le plus nombreux, les agriculteurs avaient une influence directe sur la vie politique et sociale locale.

Même s'il continue à gérer la majorité du territoire rural wallon, l'agriculteur est minorisé en nombre mais aussi en visibilité. Son exploitation est aujourd'hui, le plus souvent hors du village et son rythme de vie ne lui permet plus de côtoyer au quotidien ses voisins ruraux. Il est donc devenu un utilisateur de l'espace parmi d'autres, ce qui n'est pas sans générer des conflits d'usage entre les différents acteurs de l'espace rural.

9 GERMAIN A. J., *Manuel de Géographie à l'usage des écoles primaires et des sections préparatoires des écoles moyennes*, Liège-Bruges, 1899, p. 10 et 11.

Pour les agriculteurs, l'espace rural est un facteur de production (un rapport économique et fonctionnel) tandis que pour les autres résidents, l'espace rural est un cadre de vie (où intervient aussi l'esthétique).

Aujourd'hui, la fonction agricole est donc une des fonctions du monde rural où coexistent selon les régions, bien d'autres : culture, lieu de résidence, tourisme, artisanat, services... Les appellations et labels divers en sont une preuve : « village du livre » ; « plus beaux villages de Wallonie » ; « village fleuri ».

Au sein même de l'agriculture, on assiste aussi à une diversification : « Bio », « produits du terroir », fermes pédagogiques, pluriactivité (chambre d'hôtes)... sans compter une « industrialisation diffuse » des campagnes à proximité des grands axes routiers.

5. Le bonheur est-il dans le pré ? Pourquoi (venir) habiter la campagne aujourd'hui ?

La réalité vécue de nos campagnes aujourd'hui peut décevoir le nouvel arrivant qui en est resté à un imaginaire « vert » très présent dans la littérature (et pas que dans celle destinée à la jeunesse), dans les médias ou surtout dans beaucoup de téléfilms, français pour la plupart. Les natifs peuvent être déçus eux aussi suite à la disparition de zones « vertes » au profit de nouvelles résidences ou de l'extension d'exploitations agricoles ou commerciales. Les contraintes liées à une mobilité permanente, un accès de plus en plus coûteux à la propriété et l'absence de services de proximité notamment pour les personnes âgées peuvent nourrir pas mal de désillusions.

Si on ne travaille pas (ou plus) dans le monde rural, pourquoi vient-on y habiter ? Selon une enquête sur la mobilité résidentielle¹⁰, quatre facteurs permettent d'expliquer le choix d'un logement en région rurale :

- la migration familiale : rapprochement de la famille, retour vers la région d'origine, cycle de vie des individus...
- la migration « au vert » : environnement (caractère champêtre, qualité de vie élevée), désir d'un jardin...
- l'accès à la propriété : environnement du logement, prix et qualité du logement...
- le changement de logement (fin de bail par exemple).

10 UCL, GROUPE D'ÉTUDE DE DÉMOGRAPHIE APPLIQUÉE, *Enquête sur la mobilité résidentielle et la qualité de vie en Brabant Wallon*, dans *Territoire Wallon 1*, septembre 2007, p. 15-30.

Le marché immobilier devient donc un acteur incontournable en milieu rural, largement géré aujourd'hui par le secteur privé et donc centré sur le profit individuel. Tous ne sont donc pas égaux devant ces possibilités de choix.

Si certains recherchent un logement en milieu rural¹¹, c'est surtout pour le calme, la tranquillité. Visiblement ceux-là fuient le bruit considéré comme un attribut urbain. Un second groupe d'arguments porte sur la verdure, les espaces verts, les jardins, la nature, l'environnement, l'air pur, l'espace, la qualité de vie... Le troisième argument porte sur la convivialité.

Paradoxalement, la réalité de la vie rurale d'aujourd'hui rend caducs ces arguments de choix positifs. L'absence de transports publics, l'éloignement des commerces, « loin de tout », sont souvent repris comme des arguments de rejet de la campagne ou, à tout le moins, des contraintes que tous ne sont plus prêts à assumer. La mobilité importante des ruraux a entraîné une forte densité du trafic, une insécurité routière et une intensification du bruit au sein et aux alentours des villages. Comble d'ironie, le mythe de la convivialité rurale a fait parfois place à son absence, l'isolement, l'anonymat...

6. Itinéraire d'une vie ou la mobilité résidentielle

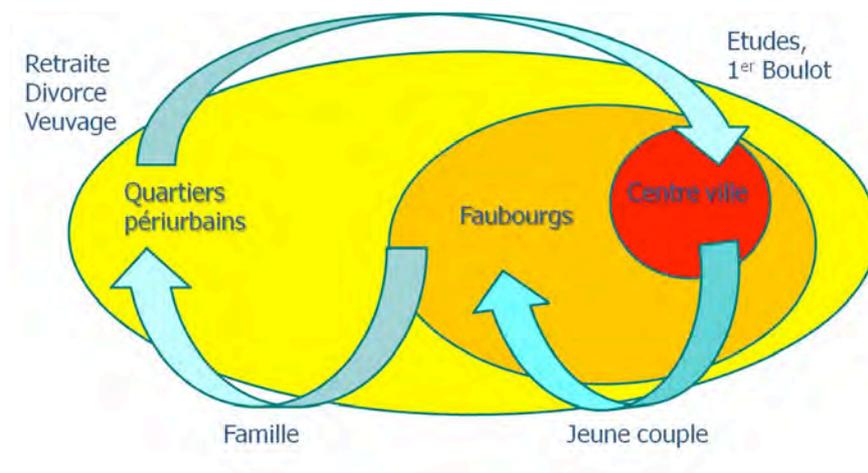


Fig. 3. Itinéraire résidentiel.

11 UCL, GROUPE D'ÉTUDE DE DÉMOGRAPHIE APPLIQUÉE, Ibid.

Dans des publications antérieures¹², le Groupe d'étude de démographie appliquée (UCL) avait bien identifié l'itinéraire résidentiel tout au long d'une vie qui marque ainsi la transhumance de nos concitoyens des territoires urbains vers les territoires ruraux et vice-versa.

Arrivé en ville pour les études et le premier boulot, le jeune s'installe au centre ville à proximité des voies de communication et des infrastructures, notamment culturelles. Le jeune couple, surtout si un enfant s'annonce, aurait tendance à chercher un logement plus vaste et migre une première fois dans les banlieues. En recherche d'espaces et d'un jardin, la famille en devenir va s'éloigner davantage des centres villes pour accéder à la propriété dans des quartiers périurbains. Ce mouvement centrifuge peut-être contrebalancé aux hasards de l'existence par un mouvement centripète : l'éloignement des services et des moyens de transport en commun conduit aujourd'hui nombre de personnes âgées ou divorcées à rejoindre des centres urbains ou des bourgs équipés de nombreux services et facilement accessibles. Le choix d'habiter un lieu (et de s'y fixer) devient plus éphémère : on n'achète plus une maison pour une vie...

Que génèrent dès lors comme relations sociales dans nos campagnes ce nomadisme résidentiel, cette mobilité permanente, cet exode urbain « pendulaire » ?

7. Une nouvelle sociabilité

Le cadre de vie rural étant aujourd'hui choisi, les ruraux ont créé de nouveaux modes de rencontres, une nouvelle sociabilité¹³ qui repose sur ce que les sociologues appellent les nouvelles valeurs : la qualité de la vie, le cadre, les relations... Ainsi, la fête au village change (elle est plus conviviale qu'identitaire) et le mode de relation privilégié devient « le barbecue au jardin durant l'été ».

Alors que la ruralité classique était subie et que les interrelations permettaient un contrôle mutuel, normes communément admises, les relations au sein du monde rural sont probablement plus épisodiques et surtout choisies. Les lieux de rencontre se sont surtout réduits : la messe dominicale ou la fréquentation du bistrot ne remplissent plus la fonction de lien et d'insertion sociaux des années 50. Aujourd'hui, sans doute avec

12 POULAIN M., dir., *Ville de Charleroi - Atlas géostatistique des quartiers*, Charleroi, 2001.

13 UCL, GROUPE D'ÉTUDE DE DÉMOGRAPHIE APPLIQUÉE, Ibid.

les clubs sportifs et les mouvements de jeunes, la fréquentation de l'école primaire (et les activités connexes : garderies, activités extrascolaires, soupers...) reste l'unique porte de l'insertion dans la communauté rurale. C'est donc le plus souvent par les (petits) enfants que des liens sociaux se construisent et sans doute se perpétuent. L'accès précoce à la propriété est donc un enjeu majeur pour nos sociétés rurales : si un couple doit attendre 40 ans pour avoir les moyens d'acquérir ou de construire une maison, ses enfants seront peut-être déjà en âge d'école secondaire... et l'insertion locale se fera dès lors plus difficilement car ces établissements sont plutôt installés en zone urbaine.

La question de l'accès à la propriété pour tous en zone rurale devient un enjeu politique.

8. La ruralité, un choix mais pour qui ?

On ne peut terminer ce tour d'horizon de la société rurale d'aujourd'hui sans préciser que ce choix d'habiter en région rurale n'est pas donné ni même possible pour tous, ou du moins de la même manière. Les communes où l'on vit le mieux en Wallonie¹⁴ (La Bruyère en Namurois, Lasne en Brabant wallon, Attert en Luxembourg, Nandrin à Liège, Ham-sur-Heure en Hainaut) sont aussi les communes où l'apport de l'impôt des personnes physiques est le plus élevé et les terrains ou les logements les plus chers... Situées sur l'axe E411, E42 ou N25, ces communes sont aussi celles où le taux de diplômés de l'enseignement supérieur¹⁵ (1991) est le plus élevé comme d'ailleurs l'équipement informatique (2001). Qui plus est, la plupart sont particulièrement bien situées à proximité de commerces ou de zones commerciales¹⁶.

Périphéries des villes wallonnes, ces communes que l'on peut dénommer périurbaines¹⁷ vivent le plus souvent de l'emploi (via la perception de l'impôt sur les personnes physiques) créé ailleurs, qui plus

14 *Le Vif/Express*, n° 2880, 23 mai 2008, voir également :

http://www.itinerainstitute.org/upl/1/default/doc/memo4_palmares_fr.pdf.

15 EGGERICKX T., e.a., *Diversités démographiques et migrations résidentielles dans les espaces ruraux en Wallonie (Belgique)*, dans *Noris*, n° 205 : *Vivre les espaces périurbains*, 2007, p. 117-136.

16 CAP RURALITÉ, FACULTÉS UNIVERSITAIRES DE GEMBOUX, *Indice d'accessibilité aux services*, <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru/indice-accessibilite-services>, consulté en juin 2011.

17 EGGERICKX T., e.a., *op. cit.* Ces différents critères ont permis de créer une typologie des communes rurales avec leurs caractéristiques propres : du périurbain ancien (24 communes) ou récent (40 communes) aux rurales plus traditionnelles (Hennuyer, Ardennais ou Luxembourgeois) en passant par le semi-urbain ou semi-industriel (22 communes).

est, en rejetant sur ces mêmes centres urbains, les populations défavorisées qui ne trouvent plus à s'y loger. Cette ségrégation sociale que le marché immobilier a engendrée dans les campagnes périurbaines pose aujourd'hui la question de la régulation politique, foncière et fiscale, et de la solidarité entre commune centre (urbaine) et périphérie (rurale).

9. Problématiques rurales d'aujourd'hui

L'évolution de nos campagnes a donc conduit celles-ci à une rupture entre les logiques initiales : habiter, produire, consommer, vivre ensemble... À la période traditionnelle, ces logiques coexistaient dans un même lieu, le village ou le bourg. L'industrialisation dans nos contrées a poussé un certain nombre de ruraux à travailler dans les centres urbains grâce notamment au chemin de fer ou au tramway vicinal quitte à revenir le soir au village. Hormis le travail, la plupart des autres activités humaines restaient donc locales. Aujourd'hui, ce sont aussi les loisirs, les relations, les lieux de consommation qui sont le plus souvent situés hors du lieu de résidence.

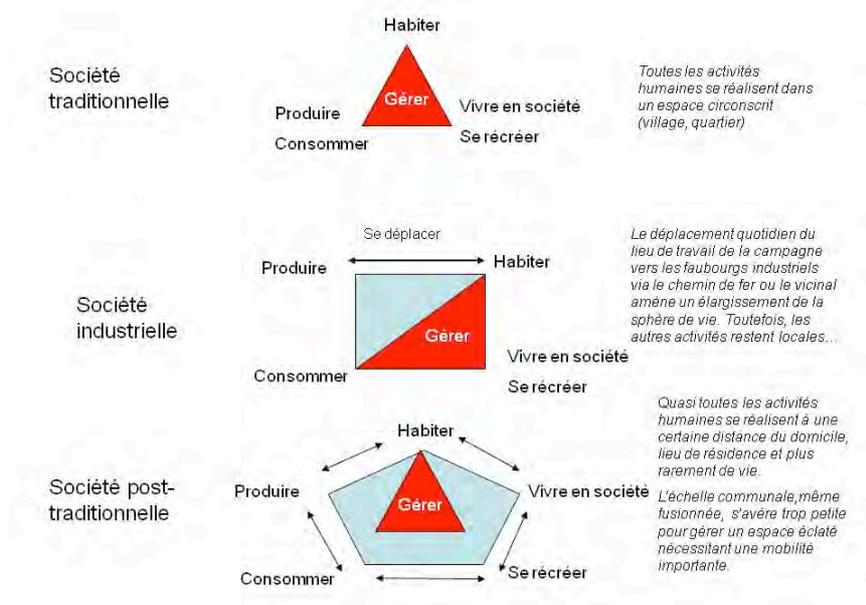


Fig. 4. Problématiques rurales contemporaines.

On peut donc résumer les principales problématiques rurales contemporaines autour de logiques mises en tension :

- Le champ spatial sera surtout animé par la problématique de l'habitat sachant que ce sont les classes possédantes qui auront le choix du lieu de résidence et qui donneront le « la » notamment en matière de pression immobilière.
- Les logiques « consommer » et surtout « produire » du champ économique seront directement en concurrence avec cette logique « habiter ». Ainsi, agriculteurs (surtout depuis la réforme de la Politique Agricole Commune qui pousse à une agriculture plus extensive) et résidents rechercheront les uns et les autres des espaces aujourd'hui limités.
- La déconnexion des activités professionnelles de la résidence engendre de multiples problèmes de déplacement et de mobilité individuelle et collective.
- D'autant que souvent les activités culturelles sont elles aussi pratiquées hors de la sphère de résidence.
- Face à ces demandes multiples et à des marchés (immobiliers, agricoles...) aux intérêts divergents, le champ politique est en recherche de nouveaux modes de gestion. Depuis les années soixante, de multiples plans (de secteur, schéma de structure, schéma de développement de l'espace régional...) tant au niveau local que régional ont essayé de réguler cette mainmise du marché sur les campagnes. Reposant sur une croissance continue liée à un pétrole bon marché, l'éclatement de nos activités repose jusqu'à présent essentiellement sur le recours à la voiture individuelle. Le contexte demain risque toutefois de se modifier fondamentalement...

10. Quels défis pour nos campagnes demain ?

Nos campagnes (comme nos villes) doivent se préparer à l'après pic pétrolier (carburant et énergie plus chers). Cette situation nouvelle doit nous pousser dès maintenant à revoir notre aménagement du territoire¹⁸ : réduire les coûts collectifs et individuels de l'étalement urbain et préserver

¹⁸ DACHELET M., *Pic du pétrole : impasse des politiques d'aménagement du territoire*, dans *Revue Etopia* 6, 23 octobre 2009, p. 145-180.

les terres agricoles. Pour cela, l'amélioration des performances des transports en commun est un enjeu social et écologique majeur pour nos campagnes.

Si l'on veut éviter des populations « éphémères » et peu intégrées au tissu local, la question de l'accès précoce au logement pour les plus jeunes et le maintien d'une population vieillissante sont deux défis que les pouvoirs publics vont devoir relever d'urgence notamment en développant des services (publics et privés) de proximité.

Si l'agriculteur et l'agriculture veulent retrouver une place centrale dans nos communes rurales, nous devons nous atteler à relocaliser cette agriculture : circuits courts, diffusion des productions locales, création de groupements d'achats de légumes et fruits de saison...

Ces trois défis (mobilité, logement, agriculture) ne pourront être relevés que si l'on sensibilise toute la population à cette réflexion dès le plus jeune âge notamment par un travail d'éducation et de formation des (futurs) enseignants à l'aménagement et au développement durables de nos campagnes.

La coordination des acteurs du développement rural et le développement durable

Daniel Burnotte

Cette contribution porte sur l'importance pour le développement durable du territoire d'une mise en réseau des acteurs du développement rural. Sujet vaste qui nécessite de passer par l'évocation de plusieurs thématiques sans pouvoir les approfondir. Mon intervention se veut dès lors plus une approche « impressionniste », par petites touches, qu'une analyse et une définition détaillée des concepts.

Cela me permet d'aborder les mutations annoncées dans les régions rurales, le lien entre réseau et développement durable, la présentation rapide du Réseau wallon de développement rural et l'importance de celui-ci face aux mutations en cours.

1. Les mutations : vers une gestion des biens publics environnementaux ?

Les régions rurales d'Europe et de Wallonie produisent et nourrissent les peuples, fournissent de l'emploi, disposent d'une grande variété de paysages, abritent et contribuent à la conservation de la plus grande part de la biodiversité européenne. Elles remplissent la majorité des fonctions écologiques (recharge des nappes, fertilité des sols, épuration, production d'énergies renouvelables, etc.) et représentent des lieux importants de culture et de loisirs. Ces territoires sont en mutations profondes (agriculture, mutations spatiales, environnement, etc.) et affrontent de nouveaux défis (énergie, changement climatique).

Les forêts et l'agriculture couvrent respectivement 32 % et 45 % du territoire wallon. Ces territoires ruraux font partie d'un tout. Ils entretiennent des relations multiples avec les espaces urbains contigus. Ils sont donc importants et nous devons les penser en « alliance », en termes de complémentarité avec les zones plus urbanisées.

Aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation, les chiffres montrent qu'en moyenne 60 % des revenus des agriculteurs wallons proviennent des soutiens européens intégrés dans la Politique agricole commune. Cette politique agricole est en pleine mutation. Une nouvelle réforme s'annonce (2013) et suppose des rééquilibrages budgétaires entre les 27 États-membres. Toute modification dans cette politique aura des conséquences importantes sur la gestion et l'aménagement des espaces ruraux du fait de l'impact qu'elle a sur les revenus du monde agricole.

La Politique agricole commune s'oriente de plus en plus vers des aides qui lient agriculture et gestion des biens publics environnementaux (gestion des nappes, paysages, biodiversité...). D'abord subsides à l'exportation et soutien au marché, les aides sont devenues « aides directes », « aides découplées » du revenu ou encore soutiens à la politique de développement rural. La notion de « conditionnalité » s'insère de plus en plus dans les aides apportées. Ainsi s'établit un lien entre le versement des aides directes compensatrices couplées et découplées et le respect d'exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, et de bien-être animal.

Dacian Ciolo¹, nouveau commissaire européen, vient de lancer un vaste débat. Une des questions posées est « Quel héritage voulons-nous transmettre aux générations futures en matière d'environnement (de qualité du sol, de l'eau, de l'air) ? N'oublions pas que les agriculteurs – moins de 5 % de la population européenne – mettent en valeur 80 % du territoire. Comment mieux gérer les ressources naturelles tout en produisant ? ».

Ces questions nous concernent tous.

Quel type de politique agricole souhaitons-nous comme citoyens européens ? Qu'en est-il de la souveraineté alimentaire ? Comment mener une politique agricole en lien avec le développement durable de nos

1 CIOLO D., *Quelle agriculture pour demain ? Appel à un débat public* [discours devant la Commission de l'Agriculture du Parlement européen, 12 avril 2010], <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/150&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>, consulté en juin 2011.

territoires alors que la logique implacable de la mondialisation impose une baisse des prix agricoles et des fluctuations des prix permanentes ?

Aujourd'hui, la Politique agricole commune verdit ses aides dans une logique d'alignement sur le commerce mondial et de concurrence exacerbée. Plusieurs organisations rurales et agricoles soulèvent régulièrement les contradictions internes à cette approche.

Si le nouveau commissaire européen souhaite favoriser le dialogue dans le cadre de sa politique de développement rural, l'Union européenne impose à tous les États-membres la constitution d'un réseau des acteurs du développement rural. Si l'intention première est la volonté d'une meilleure circulation de l'information et des échanges d'expériences pour renforcer la politique européenne, les acteurs du monde rural peuvent aussi inscrire ce réseau dans le principe de gouvernance, un des piliers du développement durable de la ruralité.

2. Réseau et développement durable

L'article 68 du règlement européen 1698/2005 impose que « Chaque État-membre établisse un Réseau national qui regroupe les associations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural ». Il prévoit des moyens financiers pour le fonctionnement des structures du Réseau et pour « un plan d'action couvrant au moins l'inventaire et l'analyse des bonnes pratiques transférables ainsi que les informations à ce sujet, la gestion du Réseau, l'organisation de l'échange d'expériences et de savoir-faire, l'élaboration de programmes de formation destinée aux groupes d'action locale en voie de constitution et l'assistance technique pour la coopération interterritoriale et transnationale ».

La notion de réseau implique que des individus ou organisations, de façon volontaire, échangent des informations, des pratiques ou des biens et développent des actions conjointement, tout en gardant leur capacité d'autonomie. Cela suppose qu'il y ait entre ces individus ou organisations un intérêt, un enjeu ou un problème commun et une structure qui permette les liens.

Il a été convenu rapidement en Wallonie entre les acteurs que le Réseau n'était pas :

- un lieu de représentation des intérêts sectoriels ;
- un espace de revendications, mais il peut faire des recommandations ;

- une instance d'évaluation, mais il y aura lieu d'évaluer son action.

Par contre le réseau se veut :

- un lieu d'échanges, de débats, de réflexions de capitalisation ;

- un lieu pour se mettre d'accord sur nos désaccords.

On peut se poser rapidement la question de savoir en quoi cette mise en réseau d'acteurs en milieu rural peut s'inscrire dans le principe de la gouvernance et contribuer au développement durable.

Le concept de développement durable est marqué par deux visions nouvelles apportées par l'écologie scientifique :

- la perception du caractère aléatoire et incertain des actions.

Soulignons simplement ici le premier principe de l'écologie de l'action qu'Edgard Morin² aime à rappeler : « *tout acte échappe aux intentions de l'acteur pour entrer dans le jeu des inter-rétroactions du milieu, et peut déclencher le contraire de l'effet souhaité* ».

Dès lors qu'il y a nécessité de prendre en compte l'ensemble du jeu des inter-rétroactions, les moments d'ajustement se multiplient et supposent une délibération permanente pour pouvoir guider l'action.

- la nécessité d'une recherche de nouveaux rapports sociaux dans les organisations.

La complexité des phénomènes et le développement de la notion d'équilibre comme dynamique ont amené un autre regard sur les rapports notamment entre l'homme et la nature, mais aussi entre les hommes.

Ces visions nouvelles ont influencé nos visions par :

- une modification du rapport à la nature : mise en cause d'une domination de la nature par l'homme ;

- le procès du « rationalisme » d'une société qui a « tout » misé sur une croissance accélérée ;

- l'exploration de nouvelles formes d'organisation ; idée de processualité : « elle (l'idée) privilégie les processus par rapport aux éléments et les fonctions par rapport aux substances montrant que l'intégrité du milieu de vie repose sur des équilibres complexes, des cycles de reproduction et des facultés de régénération »³.

La question du processus pour aller vers un développement durable est donc au cœur du débat.

2 MORIN E., *Ma Gauche*, Paris, 2010, p. 25 (Collection Politique).

3 OST F. *La nature hors la loi : l'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, 1995, p. 91 (Collection Texte à l'appui).

Si nous partons des trois piliers du développement durable, nous pouvons faire l'hypothèse que ces trois piliers « économie, environnement et social » sont trois systèmes à la recherche de leur propre équilibre. Leurs temporalités et leurs espaces ne sont pas identiques. Un système environnemental n'a pas la même capacité d'ajustement qu'un système économique ou social. Une fermeture d'entreprise, par exemple, peut avoir un impact immédiat sur l'équilibre du système environnemental, mais il faudra du temps pour redéployer une autre activité (si elle est nécessaire) et probablement un autre temps pour permettre de requalifier la population à de nouveaux métiers. Il y a donc tension permanente.

Considérons que le développement durable, c'est la volonté d'atteindre le point d'équilibre entre l'environnement, le social et l'économie. Point d'équilibre qui reste du domaine de l'objectif, étant par définition inatteignable vu les réajustements sans cesse nécessaires à l'intérieur de chacun des systèmes et entre les systèmes.

Si nous acceptons ce postulat, alors apparaît l'importance de la gouvernance et de la délibération dans le développement durable. C'est la recherche permanente de l'équilibre, cette volonté de se rapprocher sans cesse de celui-ci sans l'atteindre qui permet de tendre vers le développement durable.

Tout système démocratique nécessite par ailleurs trois principes d'égale importance : une bonne information, un mode d'expression (vote) et des espaces de délibération.

Sans ce troisième principe (la délibération), le risque est grand d'une démocratie « déviante » qui repose davantage sur des choix de communication ou de charisme que sur un véritable débat politique de fond.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus :

- des enjeux importants se posent pour l'agriculture et les zones rurales et de nouveaux défis sont à rencontrer ;
- la complexité des situations rend la compréhension difficile et l'écologie de l'action suppose des ajustements réguliers ;
- le développement durable est la recherche d'un équilibre entre les trois piliers et suppose un espace de délibération permanent pour favoriser les ajustements et tendre vers l'équilibre.

La délibération et la mise en réseau apparaissent comme fondamentales et peuvent aider à la prise de décision et à la

compréhension des nouveaux enjeux liés à la question du développement durable.

Nous pouvons reprendre à titre d'exemple trois enjeux imposant la création d'espaces de délibération dans les territoires ruraux actuellement : la compréhension du métabolisme du territoire, la réhabilitation de la notion de responsabilité et le repositionnement d'une agriculture en lien avec le territoire.

Le premier est illustré par la démarche de la ferme du Grignon en région parisienne qui porte sur la recherche d'un équilibre entre les trois systèmes par une analyse du métabolisme du territoire et de la ferme.

La première phase consiste en une analyse des pratiques et la mise en place d'indicateurs (compteurs) afin de suivre l'évolution des pratiques agricoles. Chaque facture est analysée. Se construit ainsi un véritable tableau de bord.

Après la réalisation d'un premier bilan portant sur les consommations énergétiques de la ferme, la ferme de Grignon a vu le démarrage d'une réflexion sur le métabolisme du territoire visant à utiliser les déchets comme ressources. Par exemple, dans le cas des centres équestres : la récolte des fumiers, son mélange avec des déchets verts (compostières urbaines), l'utilisation par les agriculteurs comme fertilisant, la production de paille et de foin pour les centres équestres, etc.

L'objectif poursuivi dans la démarche est la mise en œuvre d'une boucle économique vertueuse.

La démarche vise également à produire ses propres références. Les prises de références dans la littérature scientifique ne sont pas faciles. En général, elles sont anciennes et ne correspondent pas aux réalités du terrain. Elles peuvent en effet varier en fonction du sol, d'un microclimat ou encore d'autres paramètres qui changent selon les territoires analysés. Construire ses références suppose bien évidemment des espaces de délibération.

Dans une seconde phase, après avoir expérimenté la méthode sur Grignon, sa diffusion se fait en s'appuyant sur le monde coopératif avec l'idée de développer des fermes de références dans différentes régions de France. Parfois les gains, les marges de progrès découvertes, sont importants. Parfois le système était déjà performant, il n'y a alors pas grand chose à améliorer. La démarche est ensuite validée par la coopérative. C'est la coopérative qui prend la communication en charge. Celle-ci est

importante, la principale contrainte à la diffusion de la méthode est celle des habitudes du monde agricole.

Signalons également le travail mené par l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles à laquelle participe la Ferme de Grignon⁴. La mission de l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles est de : « Créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargés, en particulier, de l'élaboration du ou des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires et de leur application. »

Les six axes prioritaires sont les suivants :

- valoriser et améliorer le bâti agricole et historique ;
- améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale ;
- développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site ;
- développer une information et une pédagogie de qualité ;
- améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques ;
- améliorer la qualité de l'eau et de la nature.

Le deuxième et le troisième enjeu sont illustrés par les Associations pour le maintien d'une Agriculture paysanne (AMAP) et par Auvergne Bio Distribution.

La crise du lait a eu ce mérite de nous obliger à nous réinterroger sur nos pratiques. Pour combien de temps ?

Des initiatives se développent tant au niveau belge qu'au niveau d'autres États membres sur le renforcement de liens entre les consommateurs et les producteurs. Les objectifs de ce type d'initiatives sont multiples : soutien à l'agriculture familiale, renforcement de la confiance entre consommateurs et producteurs, relocalisation de l'agriculture en lien avec le territoire...

⁴ ASSOCIATION PATRIMONIALE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS, Site de l'Association, <http://www.plainedeversailles.fr/>, consulté en juin 2011.

L'apparition des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (à l'origine développées en France) sur le territoire de Bruxelles souligne le développement de la démarche.

La question devient alors : comment réaliser la connexion entre les consommateurs individuels ou collectifs des villes et leurs territoires contigus ? Comment connecter les différentes initiatives prises au sein de la ville ou de la campagne contiguës pour en faire un échange équilibré.

Le positionnement ou l'intérêt des consommateurs pour des productions localisées s'insère dans une évolution vers un développement des territoires ruraux. Auvergne Bio Distribution est un exemple de structure économique née de cette recherche d'équilibre entre les différents piliers.

Pour disposer d'une structure économique qui puisse à la fois répondre à une demande de la restauration collective régionale en produits bio locaux et aider à la structuration des filières bio régionales par une augmentation de débouchés, Auvergne Bio Distribution approvisionne en produits issus de l'agriculture biologique la restauration collective régionale, développe les débouchés des opérateurs bio régionaux et améliore la qualité des repas en restauration collective. La démarche vise à disposer d'une structure économique qui puisse à la fois répondre à une demande de la restauration collective régionale en produits bio locaux et aider à la structuration des filières bio régionales par une augmentation des débouchés. Aujourd'hui, c'est 461 000 (131 000 complets + 330 000 avec ingrédients) repas bios réalisés (2009) et un montant des achats auprès des fournisseurs régionaux qui s'élève à 430 000 € (70 % du CA 2009).

3. Le Réseau wallon de Développement rural : un espace de délibération

Le Réseau wallon de Développement rural, espace de délibération en Wallonie, est chapeauté par une Commission permanente composée d'associations représentatives du monde rural.

La Commission permanente, c'est une trentaine de membres : Association des Centres culturels, Accueil Champêtre en Wallonie, Commissariat Général au Tourisme, Fédération des Parcs Naturels, Fédération de l'Energie d'Origine Renouvelable et Alternative (EDORA), Fédération des Industries Alimentaires (Fevia), Fédération des Jeunes Agriculteurs, Fondation Rurale de Wallonie, Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et Agriculteurs, Fédération Wallonne de

l'Agriculture, les Groupes d'Action Locale (3 GAL), Gîtes de Wallonie, Inter-Environnement Wallonie, Ministères de la Communauté française et de la Communauté germanophone, Nature Terres et Forêts, Les Plus beaux Villages de Wallonie, Le Réseau des Agences de Développement Local, DG Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (3), DG Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, DG Economie, Emploi et Formation, Union des Classes Moyennes, Union Wallonne des Entreprises, Valbiom.

Elle est chargée de la définition des priorités en matière d'action du Réseau, de la planification des activités et de l'orientation des GT.

Trois attentes partagées se sont exprimées rapidement au sein du Réseau :

- la communication : un besoin de mieux connaître et faire connaître les actions des membres du Réseau ;
- un *benchmarking* grâce au Réseau européen : accéder à des informations sectorielles ou générales concernant le développement rural au sein des différents États Membres ;
- un public cible privilégié : les jeunes (invitations, organisations impliquées, etc.).

Ses activités pour la période 2010–2012 s'organisent autour d'un séminaire international, de cinq séminaires régionaux, de quinze ateliers thématiques ou géographiques, de huit visites de projets et enfin de trois ateliers de facilitation ou de projets coopératifs.

Le Réseau dispose d'outils de communication : un site internet (www.reseau-pwdr.be) et des publications.

4. Conclusion

Par l'évocation des mutations à venir et non négligeables du monde rural, de la nécessité d'ajustements réguliers pour tendre vers un équilibre, de l'importance de la délibération dans l'espace démocratique, j'ai souhaité montrer la force de l'existence d'un réseau tel que le Réseau wallon de développement rural, pour le développement durable des territoires ruraux de Wallonie.

Cela, à condition que les acteurs s'en emparent et que le politique l'écoute et l'utilise comme outil d'aide à la décision. Ce sera l'objet de l'exercice d'évaluation qui sera à faire après ses trois premières années d'existence.

Habiter à la campagne, entre développement durable et reconfigurations du territoire wallon

Luc Maréchal

Dans un premier temps, nous nous interrogerons sur le terme de ruralité, pour ensuite pointer une variable décisive : la mobilité. Nous envisagerons dans un second temps le bâti et le nécessaire dépassement de l'approche urbanistique par l'aménagement du territoire en isolant quelques pistes d'études et d'actions.

1. La ruralité : un concept opératoire pour structurer la pensée et l'action ? une revendication ? un slogan ? la représentation d'un monde disparu ou d'un monde en devenir ?

L'aménagement du territoire, comme tout savoir penser (pour ne pas parler de science), a été et est toujours aux prises avec le concept de ruralité. D'une façon générale, il a construit des concepts dont l'énoncé est du registre de l'évidence, de l'outil analytique et de celui du questionnement ; ainsi ruralité, urbanité, territoire pertinent, gouvernance territoriale, polycentrisme. Après les villageois, les paysans, sont apparus les ruraux, les rurbains, les néoruraux, et plus récemment les périruraux (distinction par rapport aux périurbains). Ces néologismes ne procèdent pas d'une simple gesticulation de lobbyistes ou d'experts en mal de crédibilité, mais de la réalité changeante, diverse et difficile à appréhender.

C'est une des raisons qui a conduit à utiliser extrêmement peu dans le SDER¹ les mots ruralité et urbanité, du fait de leur polysémie. Derrière celle-ci sont prises des positions figées ou des postures par des institutions et organismes impliqués à l'un ou l'autre titre, produisant une concurrence souvent vaine. Le choix a été fait d'utiliser des concepts de base, pas trop complexes, c'est-à-dire n'embarquant pas des éléments dont la combinatoire est une sorte de boîte noire, la complexité résidant dans la mise en relation la plus explicite entre ces concepts de base. Prenons l'exemple de la ruralité, en 1995-1999 le portrait institutionnel que l'on peut en tirer était : un outil, le PCDR (plan communal de développement rural), une compétence ministérielle (le ministre en charge de la ruralité, compétence associée à l'agriculture) avec une administration ad hoc au sein de la DGRNE (Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement), un pararégional, l'OWDR (Office wallon de développement rural), une fondation, la FRW (Fondation rurale de Wallonie)². Pour synthétiser : un paysage éclaté institutionnellement et dans leur champ de compétence, mais orienté vers un même concept – que nous avons caractérisé de flou –, la ruralité, l'unité se fondant sur l'outil du PCDR et sur la mise en œuvre du deuxième pilier de la politique agricole commune (le développement rural).

Dans l'espace décisionnel qu'est la production d'un document stratégique, la conclusion opérationnelle pour l'élaboration du SDER a été d'utiliser pour gagner en transparence les concepts les plus unidimensionnels ; ceci pour une compréhension plus aisée et commune, et pour bâtir une approche territoriale fondée sur les stratégies et/ou

1 Pour rappel, le *Schéma de développement de l'espace régional* a été adopté en mai 1999 par le Gouvernement wallon. Il s'agit d'un document stratégique (non réglementaire) traversant l'ensemble des politiques régionales du point de vue du territoire et fixant huit *objectifs* et 32 *options* ainsi que de nombreuses *mesures* en développement territorial et un projet de structure spatiale pour la Wallonie (voir www.sder.wallonie.be). Le SDER se fonde sur trois principes philosophiques : le territoire de la Wallonie est un patrimoine commun de ses habitants, le développement durable, la cohésion sociale et économique.

Sur l'histoire du SDER depuis 1976 (on parlait à l'époque de PRAT, plan régional d'aménagement du territoire), sur son devenir, sur l'aménagement du territoire européen, voir le numéro 5 de *Territoire(s) Wallon(s)*, à paraître. Pour l'actualisation du SDER à l'ordre du jour gouvernemental, voir l'analyse de la DPR (déclaration de politique régionale) dans la *Newsletter du développement territorial*, n° 5, décembre 2009, particulièrement Véronique ROUSSEAU, *Lecture structurée de la DPR au regard du SDER*, p. 25-30 (www.developpement-territorial.wallonie.be, consulté en juin 2011).

2 À la même période, l'OCDE définissait le terme « rural » comme un territoire de densité de population inférieure ou égale à 150 habitants au km².

politiques de variables « les plus distinctes » sans qu'elles soient trop complexes ou le fruit d'arbitrages préalables (effet boîte noire). À l'époque, nous parlions de positions « chimiquement pures ». On a ainsi visé les villes, les villages, les bourgs, la campagne, la forêt, l'espace agricole.

Ce long détour par un développement méthodologique et d'archéologie administrative peut sembler éloigné de l'objectif de sensibilisation, si ce n'est de redire qu'une démarche de sensibilisation doit aller jusqu'au bout des questions. Avoir la meilleure connaissance des enjeux, que faire pour atteindre des objectifs de base, que désigne-t-on quand on parle de ruralité et s'agissant de sensibilisation, à quelle ruralité veut-on sensibiliser ? La question est posée depuis longtemps. À titre d'exemple, prenons le rapport 1980 de la Fondation rurale de Wallonie : « En Wallonie, comme dans le reste de l'Europe, il n'y a pas (ou plus) une ruralité, mais des ruralités multiformes, qui traduisent des situations démographiques, économiques, culturelles et sociales propres aux différentes zones³. »

Nouvel exemple, dans une autre strate territoriale, l'euroopéenne, durant la présidence espagnole de l'Union Européenne (premier semestre de 2010), la question suivante a été posée aux États membres. Chacun de ceux-ci était appelé à marquer son accord ou son désaccord plus ou moins grand avec cette proposition :

« La géographie floue de l'urbain et du rural.

L'Europe est un continent urbanisé. Celui-ci est largement composé de paysages mixtes ou de « géographies hybrides ». On peut trouver des aires « urbaines » dans des paysages plutôt ruraux (...) cependant que des aires « rurales » peuvent être situées dans des environnements urbains. Par conséquent, les aires urbaines et rurales devraient être analysées de manière intégrée. Ceci ne veut pas dire que la distinction traditionnelle entre urbain et rural ait complètement disparu. Il y a des cas extrêmes où des régions à prédominance encore rurale peuvent être clairement identifiées (par exemple les zones intérieures ou éloignées faiblement peuplées des péninsules ibérique et scandinave), de même que des zones urbaines (par exemple des villes petites ou moyennes au milieu de la campagne)⁴. »

3 FONDATION RURALE DE WALLONIE, *L'évolution des régions rurales wallonnes et leur insertion harmonieuse au sein de l'économie wallonne*, Synthèse, rapport annuel présenté à l'Exécutif régional wallon, avril 1980, p. 13.

4 Notre traduction. Cette question fait partie d'une enquête menée dans le cadre de l'action 1.1a (relations urbain-rural) du programme de mise en œuvre de l'Agenda Territorial adopté en

2. Une variable à prendre en considération : la mobilité

Trois considérations générales peuvent être émises à ce sujet car la recomposition territoriale ne peut faire abstraction de la mobilité.

Premièrement, la mobilité est au cœur des politiques à mener contre le réchauffement climatique, mais celle-ci est liée plus en amont à la localisation des hommes et des activités, donc à l'aménagement du territoire comme le GIEC l'a énoncé plusieurs fois dans ses rapports⁵. Il y a un aspect inquiétant à ce que ce constat soit encore maintenant formulé maintes fois et repeaufiné dans des exercices académiques pour déboucher sur des conclusions basiques comme la nécessité de rapprocher les emplois et l'habitat afin de réduire les déplacements ou encore l'importance des secteurs du chauffage résidentiel et de la mobilité. Le temps est peut-être à quelques analyses complémentaires, fines si nécessaire, mais surtout à des décisions politiques de nature stratégiques et opérationnelles (exemples : appel à projet pour éco-quartier ou éco-hameau, pour éco-zoning, pour rénovation urbanistique et énergétique des lotissements proches des centres des villages dans une optique de « villages compacts » ou de nouveaux hameaux).

Deuxièmement, les zones à faible densité sont celles qui sont les plus dépendantes de l'automobile et donc celles qui sont du point de vue territorial les plus sensibles aux impacts de la crise énergétique et aux impératifs de la mobilité durable.

Troisièmement, dans un article sur les pratiques énergétiques des ménages du périurbain (qui pour une grande partie peut être assimilé à zones à faible densité), Lucille Mettetal explique à partir d'une enquête en Île-de-France l'arbitrage que réalisent les ménages entre le résidentiel et la mobilité. Elle l'illustre avec clarté : « la maison, le lieu des ajustements

2007 à Leipzig lors d'un Conseil européen informel des ministres de la cohésion territoriale (article de présentation de l'Agenda et le texte dudit agenda dans *Newsletter du développement territorial*, n° 1, juillet 2007, p. 1-2 ; sur la mise en œuvre de l'Agenda voir *ibid.*, n° 3, mars 2009, p. 1-3).

5 Voir ainsi Bureau fédéral du plan : « En termes de changements de comportements, les défis les plus importants dans le domaine du transport sont au niveau de la maîtrise de la demande et du report modal. La maîtrise de la demande peut passer notamment par des changements de l'aménagement du territoire et des comportements qui y sont associés (par exemple l'étalement urbain) ou par des instruments fiscaux ou économiques faisant augmenter significativement le coût du transport. », GUSBIN D., HENRY A., *Éclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique*, Working Paper janvier 2007, Bruxelles, Bureau fédéral du plan, p. 27.

raisonnables» (concrètement on tend à économiser l'énergie dans l'habitat), « le déni du poids de la mobilité ». L'auteur explicite ce déni : « La part jugée incompressible de l'automobile dans les pratiques actuelles explique la très faible variation du choix du mode de transport ou des kilométrages parcourus en fonction des convictions exprimées en matière de protection de l'environnement. Il existe une certaine réticence au changement : la mobilité est incontournable, puisqu'elle est la condition d'un mode de vie auquel les ménages sont attachés. Le coût du carburant ne remet absolument pas en cause leur localisation résidentielle⁶. »

Constat intéressant en ce qu'il permet de relever l'importance de l'attachement à un lieu de vie ou à un mode de vie. Ceci incite à un débat large, car il concerne les choix individuels, les stratégies du marché, les objectifs collectifs.

Ces considérations émises, que dire du bâti ?

3. Le bâti : nécessité de l'urbanisme et de son dépassement

La contribution de Danièle Antoine porte sur l'urbanisme, au sens strict, dans les villages. Si des mesures ont été adoptées, et c'était bien nécessaire, pour le gabarit, la tonalité, la pente des toitures, l'implantation, etc., il n'empêche que presque partout en Wallonie avant d'arriver au cœur du village (en bref : les constructions d'avant 1950) on passe par des lotissements s'étirant le long des routes, fermant les paysages, parfois sur des centaines de mètres, avec en sus quelques commerces ou garages. Pour éviter autant que faire se peut le choc entre le bâti traditionnel et l'urbanisme disparate et perturbé qui jalonne les entrées de villages, des dispositions ont été prises, comme l'extension des périmètres d'application du règlement général sur les bâtisses rurales (RGBSR) aux zones non construites, donc au-delà du cœur en général cohérent.

Mais quoi qu'il en soit de la qualité urbanistique des constructions, le problème majeur est ce que l'on désigne par l'expression « étalement urbain », c'est-à-dire la dispersion des résidences, des commerces, des entreprises, de plus en plus loin des zones agglomérées. Cette dispersion frappe autant grandes et petites villes que bourgs et villages.

L'étalement urbain, ou plutôt la dispersion des activités dans l'espace, est un phénomène européen, pour s'arrêter à notre continent. De

6 METTETAL L., *Les pratiques énergétiques des ménages du périurbain*, dans LAU, *Note rapide*, n° 492, novembre 2009.

nombreuses études existent et continuent à sortir, parmi celles-ci relevons le rapport en 2006 de l'Agence européenne de l'Environnement (AEE) qui a été un déclencheur majeur dans la prise de conscience de cet enjeu⁷. « Le rapport de l'AEE sur l'étalement urbain montre que plus d'un quart du territoire de l'Union européenne a été directement touché par l'affectation des sols à l'urbanisation : entre 1990 et 2000, une zone équivalant à cinq fois le Grand Londres a été affectée à l'étalement urbain. Cette évolution s'est produite sur d'anciennes terres agricoles, entraînant la perte d'importants services fournis par les écosystèmes, comme la production alimentaire, la protection contre les inondations et la diversité biologique ». Un peu plus loin dans ce texte de l'AEE, un lien majeur entre ville et campagne : « *Une cause importante de pollution atmosphérique et de problèmes de bruit est l'accroissement du trafic motorisé, qui entraîne également une réduction des espaces verts et des lieux paisibles dans les centres villes* (et dans la ville dans ses frontières des années '50 ajoutons-nous). Les gens ont alors tendance à quitter les villes pour s'installer en périphérie et à la campagne. Les nouvelles zones à faible densité sont une invitation à l'utilisation de transports individuels, qui ne font qu'amplifier les problèmes existants⁸. »

Le rapport sur l'étalement urbain au sein des pays membres de l'Union Européenne réalisé par l'Administration wallonne de l'aménagement du territoire dans le cadre de travaux de la Commission européenne (DG Regio)⁹ se situe dans le même contexte. Il a une visée plus opérationnelle qu'analytique par l'accent mis sur l'appréciation par les décideurs, des caractéristiques de l'étalement sur les processus en cours et sur les outils.

Deux grandes conclusions se dégagent :

- le phénomène est grandissant, du Nord au Sud, des anciens États membres aux plus récents, toutefois le cycle de la dispersion et les étapes sont différents selon les États (ainsi les actions politiques tendent à Barcelone à freiner le processus tandis qu'à Riga s'amorce le processus de dispersion) ;

7 *Urban sprawl in Europe. The ignored challenge*, EEA Report, n° 10/2006, Copenhague, AEE. Pour un résumé en français : *Étalement urbain en Europe*, EEA Briefing, 2006/04 (téléchargeable : www.eea.europa.eu/fr/publications/briefing_2006_4).

8 Extraits de la page d'accueil de l'onglet Environnement urbain du site de l'AEE : www.eea.europa.eu.

9 Étude réalisée au nom de la Wallonie (Belgique) par Luc Maréchal et Philippe de Boe avec la collaboration de Thérèse Hanquet pour la DGO4.

- les facteurs explicatifs sont multiples et dépassent largement l'aménagement et l'urbanisme au sens classique, ils touchent à des éléments « culturels » (par exemple le rejet d'une planification dans certains pays de l'ex-bloc soviétique), à la fiscalité ou à des politiques économiques (ainsi l'Espagne a construit sa croissance économique sur la construction et l'immobilier sans « retenue territoriale »).

4. Quelques pistes d'études et d'actions

4.1. Des plans de secteur durables

Lors d'une intervention dans ces murs au colloque « Éducation à la citoyenneté et à l'environnement » en janvier 2008, j'avais ciblé parmi les enjeux majeurs de l'aménagement du territoire wallon la prise de conscience que la terre (ou les terrains) est un bien rare, malgré les apparences et un discours largement répandu¹⁰. Parmi d'autres écrits d'origine diverse et sans remonter dans le temps, un tel diagnostic était émis par les « Amis de la Terre » en 1990 sous le titre « La terre est à vendre... » : « Le peu d'espace et la densité élevée de la population qui caractérisent la Belgique, doivent induire une sensibilité particulière en faveur d'une organisation rationnelle et économe du territoire¹¹. »

En 1987, est adopté le dernier des 23 plans de secteur (PDS), la Wallonie est entièrement couverte par ces plans qui sont le socle réglementaire de l'utilisation du sol en Wallonie. S'ils ont permis de limiter la dispersion généralisée sur le territoire wallon, ils constituaient des réserves foncières vastes pour les constructions nouvelles lors de leur adoption : « Selon les estimations disponibles lors de l'adoption des PDS dans les années '70 et '80, environ 45 % des zones destinées à l'urbanisation étaient des terres non bâties, principalement occupées par l'agriculture¹². »

Pourtant, depuis 1987, le transfert de terrains a été important de l'espace agricole vers des espaces essentiellement dévolus à l'activité

10 MARÉCHAL L., *Aménagement du territoire et citoyenneté*, dans BELAYEW D., SOUTMANS P., TIXHON A., VAN DAM D. (éds), *Éducation à la citoyenneté et à l'environnement*, Namur, 2008, p. 99-114 (Collection Autres futurs, n° 1).

11 *Amis de la Terre*, n° 7 (décembre 1990) et n° 8 (février 1991) ; deux numéros qui constituent un dossier : L'aménagement du territoire en milieu rural. Utile pour ceux qui souhaitent faire le point sur l'évolution territoriale depuis 20 ans.

12 SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*, Territ 1, Jambes, 2010, p. 26.

économique (ZAE selon les acronymes de la légende des plans de secteur). Les terres agricoles sont encore celles dans lesquelles on puise le plus largement. Dans certaines études ou dans des décisions politiques, on lit : ... hectares ont été « libérés » pour créer ou étendre des zones d'activité économique. L'expression « libéré » suscite la perplexité : libéré de quoi et de qui ?

L'espace agricole est (avant 1987 et après) le réservoir de nouvelles affectations. Sans vouloir dévider l'écheveau de tous les flux, on notera également :

- que les bâtiments agricoles s'installent dans la zone non urbanisée, c'est-à-dire hors des villages, dans la zone agricole, traduction s'il en est de la perte du caractère rural des villages, ils concourent de la sorte au mitage de l'espace agricole ;
- que les nouvelles infrastructures de communication sont créées en zone agricole et forestière, ce qui augmente les coupures dans le territoire (impact paysager et sur l'environnement, notamment biodiversité) ;
- que la comparaison des données cadastrales (que l'on peut en ce cas considérer comme une estimation de l'occupation réelle par rapport à l'occupation potentielle que sont les plans de secteur) indique que les zones destinées à l'urbanisation présentent un solde de 39 % de zones non artificialisées soit un réservoir d'environ 100 000 hectares pour l'urbanisation¹³.

La complexité de ces mutations foncières et les objectifs propres à la dimension territoriale d'un développement durable imposent la nécessité d'une réflexion sur les plans de secteur : même si les zones sont largement entamées par les fonctions assignées (essentiellement le résidentiel) et malgré le contexte juridique, comment rendre le plan de secteur, l'instrument régional de pilotage d'occupation du sol, plus compatible avec le développement durable. Deux axes se dessinent : la réduction quantitative des zones urbanisables, le déplacement des zones

13 Pour des renseignements plus complets et une note méthodologique, voir le site www.cpd.wallonie.be, onglet État du territoire wallon. Pour ce paragraphe, voir spécifiquement « Fiche d'évolution de l'occupation du sol. Région wallonne », CPDT-CREAT/UCL, septembre 2008, elle présente une évolution entre 2001 et 2006.

Pour un article de synthèse sur l'affectation du sol en Wallonie et sur les disponibilités foncières, voir LEPERS E. et MORELLE D., *Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ?*, dans *Territoire(s) wallon(s)*, n° 2, décembre 2008, p. 43-58.

constructibles. Ces deux axes avaient été mis en avant dans une étude, la CPDT en 2002¹⁴, le SDER en 1999 avait déjà développé des mesures qui permettaient cette recombinaison : densification, mixité, centralité. À l'image d'une urbanisation en « doigts de gant » (le long des axes), celle que nous constatons tous les jours autour des villages, se substituerait celle de la compacité.

Plus récemment la charte de la ville durable adoptée en 2007 lors d'un conseil ministériel informel à Leipzig a mis en avant le concept de ville compacte. Cette notion a un effet direct sur l'espace périurbain et l'espace agricole, si on la met en œuvre.

C'est dans cette optique qu'a été initié le projet PODAS (programme d'optimisation durable de l'affectation des sols)¹⁵. Cette initiative de l'administration de l'urbanisme et de l'aménagement part du constat qu'on parle de plus en plus de gestion parcimonieuse, sans beaucoup d'effets structurels sur le terrain. L'objectif est d'établir une fourchette de scénarios exploratoires pour fonder une décision politique quant à la gestion spatiale qui s'inscrive réellement dans l'optique du développement durable.

Sans attendre la finalisation d'un tel scénario exploratoire, des décisions doivent être prises afin de garder au moment de la décision politique le maximum de capacités foncières d'action (concrètement des terrains à pouvoir retirer des zones urbanisables, des zones à recompacter ou à densifier raisonnablement). À court terme : consommer moins de terre et plus intensément (à moduler selon des critères comme le paysage ou la typologie urbanistique locale). Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre au maximum les principes du SDER (centralité, mixité, densité) à travers les outils actuels et les procédures en cours.

14 DUBOIS O. et alii, *Révision des plans de secteur et mécanismes fonciers en Wallonie : objectifs politiques, outils juridiques et mise en œuvre*, Namur, 2002, p. 19 (MRW, DGATLP, Collection Études et documents, série CPDT). Cette publication s'inscrit dans la perspective d'une révision globale des plans de secteurs, sans adhérer pour autant à l'option de révision globale qui est l'hypothèse de base, cette publication fourmille de renseignements et de suggestions pertinents.

15 Voir LEPERS E., NERI P., BREVERS P., BASTIN A., LAMBOTTE J.-M., *Vers un développement territorial durable : critères pour la localisation optimale des nouvelles activités*, et *Note liminaire* de L. MARÉCHAL, Notes de recherches, CPDT, numéro 8, août 2009 (téléchargeable sur le site de la CPDT, onglet publications).

4.2. *Un enjeu d'ordre économique et territorial : la zone agricole*

Avant le zonage agricole, quelques remarques à propos de la zone forestière. Du point de vue de l'aménagement du territoire, l'enjeu est plus qualitatif que quantitatif (le boisement croît). Il est d'ordre paysager avec la fermeture des paysages. Outre les questions d'usage largement abordées et réglées (il faudra en faire le bilan) dans le récent décret wallon sur la forêt, sont à l'ordre du jour la réhabilitation (par exemple, les programmes Life de restauration de prairies de fauches en fond de vallée) et surtout la gestion forestière : feuillus versus résineux et plus globalement gestion forestière durable ou encore exploitation à fonction énergétique (bois à vocation de chauffe) ou de construction. Après l'exploitation du bois pour étançonner dans les charbonnages, la crise énergétique met la forêt dans un nouveau cycle industriel.

Lors de l'adoption du SDER, l'option politique a été prise de considérer l'espace agricole comme indifférencié. La seule source de différenciation admise a été l'indication des zones agro-géographiques dont il faut bien reconnaître le peu de pertinence opérationnelle.

Le contexte a évolué tant dans les faits que dans les esprits ; il y a donc une réflexion de fond à mener sur les vocations diverses : agriculture familiale, industrielle, liaison au terroir, tourisme, loisirs. À ces aspects déjà présents en 1999 mais qui ne faisaient pas le poids face une « agriculture une et indivisible », s'ajoutent ceux du contexte du développement durable : particulièrement les produits vivriers et l'élevage de proximité (des centres de consommation) et les circuits courts entre consommateurs et producteurs (agriculture périurbaine), le système décentralisé de production énergétique (liant plusieurs producteurs, association avec les consommateurs locaux (collectivités et pouvoirs locaux) tant en production éolienne, photovoltaïque que biomasse.

4.3. *Pour une variation rurale au sein de l'urbanité*

Pour sauvegarder ou plutôt pour qualifier une ruralité, vue comme une revendication d'une relation spécifique au territoire, ne faudrait-il pas élaborer collectivement cette nouvelle relation qui n'a rien à voir avec le retour à la ruralité ancestrale ni à celle des néo-ruraux. Cette démarche passe, sans vouloir être exhaustif, par :

- de nouvelles stratégies économiques, sociales et territoriales pour l'agriculture et la forêt, dans une optique volontariste d'un

développement durable allant à l'essentiel (pas une simple « mise au vert ») (voir supra) ;

- une stratégie touristique basée sur le tourisme vert qui doit gagner en pertinence d'offre (balisage, information, liaison au transport en commun ou à la mobilité douce, lever en certains cas des contraintes environnementales excessives) ;
- une reconfiguration des villages soutenue par une action non seulement sur la structure telle qu'elle s'organisait jusqu'aux années '50, par une « nouvelle génération de rénovation rurale » visant la périurbanisation et par une gestion foncière stoppant l'étalement le long des axes routiers et des crêtes ;
- la mise en œuvre du principe de centralité (axée sur les villes, bourgs et villages) pour les services et les transports.

Au niveau technique, la mise en place d'un véritable appareil statistique sur les affectations et leur évolution dans le temps. Malgré quelques efforts on ne possède pas d'informations primaires continues sur les changements d'affectations planologiques, la consommation d'espaces, l'évolution de la périurbanisation (en nature, en volume, en superficie, en termes démographiques) qui reste une vaste « terra incognita », sur la localisation des habitations et des activités. Vaste chantier qui exigerait de doter l'administration des moyens humains indispensables. On connaît mieux la géologie et les productions agricoles que l'usage par l'homme de la terre, et pourtant c'est un préalable indispensable au pilotage du territoire dans son ensemble et dans ses composantes, dont ce qui est dénommé rural.

Écrire un nouveau chapitre du contrat territorial : ainsi accueil privilégié de ceux qui s'inscrivent dans des processus de production locaux ; pour ceux qui ne s'y inscrivent pas, acceptation d'une mobilité autre (que celle propre aux milieux denses) et d'un accès autre aux services (on ne peut bénéficier à la fois des avantages que l'on recherche dans la faible densité et de l'offre de la forte densité), caractérisation des relations au milieu naturel ambiant (quelle relation à la nature ?)¹⁶, définition des termes d'une alliance urbain-rural,¹⁷ etc. À cet égard, la prospective¹⁸ est

16 Trop souvent, la relation privilégiée à la nature, qu'il s'agisse de la forêt ou des terres agricoles, est présentée comme une caractéristique qui définit le rural « nouveau ». Cette assertion mérite d'être revisitée.

17 Lors d'une journée d'étude du Réseau wallon de développement rural le 24 juin 2010, a été présentée l'initiative de l'Office fédéral du développement territorial pour construire un

une méthode efficace à la fois pour s'inscrire dans le long terme et pour construire un projet qui doit prendre en compte l'économique, l'offre en services et équipements, la mobilité, la relation à la ville grande et petite, l'énergie, etc.

Pour terminer : le monde rural ou plutôt la variation rurale au sein d'un monde urbanisé ne sera que si un nouveau modèle (comportemental) spécifique se construit. Beau chantier s'il en est !

territoire suisse alternatif. Dans ce cadre a été produit un rapport « Une Suisse des alliances ville-campagne » (voir le numéro à paraître de « Ruralités », n° 7).

18 Voir notamment la plateforme intelligence territoriale wallonne (www.intelliterwal.net).

Le bâti en milieu rural : un urbanisme durable à réinventer

Danièle Antoine

La prise en compte du développement durable dans les matières urbanistiques est assez récente, singulièrement en milieu rural où s'est concentrée durant les dernières décennies une grande partie des nouvelles habitations. Il y a quelques années seulement, évoquer le regroupement de l'habitat, la mitoyenneté, la gestion parcimonieuse du sol devant des assemblées d'élus et de citoyens était encore une opération à haut risque ! Aujourd'hui, performance énergétique des bâtiments et développement durable – la première étant souvent erronément confondue avec le second – sont de toutes les conversations, à défaut d'être présents dans tous les projets.

Cette contribution a pour objectif de replacer l'exercice d'un urbanisme durable dans le contexte – tout à la fois global et spécifique – de la ruralité. Tout comme la performance énergétique d'un bâtiment doit s'envisager de manière plus globale que par la seule pose de panneaux photovoltaïques en toiture, la conception d'ensembles de logements durables doit s'adapter au contexte bâti et non bâti du milieu rural mais aussi à ses caractéristiques humaines, sociales et culturelles. Idéalement, elle doit s'inscrire dans un projet global et citoyen.

Si le titre de ce chapitre évoque le bâti en milieu rural, son contenu se limite à traiter du logement, cette fonction prédominante appelant un développement spécifique. Toutefois, dans une approche globale, ces réflexions seront toujours intégrées dans un processus plus général tenant également compte des secteurs économiques, agricoles, sociaux et environnementaux.

1. L'urbanisme à la campagne : un développement de l'habitat à remettre en question

La création de nouveaux logements à la campagne s'est principalement concrétisée ces dernières décennies par la construction de lotissements dits « pavillonnaires », c'est-à-dire composés de maisons individuelles isolées sur leur parcelle et s'égrenant le long de voiries en périphérie des cœurs villageois. Le succès de ce type de développement de l'habitat montre qu'il correspond au modèle idéal de beaucoup de citoyens, même si dans certaines régions, le prix de l'immobilier le rend de moins en moins accessible au Wallon moyen.

Cependant, à l'heure des défis climatiques et énergétiques qui nous imposent de nouveaux modèles de développement, durables et économes en espace et en énergie, ce modèle de lotissement apparaît mal adapté. En effet, cet urbanisme est gaspilleur d'espace car chaque habitation s'implante au milieu d'une parcelle généralement spacieuse, principalement le long de voiries extérieures au noyau d'habitat existant sans le densifier. Privilégiant des styles architecturaux sans liens avec les caractéristiques du lieu, cet urbanisme en ruban banalise le paysage en gommant progressivement la riche diversité des régions agro-géographiques wallonnes. Il rompt de ce fait avec son milieu en déstructurant les territoires. Cet urbanisme de gaspillage, de banalisation et de rupture génère des coûts pour la collectivité : contribution à la diminution des terres agricoles disponibles, allongement des itinéraires de transports en commun, de collecte des immondices et de distribution du courrier, multiplication des réseaux de distribution d'eau, d'égouttage, de gaz, d'électricité, de télécommunications générant des coûts d'entretien supplémentaires et augmentation de la longueur, de la fréquence et des nuisances des déplacements motorisés. Souvent, des coûts sociaux (uniformisation sociale des quartiers, conflits de voisinage, absence de lieux de convivialité, dégradation de la cohésion villageoise, perte de la pluralité des fonctions...) et environnementaux (atteinte à la biodiversité, imperméabilisation des sols, segmentation des habitats naturels) s'ajoutent à ces coûts économiques.

2. L'urbanisme durable, au-delà de la performance énergétique des bâtiments

Ces inconvénients – que certains dénoncent depuis longtemps déjà – sont aujourd'hui bien connus et de moins en moins niés par les acteurs locaux et régionaux. Mais leur seule énumération ne suffit pas à faire évoluer les choses en profondeur. D'autre part, l'enjeu d'un urbanisme durable se situe au-delà de la maîtrise de l'étalement urbain et des impacts environnementaux, paysagers et urbanistiques du bâti ; parallèlement à ces objectifs, il convient aussi d'offrir les conditions pour le maintien d'un dynamisme démographique en milieu rural et le développement d'un tissu social vivant. « Les acteurs de l'urbanisme vont devoir accepter de modifier en profondeur leurs méthodes et leur vision »¹.

Les efforts se mobilisent aujourd'hui – à juste titre – pour développer techniques et technologies visant aux économies d'énergie dans le bâtiment. L'urbanisme durable, quant à lui, doit s'envisager en amont de cette recherche technique de performance énergétique qui, on le sait, ne se résume pas à l'installation d'une pompe à chaleur ou de cellules photovoltaïques. « Si la seule juxtaposition de bâtiments à haute qualité environnementale ne fait pas un aménagement durable, la performance environnementale d'un bâtiment HQE doit s'inscrire dans un projet d'urbanisme à part entière »².

En milieu rural, l'urbanisme durable, c'est tout d'abord la localisation adéquate des zones constructibles dans le respect des structures villageoises, de la disponibilité de bonnes terres agricoles et de l'équilibre des systèmes écologiques.

Ensuite, l'urbanisme durable passe au moins par quatre niveaux de conception :

- la cohérence urbanistique et l'intégration au tissu existant : c'est rechercher une insertion harmonieuse du nouveau quartier au village, l'intégrer à sa structure ; c'est donc renoncer à la simple juxtaposition de maisons pour réaliser une véritable composition urbanistique en lien avec le lieu, en regroupant l'habitat, en veillant à la gestion parcimonieuse du sol et à la création de véritables espaces-rues ;

1 ASSOCIATION HQE, *HQE-Aménagement, une démarche pour des opérations d'aménagement durable*, Dossier de presse, Paris, 2010, p. 3.

2 ASSOCIATION HQE, *ibid.*, p. 3.

- la préservation des ressources naturelles et paysagères par une valorisation de l'eau de pluie, la bonne gestion des eaux usées et des déchets, le maintien de la biodiversité, la création d'ouvertures paysagères et le respect des paysages de qualité ;

- la promotion d'une vie sociale de proximité en facilitant l'accès des nouveaux résidents aux espaces de convivialité existants et en en créant de nouveaux qui pourront servir à l'ensemble de la collectivité ;

- la participation aux dynamiques économiques locales en favorisant la fréquentation des commerces et services locaux ou en prévoyant, au sein même du nouveau quartier une mixité fonctionnelle complétant l'offre villageoise (crèche, garderie, commerce, services publics...).

Enfin, selon la taille et l'importance des projets, l'information, la consultation, voire la participation citoyenne, seront organisées tout au long du processus, de manière à favoriser la bonne intégration sociale des nouveaux habitants.

3. Les villages, « archives du développement durable »

Il est essentiel de rattacher ces différentes étapes au lieu, voire au génie du lieu. En effet, tout acte urbanistique doit s'appuyer sur un environnement bâti et non bâti existant. Cette exigence est d'autant plus pertinente que les villages ont souvent adopté des processus de création et d'évolution que l'on peut aujourd'hui rapprocher des principes du développement durable ; ils constituent ainsi une référence, notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. « Les villes anciennes sont des modèles de développement durable. Elles ne sont pas à stigmatiser mais bien à envisager sous un double aspect : d'une part comme les archives du développement durable et d'autre part comme des lieux d'innovation exigeante »³. Ces propos de Lorenzo Diez, Directeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, sont aisément transposables au milieu rural. En effet, lors de la constitution de nos villages, les éléments naturels y ont été utilisés comme des atouts et non comme des contraintes :

- respect des sites et des paysages (adaptation de l'habitat au relief, protection vis-à-vis des vents dominants, recherche d'un ensoleillement maximal, installation à proximité des sources, gestion de la qualité des sols

³ DIEZ L., *Le patrimoine, un développement durable qui s'ignore*, dans *Performance énergétique et patrimoine bâti*, Attert, 2009, p. 6 (Ruralité-Environnement-Développement).

en évitant les zones inondables et en réservant les bons sols à la culture...);

- utilisation des matériaux locaux (le bois des forêts, la pierre des champs ou des carrières proches, la terre pour les briques, les enduits et les joints...);

- regroupement de l'habitat en fonction des pratiques agricoles (fermes monoblocs des régions de polyculture, fermes à cour des plateaux, habitat dispersé des bocages...);

- recyclage des bâtiments et des matériaux (adaptation des constructions aux changements de statut ou de pratiques agricoles, réutilisation de matériaux provenant d'édifices abandonnés...);

- maîtrise des ambiances minérales et végétales (espaces-rues conviviaux créés par l'alternance du bâti et d'ouvertures sur le paysage, exploitation judicieuse du relief, plantations d'arbres d'essences régionales aux multiples rôles, réels ou symboliques...).

Ces ambiances, nous cherchons à les reproduire dans les éco-quartiers d'aujourd'hui. Elles sont sous nos yeux. En faire une bonne lecture et une analyse adéquate devrait nous permettre de recycler une nouvelle fois nos villages en les adaptant à une société rurale en mutation. Il ne s'agit pas ici d'encourager un mimétisme stérile mais bien de réinventer dans le respect du passé. Celui-ci constitue en quelque sorte le socle de notre créativité urbanistique et architecturale. « Tout porte à croire que la greffe écologique peut prendre dans les centres anciens car ceux-ci sont durables et écologiques au sens global, bien avant que l'industrie ne se soit convertie au sujet. Mais c'est à la greffe de chercher à être compatible et non au porte-greffe »⁴.

4. Des étapes essentielles dans la construction d'un urbanisme durable adapté au milieu rural

4.1. Un postulat de base : maintenir la viabilité des territoires ruraux

Nous ne voulons plus aujourd'hui des lotissements pavillonnaires dont les coûts collectifs sont devenus inacceptables. Nous souhaitons tendre vers un urbanisme durable qui s'appuierait sur l'existant. Mais passer d'un paradigme à l'autre nécessite un changement de vision, de méthodes, voire de mentalité. Cette évolution ne se fera pas naturellement

4 DIEZ. L., *ibid.*, p. 7.

et sans désagrément pour le citoyen : l'exemple des pouvoirs publics est donc essentiel. Il est primordial que les communes rurales se définissent une stratégie de développement (et pas seulement d'aménagement), qu'elles y associent étroitement la population et qu'elles concrétisent cette politique dans des actes qui deviendront des références pour les ruraux, leur permettant d'agir dans leur propre projet avec efficacité et bon sens.

Avant même de parler de développement rural au plan local, le maintien de la viabilité des territoires ruraux est un préalable incontournable. La lutte contre le réchauffement climatique et la crise énergétique passe par la réduction de la production de CO₂ et des effets de serre. Les bâtiments et les transports étant parmi les secteurs les plus énergivores, la reconstruction de la ville sur la ville apparaît comme étant la solution la plus immédiate ; mais cette optique ne doit pas être envisagée isolément ; un désinvestissement des zones rurales par une politique d'aménagement essentiellement tournée vers la ville entraînerait l'isolement des campagnes et leur appauvrissement économique.

Aux plans européen et régional, il importe donc :

- de reconnaître les territoires ruraux comme des acteurs à part entière ;
- de les considérer comme des pôles de développement dans un dialogue équilibré avec les pôles urbains ;
- de maintenir les facteurs nécessaires à leur viabilité.

Au plan local, les communes rurales, seules ou en se regroupant, doivent faire preuve d'initiative en proposant des projets novateurs de développement durable, notamment en matière de mobilité et de services⁵.

4.2. Un urbanisme durable qui s'insère dans un projet global et citoyen

En Région wallonne, les opérations de développement rural s'appuient sur trois piliers :

- la participation citoyenne, permettant à chaque villageois de s'intégrer à l'opération tout au long du processus ;
- un programme global balayant l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale ;

5 Le colloque « Urbanisme, services et mobilité : un espace-temps à réinventer », organisé par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement à Attert en novembre 2009, a mis en lumière plusieurs initiatives novatrices en la matière sur le territoire de la Grande Région. Un dossier a été édité sur ce sujet en mars 2010.

- une réflexion stratégique à long terme à la base du programme communal de développement rural (PCDR), outil permettant de poser un diagnostic, de définir des objectifs et de réaliser des projets, orientant ainsi la politique communale pour plusieurs années.

Au fil du temps, les opérations de développement rural ont généré des produits qui permettent de concrétiser les objectifs communaux soutenus par la dynamique citoyenne. En voici quelques exemples, en lien avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme ou le logement⁶:

- les maisons de village et les maisons rurales, infrastructures polyvalentes destinées à abriter des activités associatives socio-collectives initiées par les habitants, assurant ainsi la cohésion villageoise et la convivialité ;

- les maisons multiservices rassemblant en un même espace divers services à la population, réduisant ainsi les déplacements pour une mobilité plus durable ;

- les bus multiservices qui, avec le même objectif, se déplacent à la rencontre des citoyens ;

- les logements tremplins, logements à loyer modéré destinés aux jeunes couples souhaitant rester au village et encouragés par un incitant financier communal (généralement une ristourne d'une partie des loyers s'ils achètent ou construisent leur propre logement dans la commune dans un certain délai) ;

- les logements intergénérationnels qui sont des logements conçus et aménagés par un pouvoir public pour accueillir simultanément locataires jeunes et locataires âgés en facilitant les interactions entre eux et notamment l'échange de services ;

- l'aménagement des espaces publics villageois offrant autant d'occasions et de lieux de rencontre informels, accueillant des services, facilitant les déplacements et renforçant l'attractivité du village ;

- les ateliers ruraux, bâtiments mis temporairement à la disposition de petites et moyennes entreprises locales, participant ainsi activement au développement économique local ou régional ;

- l'aménagement de voies vertes réservées aux déplacements des usagers non motorisés contribuant à favoriser les modes doux de déplacement et ainsi réduire la circulation automobile et ses nuisances ;

⁶ Cfr les *Cahiers de la Fondation rurale de Wallonie*. Cette collection est conçue pour outiller les communes rurales en leur donnant des éléments concrets et pratiques sur des projets ou des pratiques spécifiques au développement rural.

- le plan bois-énergie, initiative de la Région wallonne ayant pour objectif d'amener les communes rurales ou d'autres collectivités à choisir des sous-produits forestiers pour chauffer leurs bâtiments, notamment via la mise en place de réseaux de chaleur avec chaudière centralisée, favorisant le regroupement des bâtiments et la gestion parcimonieuse du sol.

Lors de leurs opérations de développement rural, de nombreuses communes réalisent également des projets immatériels, tels que chartes de convivialité entre ruraux et néo-ruraux, pactes de solidarité pour les générations futures, grilles d'analyse de projets durables, etc.

Autant de projets et d'initiatives qui peuvent inspirer un programme d'urbanisme durable au niveau communal, l'enrichir et faciliter son appropriation grâce à la globalité de l'opération et à la participation citoyenne. Aujourd'hui, les PCDR s'orientent d'ailleurs clairement vers des PCDR/agenda 21 locaux, intégrant dans la démarche globale et citoyenne les piliers du développement durable.

4.3. L'urbanisme durable commence par un recyclage adéquat du bâti existant

Adapter les constructions existantes aux exigences énergétiques et de confort actuels, réaffecter des bâtiments vides ou agrandir des logements s'inscrit inévitablement dans les objectifs de gestion parcimonieuse du sol et d'économies d'énergie au sens global du terme. Ce « recyclage » passe à la fois par une programmation adaptée, un respect des caractéristiques patrimoniales des biens concernés et des mesures d'économies d'énergie adéquates.

(a) Une programmation adaptée

Plus particulièrement depuis le début de ce siècle, les biens immobiliers ruraux font l'objet de nombreux placements financiers. De plus en plus souvent, les acquéreurs de bâtiments ruraux réhabilitent ceux-ci en logements multiples destinés à la location ou à la vente. La flambée des prix, la raréfaction des terrains à bâtir et la pression foncière dans certaines parties du territoire favorisent également la promotion immobilière dont l'objectif principal est la division des bâtiments en appartements. Par son ampleur et les enjeux financiers qu'il représente, ce phénomène constitue une réelle menace pour la survie du patrimoine culturel. Elle prend notamment forme dans la surexploitation des bâtiments à réhabiliter. Celle-ci se traduit par une surenchère du nombre

de logements à aménager dans la surface disponible. Le projet consiste alors souvent à adapter le bâtiment au programme et non l'inverse. Il en résulte un confort limité dans des appartements de petite taille parfois sous combles, sans contact avec le sol, ni jardin et une densité de logements peu adaptée au milieu rural posant aussi la question de la mobilité automobile et des problèmes de parkings peu compatibles avec un urbanisme durable.

(b) *Le respect des caractéristiques patrimoniales*

Cette surexploitation des bâtiments ruraux entraîne également dans la plupart des cas une altération de leurs caractéristiques patrimoniales, un déséquilibre dans la composition des façades, une perte de qualité de l'espace-rue et un impact négatif sur le paysage, notamment par la nécessité de cribler les toitures de nombreuses ouvertures.

(c) *Des mesures d'économie d'énergie adéquates*

Les nouveaux critères de performance énergétique légitimement exigés dans un contexte de changement climatique et de pénurie d'énergie sont un autre défi pour le patrimoine rural. Ici encore, il est essentiel de veiller à concilier mise aux normes énergétiques des bâtiments existants et respect de leur qualité patrimoniale. La spécificité des bâtiments ruraux doit être prise en compte pour que bilan énergétique global et caractéristiques patrimoniales s'équilibrent au sein de projets de réaffectations mesurés et créatifs⁷.

4.4. L'urbanisme durable demande des localisations plus adéquates pour les nouvelles habitations

Les plans de secteur, approuvés entre 1977 et 1987, ont été conçus sur base d'analyses et de principes aujourd'hui obsolètes. Devant les difficultés politiques et techniques que soulèverait leur révision, d'autres outils ont été mis en place pour affiner ou corriger selon les cas ces plans d'affectation des sols. Les schémas de structure, les rapports urbanistiques et environnementaux, les plans communaux d'aménagement révisionnels en font partie mais ne permettent pas une vision supra communale ou régionale. Pour être durable, l'aménagement du territoire doit aujourd'hui

7 À cet égard, l'association internationale « Ruralité-Environnement-Développement » a rédigé un ensemble de propositions rassemblées dans un dossier de synthèse et de recommandations : *Performance énergétique et patrimoine bâti*, Attert, 2009.

prendre en compte de nouveaux facteurs tels que la proximité de services, la mobilité, la disponibilité des terres agricoles, etc. Des remembrements ruraux (à l'image du remembrement agricole) pourraient être mis sur pied, selon des critères tels que l'accessibilité, la protection des ressources, les risques naturels et industriels, les équipements et infrastructures, la compatibilité avec l'activité agricole, etc.

Pourquoi ne pas aller plus loin encore et imaginer des modélisations au niveau des nouveaux quartiers permettant d'optimiser les données microclimatiques (climat, orientation, vents dominants, relief, végétation et bâti existant) qui serviraient de base à la définition des tracés des rues, des positions et hauteurs de bâtiments, de l'implantation de végétation, tel que le propose Bernard Wéry⁸ ?

4.5. *L'urbanisme durable : d'un urbanisme de règles à un urbanisme de projet*

Les règlements d'urbanisme, permettant notamment d'encadrer l'implantation, la volumétrie et les matériaux d'une nouvelle construction ont fait la preuve de leur efficacité pour autant qu'ils soient appliqués dans un environnement favorable : contexte communal dynamique, volonté politique sans faille, accompagnement technique de qualité, information suffisante des habitants et des auteurs de projet et enfin, mise en œuvre d'une réelle évaluation.

Ce type d'outil (règlement communal d'urbanisme ou règlement général sur les bâtisses en site rural) joue notamment le rôle de garde-fou en matière urbanistique et architecturale, c'est-à-dire qu'il permet d'empêcher les constructions mal intégrées à leur environnement et donc les altérations plus ou moins ponctuelles des espaces-rues et des paysages. Par contre, un règlement d'urbanisme sera généralement insuffisant pour créer de l'architecture de qualité d'une part et pour générer de nouveaux ensembles de type « éco-quartiers » d'autre part.

Dans ce cas, l'urbanisme de règles, nécessaire mais non suffisant, doit être complété par un urbanisme de projet.

Insérer le nouveau quartier dans son environnement bâti et non bâti, utiliser parcimonieusement le sol, requalifier des friches ou des espaces résiduels, accorder la densité à la densité existante, à la mobilité,

⁸ WÉRY B., *Plaidoyer pour un urbanisme climatique de faible densité et de faible hauteur prenant en compte les économies d'énergie : l'exemple des villages-rues lorrains*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 71, 2009, p. 56-66.

l'accessibilité et les services, créer de véritables espaces à vivre, instaurer une mixité sociale, varier les modes de déplacement et privilégier les modes doux, donner une place au végétal et à la biodiversité, gérer l'eau de pluie, l'assainissement et les déchets, favoriser la production d'énergies renouvelables, encourager la récupération et le recyclage, etc. sont autant d'objectifs à atteindre, nécessitant le passage d'un urbanisme de norme à un urbanisme vivant et durable, à la ville ou à la campagne.

Les éco-quartiers, en projet ou réalisés, sont à l'heure actuelle essentiellement concentrés dans les villes, voire les grandes villes. Des projets commencent cependant à naître en milieu rural. Même s'il est important de toujours adapter la démarche aux spécificités du milieu rural, ils pourront profiter de l'expérience des quartiers urbains et de leur évaluation. Urbain ou rural, ces éco-quartiers doivent éviter deux écueils :

- se contenter d'établir un quartier durable au sein d'un environnement qui par ailleurs n'évolue pas dans cette direction : « Quel peut être le sens d'un micro éco-quartier, conforme à des standards écologiques élevés, si la ville, le village, l'agglomération alentour continue à s'étendre sans limite ?⁹ » ;

- tomber dans le piège de la technologie et réaliser des îlots écologiques relevant de solutions purement techniques au détriment de véritables perspectives politiques.

Les éco-quartiers doivent être des leviers pour faire évoluer tout le territoire vers plus de qualité. « ... Ils offrent à leurs habitants et usagers, un cadre pour tester et explorer des styles de vie plus durables... L'essor des éco-quartiers maintient à flot l'espoir que l'humanité saura relever la tête¹⁰ ».

4.6. *L'urbanisme durable passe aussi par la requalification des lotissements*

Même si nous changions radicalement de mode d'habiter ici et maintenant, les multiples lotissements construits, depuis les années 70, le long des voiries villageoises et en rupture avec leur environnement bâti et paysager ne s'effaceront pas par miracle de notre territoire. Ils constituent les témoins de la conception urbanistique d'une époque pas encore tout à fait révolue. Envisager leur requalification pourrait cependant faire partie

⁹ *Les éco-quartiers*, dans *Perspectives, bulletin de l'actualité architecturale, paysagère et urbaine de Moselle*, n° 49, 2009, p. 3.

¹⁰ *Les éco-quartiers*, *ibid.*, p. 6.

des politiques régionales et communales. De simples opérations « cosmétiques » pourraient constituer une première étape de cette évolution : par exemple, la plantations d'arbres à haute tige à front de voirie permettant de mieux rythmer l'espace-rue, des propositions d'accompagnement végétal à inscrire dans les chartes paysagères, ou encore des primes aux habitants pour tous travaux qui diminueraient la rupture avec le contexte villageois (adaptation de la teinte des façades à la palette chromatique du village, rehaussement des constructions à un niveau dans un environnement bâti en comptant deux ou plus, etc.).

Dans un second temps, le récent décret sur les permis de lotir et d'urbanisation donnera bientôt aux communes la possibilité de faire évoluer les lotissements existants et futurs vers des rapports urbanistiques et environnementaux, plus souples à gérer et sans doute plus faciles à faire évoluer que l'outil réglementaire du permis.

5. L'urbanisme durable : la prise en compte de tous les types de bâti

L'urbanisme en milieu rural ne se limite évidemment pas à la construction d'ensembles d'habitations. La fonction d'habitat y est certes prédominante mais elle s'accompagne également de bâtiments destinés à d'autres usages : bâtiments publics, agricoles, abritant des activités économiques, artisanales ou plus rarement industrielles. Chacune de ces catégories mériterait une approche spécifique qu'il n'est pas possible de développer ici. Citons à cet égard deux sources d'information ou d'inspiration :

- en matière de bâtiments agricoles, la Région wallonne a édité un ouvrage de conseils à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles¹¹ ; l'insertion harmonieuse de ceux-ci dans leur environnement non bâti passe aussi par la créativité et une certaine audace architecturale afin que, au sein de la zone agricole, logis de l'agriculteur et bâtiments d'exploitation fassent l'objet d'une conception d'ensemble, ce qui est rarement le cas aujourd'hui ; d'autre part, la construction durable de bâtiments agricoles doit être mise en parallèle avec l'exercice d'une agriculture « propre » et respectueuse de son environnement ;

11 *Intégration, paysage, agriculture : conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*, Ministère de la Région wallonne, Namur, 2001.

- L'approche environnementale et durable des zones d'activité économique a été traitée lors d'un colloque interrégional organisé conjointement par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement¹². La notion d'îlots d'entreprise y a notamment été développée : ces zones de superficie limitée, intégrées au tissu existant et destinées à des implantations d'entreprises de petite taille à vocation locale facilitent l'insertion d'activités économiques dans le tissu villageois.

6. En conclusion : de l'importance des acteurs...

Mener une politique d'urbanisme durable en milieu rural nécessite des politiques et des outils, techniques et financiers. Ceux-ci sont déjà en place à différents échelons régionaux ou locaux. Programme communal de développement rural, plans, schémas et règlements en aménagement du territoire, incitants financiers, etc. sont à la disposition des collectivités territoriales. Ces outils joueront leur rôle d'aide efficace à la décision s'ils sont aux mains de personnes compétentes et motivées : des élus qui ont la volonté de prévoir leur développement et non de le subir, des conseillers techniques qui aideront au choix des outils les plus adéquats, veilleront à leur bonne application et à leur évaluation, des auteurs de projet qui prendront le temps de la réflexion pour créer à partir du contexte existant, des acteurs locaux enfin – agents de développement, maisons de l'urbanisme, parcs naturels et autres organismes communaux ou transcommunaux – qui assureront notamment le trait d'union entre les citoyens et les différents pouvoirs de décision. Ce travail d'ensemble est essentiel pour converger vers un urbanisme durable qui soit considéré non pas comme un passage obligé mais bien comme un objectif mobilisateur pour davantage de qualité.

¹² *Les parcs d'activité économique, à la rencontre des nouveaux enjeux territoriaux et économiques*, Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement, 2009.

Évolution de l'agriculture en Région wallonne

Jean-Marie Bouquiaux

Qu'est-ce que l'agriculture wallonne ? Comment a-t-elle évolué au cours des dernières décennies ? A-t-elle un avenir ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons succinctement de répondre. Nous envisagerons les facteurs de production, ensuite nous traiterons des productions en volume et en valeur. Ces éléments permettront d'aborder le revenu agricole et les perspectives qui s'offrent à l'agriculture wallonne. Cette contribution est basée sur les documents produits par le Service public fédéral économie, PME, classes moyennes et énergie, SPF-économie¹ et par la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, DGARNE².

1. Les facteurs de production

La finalité de la plupart des entreprises est essentiellement économique. Il en va de même pour les exploitations agricoles. En combinant les facteurs de production, l'agriculteur élabore des produits qu'il destine au marché. Les facteurs de production mis en œuvre sont d'une part le travail et, d'autre part, le capital.

Parmi les capitaux engagés dans le processus de production, il en est un qui, par son importance et sa nature, a toujours été considéré de manière particulière. Il s'agit de la terre, à la fois facteur de production et élément du patrimoine.

1 <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/agriculture/>, consulté en janvier 2012.

2 http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin, consulté en janvier 2012.

La superficie cadastrale de la Région wallonne s'élève à 1 684 429 hectares, soit 55 % de la superficie cadastrale du Royaume, dont 53,5 % sont destinés à l'agriculture, 32,4 % à la forêt et 14,1 % à l'habitat, l'industrie, les services et les voies de communication.

La superficie cadastrale destinée à l'agriculture n'est pas utilisée dans son entièreté pour la production végétale. Elle comprend aussi la superficie des bâtiments d'exploitation, les cours de ferme, les chemins dits de campagne, les terrains non exploités, les jardins familiaux, etc. C'est pourquoi en statistiques et en économie agricole, notamment, on utilise la notion de superficie agricole utilisée (SAU).

La SAU désigne la terre réellement utilisée à des fins de production agricole, elle s'élève en 2008 à 749 852 ha, soit 44,5 % de la superficie cadastrale wallonne totale.

En 1990, la SAU de la Région wallonne s'élevait à 752 743 ha, elle a donc diminué entre 1990 et 2008 de 2 891 ha, soit 0,4 %.

La SAU se répartit comme suit : prairies (51 %), céréales (28 %), plantes industrielles (8 %), fourrages (8 %), pommes de terre (3 %) et autres (2 %). La « ferme Wallonie » est donc clairement orientée vers les productions bovines avec 59 % de sa superficie destinés à la production de fourrages.

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire de la terre).

En Région wallonne, la part de la SAU exploitée en faire-valoir direct est relativement faible. En 2008, 30,8 % des terres appartiennent à ceux qui les exploitent (32,5 % en 1990). D'une manière générale, la part de faire-valoir direct diminue lorsque la dimension de l'exploitation augmente.

Selon une estimation grossière, faite sur base du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie³, le montant des capitaux engagés dans l'agriculture wallonne avoisine les 10 milliards d'euros, dont 49 % sont engagés par les exploitants et 51 % par les propriétaires fonciers. Le foncier (en propriété et en location) représente 78,5 % du capital total.

3 « *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne. 2008-2009* », http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin, consulté en janvier 2012.

Outre le foncier, le capital d'exploitation (21,5 %) se répartit à raison de 62 % en cheptel vif, 29 % en cheptel mort (matériel) et 9 % en capital circulant.

Selon l'approche micro-économique, le capital engagé par l'exploitant professionnel moyen est de l'ordre de 520 000 €. Pour la période récente (2006-2008), on observe une croissance régulière de ce capital de 4,4 % par an. Cet accroissement résulte d'une progression plus prononcée du capital foncier (+5,6 % l'an) que du capital d'exploitation (+3 % l'an).

L'importance des capitaux à mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Le capital engagé par l'exploitant est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose personnellement. Ces ressources ont deux origines possibles, d'une part les fonds propres, résultat de l'épargne et, d'autre part, les emprunts auxquels il a recours.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant, qui croissent de façon régulière, les fonds propres qu'il met en jeu évoluent généralement de manière plus irrégulière. On observe sur le long terme une hausse des emprunts, avec comme corollaire, une tendance baissière du taux de solvabilité (fonds propres/total de l'actif) des exploitations agricoles.

Au cours des trois dernières années, l'endettement moyen par exploitation a crû annuellement de 5,2 % tandis que le montant moyen des fonds propres a augmenté de 4,1 % l'an.

On peut craindre que le montant élevé des capitaux engagés dans l'exploitation soit susceptible de constituer un frein, voire un obstacle, à l'installation des jeunes.

Sans la main-d'œuvre, la terre et le capital restent improductifs. En 2008, 25 839 personnes (ou 18 847 unités de travail à temps plein) ont exercé une activité dans les secteurs agricole et horticole en Région wallonne. Elles représentent 29,9 % de la main-d'œuvre nationale de ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 56,5 % de la main-d'œuvre totale. Cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national.

Cette main-d'œuvre est essentiellement familiale, seulement 3 026 personnes (11,7 %) ne sont pas membres de la famille des exploitants. Ces derniers constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre, 68 % de la main-d'œuvre à temps plein et 39 % de la main-d'œuvre à temps partiel.

La main-d'œuvre féminine représente 30 % du total. Enfin, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Entre 1990 et 2008, la main-d'œuvre agricole est passée de 46 305 personnes à 25 839, soit une diminution de 44 % ou -3,2 % par an, pratiquement au même rythme que la diminution du nombre des exploitations agricoles.

2. Les exploitations

La SAU et la main-d'œuvre agricole de la Région wallonne se répartissent, en 2008, entre 15 500 exploitations, dont 11 246 à temps plein (73 %) et 4 254 à temps partiel. Sur l'ensemble des exploitations, 1 200 ont le statut juridique de personne morale (sociétés ou institutions). Le statut de société prend doucement de l'ampleur et, même si ces exploitations ne représentent que 7,7 % du total, elles occupent 11,1 % de la SAU et 9,9 % de la main-d'œuvre.

En 1990, on comptait 29 083 exploitations dont la superficie moyenne avoisinait les 26 ha, et dont 1 % avait le statut juridique de personne morale. Aujourd'hui, la SAU moyenne atteint 48 ha, soit une augmentation de 86 % en 18 ans.

En vue de constituer des groupes homogènes d'exploitations, afin de permettre l'analyse de leur situation à partir de critères économiques et de comparer entre elles les exploitations ayant la même orientation productive, on procède à leur répartition en « orientations technico-économiques » sur base de la part prise par chacune des spéculations pratiquées dans la marge brute standard totale de l'exploitation.

La méthode et les limites de classes sont imposées par la décision n° 85/377 des Commissions des Communautés européennes publiée au journal officiel n° L220 du 17/08/1985. Cette décision a été modifiée le 8/12/2008 par le Règlement n° 1242/2008 applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes, mais sur des rapports de productions brutes standards.

La répartition des exploitations wallonnes selon les principales orientations technico-économiques (OTE) donne le résultat suivant :

Grandes cultures :	22 %
Orientation lait :	14 %
Viande bovine :	24 %
Bovins mixtes :	11 %

Cultures et bovins :	14 %
Autres :	15 %

Environ 70 % des exploitations sont spécialisées, les autres, dites mixtes, pratiquent plusieurs spéculations dont aucune n'est prépondérante. Le nombre de spéculations pratiquées reste toutefois limité du fait de l'importance des montants relatifs aux capitaux spécifiques à ces spéculations.

Comme on le voit dans la classification ci-dessus, la Région wallonne est orientée vers les « productions bovines ». En effet, 49 % des exploitations sont spécialisées ou très spécialisées en productions bovines. Et celles-ci sont présentes de manière significative dans 63 % des exploitations wallonnes.

Toutefois, les exploitations très spécialisées en viande bovine présentent plusieurs particularités. Premièrement, la majorité de ces exploitations sont de petite taille et, deuxièmement, ce sont essentiellement des naisseurs-éleveurs. Seulement 25 % d'entre elles pratiquent l'engraissement de manière significative. Enfin, depuis 1993, le nombre de détenteurs de vaches nourrices est supérieur à celui des détenteurs de vaches laitières.

3. Les productions

Pour localiser schématiquement les productions selon les régions, on distinguera trois grandes régions orientées cultures agricoles, bovins laitiers et bovins à viande (voir carte).

On retrouve l'essentiel des cultures commerciables dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse et une partie du Condroz. Cette zone n'est pas orientée purement en cultures agricoles car on y rencontre beaucoup d'exploitations mixtes « cultures et bovins ».

Les bovins laitiers sont répartis sur toute la Région wallonne, à l'exception de dix communes, mais leur présence est majoritaire en Fagnes, Famenne, Herbagère liégeoise et constituent pratiquement la seule production agricole, à l'exception de porcs et de volailles, de la Haute Ardenne.

Enfin, les bovins à viande présents sur l'ensemble du territoire, sont l'apanage de la province de Luxembourg (Ardenne, région jurassique et une partie de la Famenne).

En ce qui concerne les productions animales, la Région wallonne comptait, en 2008, 1 309 800 bovins répartis dans 11 289 exploitations,

378 000 porcs dans 841 exploitations et 5 299 000 emplacements pour volailles dans 1 889 exploitations. Toutefois, 106 exploitations déclarent plus de 10 000 emplacements pour poulets de chair et représentent 90 % de la production. En poules pondeuses, 7 % des producteurs déclarant des poules assurent plus de 90 % de la production.

La SAU de la Région wallonne n'augmente pas. Pourtant, en 30 ans, la production agricole a augmenté (voir tableau en annexe).

Ainsi, en grandes cultures, la production de froment d'hiver a plus que doublé entre 1980 et 2008. Ceci est dû, certes à une augmentation de la superficie semée (+22 %), mais surtout à la sélection de variétés plus productives et plus résistantes. Les rendements moyens ont augmenté de 81,5 % !

L'augmentation générale des rendements est le résultat d'un ensemble d'éléments. La recherche de nouvelles variétés plus productives, plus résistantes à certaines maladies, etc., est incessante, mais elle doit s'accompagner d'autres améliorations « techniques » : meilleures connaissances en physiologie, dosage des engrais, des produits de lutte, formation accrue des exploitants et des conseillers, etc.

Grâce à la recherche agronomique, l'agriculteur maîtrise de plus en plus de paramètres et il est donc plus efficace. Toutefois, il ne maîtrise pas les conditions climatiques qui conditionnent fortement les résultats. Ce sont elles qui font la bonne ou la mauvaise année !

Il est un autre paramètre qu'il maîtrise mal : c'est la formation des prix. L'agriculteur est un *price taker* et non un *price maker*.

En ce qui concerne les productions animales, on en arrive au même constat. En 1980, le rendement moyen des vaches traites s'élevait à 3 855 kg de lait par vache et la production totale atteignait 3 763 000 tonnes (982 500 vaches). Aujourd'hui, on produit en Belgique 3 270 750 tonnes de lait avec 495 300 vaches laitières dont le rendement atteint 6 600 kg.

En viande bovine, le poids moyen des carcasses de gros bovins s'élevait en 1980 à 337 kg, il atteint 431 kg en 2008 sous l'influence de la race Blanc Bleu de Belgique. Dans le même temps, les carcasses de veaux de boucherie passent de 127 kg à 164 kg. Si bien qu'entre 1980 et 2008, et considérant que le nombre de bovins abattus en Belgique a diminué de 24 %, la production nette de viande n'a diminué que de 12 %.

L'augmentation de productivité, observée sur le long terme, n'a pas profité qu'au seul secteur agricole. En effet, la valeur de la production (aides comprises) est passée de 1 710,5 millions d'euros en 1990 à 1 924,3

millions en 2008, soit une augmentation de 12,5 % seulement en termes nominaux. En termes réels, tenant compte de l'indice des prix à la consommation, on constate que cette évolution est négative puisqu'on estime la valeur de la production de 2008 aux prix de 1990 à environ 1 285 millions d'euros, soit une diminution de 25 %. L'agriculture a donc largement contribué à limiter l'augmentation des prix des produits de base auprès du consommateur.

Heureusement, l'augmentation de la dimension des exploitations et l'augmentation des volumes produits par ces exploitations compensent la diminution des prix des produits agricoles en termes réels. Dans le cas contraire, le revenu des agriculteurs aurait diminué de manière drastique.

4. Le revenu agricole

Deux approches du revenu en agriculture sont utilisées par la Direction de l'analyse économique agricole : le revenu du travail par unité de travail et le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familiale.

Le revenu du travail est ce qu'il reste de la valeur de la production finale lorsque tous les facteurs de production, autres que le travail, ont été rémunérés quelle que soit leur provenance, soit qu'ils ont été réellement payés, soit qu'ils sont apportés par l'exploitant et sa famille (la terre et les capitaux en propriété). Il permet de comparer la rentabilité des exploitations entre elles puisqu'elles sont toutes mises sur le même pied de comparaison. Il permet aussi de procéder à des comparaisons avec le revenu brut des autres catégories socio-professionnelles.

Le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille, appelé aussi revenu agricole ou revenu de l'entrepreneur, est la différence entre la valeur de la production finale et les charges réelles. Il représente la rémunération des facteurs de production (travail-terre-capital) mis à la disposition de l'entreprise et appartenant à l'exploitant et à sa famille. Il est un bon indicateur de l'efficacité économique de l'entreprise, mais ne permet pas de comparaisons réelles entre exploitations.

Nous ne citerons ici, à titre indicatif, que le revenu du travail par unité de travail moyen (RT/UT), exprimé en euros, obtenu au cours de la dernière période de 6 ans connue à ce jour, soit 2003 à 2008, parce qu'il permet la comparaison avec les autres catégories socio-professionnelles en terme de revenu brut. Nous le ventilerons selon les orientations technico-économiques parce que l'orientation conditionne le revenu avec la

dimension de l'exploitation et la région agricole dans laquelle se situe l'exploitation. Il s'agit de moyennes pondérées.

Cultures agricoles	36 921
Lait très spécialisé	23 140
Lait moyennement spécialisé	19 436
Bovins mixtes	20 383
Bovins à viande	18 598
Cultures et lait	25 566
Cultures et viande	26 981
<i>Ensemble des exploitations</i>	<i>24 352</i>

À titre de comparaison, le revenu du travail par unité de travail de l'ensemble des exploitations s'élevait, en moyenne sur la période 1980-1990, à 17 924 €. On observe donc une augmentation du RT/UT de la décennie 2000 de 36 % par rapport à la décennie 1980, tandis que l'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 54 % sur la même période.

Le revenu moyen pondéré des exploitations de grandes cultures est toujours le plus élevé. Ceci est dû au fait que ces exploitations sont généralement de grande dimension avec un nombre d'unités de travail par exploitation inférieur à la moyenne générale (1,21 unités de travail contre 1,45 pour l'ensemble). Celui des exploitations de bovins à viande est généralement le plus faible parce qu'elles sont, en moyenne, de plus petite dimension.

Il s'agit de moyennes qui cachent de très fortes variabilités au sein d'une même OTE, ainsi qu'au cours du temps. Il faut garder à l'esprit que l'agriculture est un secteur indissolublement lié à la biologie végétale et animale et est très dépendante des conditions météorologiques.

5. Perspectives

Sur une longue période, on constate une nette diminution du nombre des exploitations agricoles. Le taux de disparition reste relativement stable dans le temps, environ -3,4 % l'an, avec comme corollaire une augmentation de la taille des exploitations qui restent en activité.

Cette tendance n'est pas prête à s'inverser pour un grand nombre de raisons, dont la marginalisation de certaines exploitations, le peu d'attrait du métier pour les jeunes, le montant des capitaux à engager, etc.

La marginalisation des exploitations est le passage progressif dans le temps d'une position bénéficiaire de certaines exploitations à une situation déficitaire. C'est donc la dégradation progressive de la rentabilité de ces exploitations qui provoque généralement leur disparition au changement de génération. L'exploitation proposée au jeune repreneur n'est plus rentable, elle ne lui procure plus un revenu suffisant. Elle sera donc reprise par un exploitant en activité et en position bénéficiaire. Cette évolution caractérise les exploitations qui n'ont pas eu la possibilité d'accroître leur superficie ou d'accroître leur dimension économique par l'adoption de méthodes ou de productions plus intensives, éventuellement non liées au sol (porcs, volailles, etc.). Le taux de marginalisation reste fort constant dans le temps.

On peut s'interroger sur les motifs du choix de la profession d'agriculteur et sur les conditions dans lesquelles s'opère celui-ci.

Le choix de la profession découle, au moins partiellement, des perspectives d'épanouissement et de bonheur qu'elle offre. Il intègre le goût inné pour les activités agricoles et la satisfaction qu'elles procurent, mais il n'est sans doute pas totalement étranger à la comparaison entre les revenus qui peuvent en être retirés et ceux que le candidat-exploitant pourrait avoir de l'exercice d'une autre profession. Le jeune exploitant qui envisage de reprendre l'exploitation agricole, mais qui a acquis une bonne formation générale aura la possibilité d'être d'autant plus exigeant qu'il peut exercer une profession plus lucrative en dehors de l'agriculture. Ce n'est que dans ce cas que la profession d'agriculteur sera, dans le chef des jeunes qui s'y engagent, l'objet d'un choix positif. Au contraire, le fils de l'exploitant qui n'a pas voulu ou pas pu acquérir une formation conduisant à d'autres professions, peut se trouver dans une situation telle que la reprise de l'exploitation paternelle est la seule perspective qui s'ouvre devant lui.

Dans ces situations et devant ces choix, les parents jouent souvent un rôle considérable, soit en maintenant un fils à l'exploitation, soit au contraire en le dissuadant de reprendre celle-ci, par exemple en l'orientant vers d'autres professions.

En conséquence, les objectifs de la gestion d'une exploitation agricole ne se comprennent que par référence à ce que les agriculteurs attendent de leur profession. Ils consistent dans l'accroissement du bien-

être, au sens le plus large du terme, de la famille de l'exploitant et son épanouissement ainsi que son intégration heureuse dans la société.

Il faut cependant noter que, dans le contexte actuel de prééminence des valeurs économiques et matérielles, cet objectif ne peut être atteint sans l'obtention d'un certain niveau de revenu, variable selon les exigences et les échelles de valeurs des exploitants.

Enfin, le montant des capitaux à engager par un jeune repreneur peut le faire reculer. La composition de la famille, dans ce cas, est importante. Si le jeune repreneur est fils/fille unique, la reprise d'un outil rentable et de qualité ne pose en général que peu de problèmes. Au contraire, si la fratrie est plus nombreuse, les exigences financières des frères et sœurs peuvent être telles que la reprise est impossible. Ce phénomène apparaît de plus en plus du fait de l'accroissement de la dimension des exploitations, pourtant condition *sine qua non* à leur pérennité.

La parade à cette situation est la création de sociétés agricoles (plusieurs formes existent) qui peuvent ne plus avoir le caractère familial que nous connaissons encore aujourd'hui.

L'agriculture ne disparaîtra pas de si tôt de notre environnement, mais elle va se modifier, comme elle s'est déjà modifiée depuis les temps reculés. L'agrandissement continu des exploitations dans le temps implique de la part des exploitants des adaptations permettant de faire les travaux successifs qu'impose la production agricole dans les temps impartis. En effet, les semis, les traitements, les récoltes doivent se faire à des moments précis, et la fenêtre de temps possible pour le faire est très limitée. Les adaptations à l'augmentation de dimension seront par exemple l'achat de matériel plus performant, donc plus puissant et surtout de plus grande capacité. Une plus grande capacité se traduit souvent par une augmentation de la dimension du matériel. Dans ce cas, la dimension des parcelles à exploiter devra être adaptée à ce matériel.

Jusque-là, cela ne dérange pas le citoyen Lambda, mais l'agriculture modèlera notre paysage et, donc, agrandir les parcelles signifie une plus grande ouverture du paysage avec la disparition de haies, d'espaces qui n'étaient pas exploités, de mares, etc., et surtout l'appauvrissement de la diversité, de la succession des cultures qui se côtoient. On aura donc de plus grandes surfaces de couleurs homogènes et donc des externalités négatives.

L'agriculture a un avenir en Région wallonne, du moins j'y crois. Mais si on prolonge les tendances observées aujourd'hui, il restera 7 000 exploitations agricoles wallonnes à l'horizon 2030, ayant une dimension moyenne proche de 100 ha, passées en majorité sous statut juridique de société. Mais on peut très bien imaginer une diminution plus importante de leur nombre et passer à 5 000 avec une dimension moyenne de 140 ha. Cette dimension n'est pas exagérément grande comparée à ce que l'on connaît aujourd'hui dans les grandes régions de cultures (la Beauce en France, pour ne citer qu'elle). Mais est-ce ce type d'agriculture que nous désirons ? Chacun détient la réponse dans son attitude face à ses choix de consommation.

Il reste un élément à prendre en compte, parmi tant d'autres, et qui pourrait modifier profondément ces prévisions sommaires : la forte dépendance de l'agriculture moderne aux énergies fossiles en voie de raréfaction.

En caricaturant très peu, on pourrait résumer le travail physique de l'agriculteur en traction de matériel et en déplacement de charges. Les volumes transportés au cours des activités agricoles sont impressionnants. Et cela demande de l'énergie.

On assiste depuis quelques temps au développement significatif de dispositifs de production d'énergie faisant appel à des sources renouvelables physico-chimiques (vent, soleil) ou bio-chimiques (méthanisation). Il s'agit-là de systèmes fixes/statiques de production d'énergie pas encore compatibles à l'heure actuelle avec la demande croissante de force motrice mobile/dynamique (traction, levage) de l'agriculture liée au sol qui se pratique dans des unités toujours plus grandes, notamment en terme de surface. Se pose la question du stockage de l'énergie produite et de son transport ou transfert sur des dispositifs mobiles.

Une autre piste explorée est celle des biocarburants. Leur production permettra-t-elle un jour à l'agriculture de s'affranchir des carburants « fossiles » ? Indépendamment des interrogations liées à l'efficacité économique/écologique de la transformation de productions agricoles en sources d'énergie, vient une question similaire à celle qui a pu se poser dans des temps pas si lointains que cela à propos de la traction animale : Quelle superficie réserver à l'alimentation des animaux de trait, surface considérée comme improductive ? Quel arbitrage opérer entre

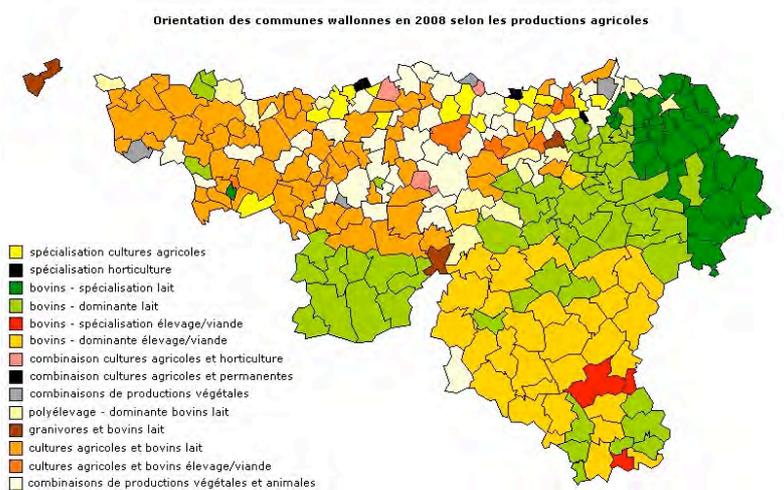
surfaces pour l'alimentation des animaux de trait et celles consacrées à l'alimentation humaine ?

Évolution des rendements (en quintaux ou en kg pour les productions animales) et de la production (1 000 tonnes) des spéculations les plus représentatives de la Région wallonne.

Cet élément aura, très probablement, pour effet de réduire le taux de croissance de la dimension des exploitations orientées vers les cultures arables, ou du moins, de diminuer la part de celles-ci dans la SAU.

	1980		2008	
	Rendements	Production	Rendements	Production
Froment d'hiver	48.2	533.1	87.5	1 183.0
Froment de printemps	37.6	204.2	71.7	11.7
Épeautre	31.3	25.5	73.6	90.6
Orge d'hiver	56.7	430.4	81.2	298.4
Betteraves sucrières	453.6	3 531	752.2	3 162.2
Colza	27.6	0.9	38.6	31.6
Pommes de terre	331.9	268.1	476.0	1 111.6
Maïs fourrage	400.4	1 448.5	479.8	2 707.5
Taureaux	357	92.4	457	83.4
Vaches	327	94.1	417	129.0
Génisses	317	56.8	377	4.1
Boeufs	360	24.2	479	0.5

Source : Institut National de Statistiques (1980) et DGSIE (ex-INS) (2008).



L'agriculture biologique : un potentiel de développement

Marc Fichers

On prête de nombreuses missions secondaires à l'agriculture (préservation du paysage, production de biomasse) au point d'oublier parfois que sa mission première est de nourrir l'homme. Selon la région du monde où le consommateur habite, ses aliments sont simples ou hautement manufacturés, mais ils sont, dans l'extrême majorité des cas, d'origine animale ou végétale, les végétaux nourrissant les animaux et l'homme se nourrissant de l'un et de l'autre.

Aussi est-il important de rappeler que la partie fertile de notre globe est fragile : quelques dizaines de centimètres de terre assurent la croissance de l'ensemble des végétaux. Ainsi, les six milliards d'individus qui peuplent la terre doivent leur survie à la capacité nourricière de cette minuscule couche d'humus. Soyons-en conscients et respectons-la.



Fig. 1. Coupe d'un sol montrant la partie fertile © M. Fichers, 2010.

Une des spécificités de l'agriculture biologique est justement de respecter le sol. On nourrit le sol, et c'est ce dernier qui nourrit le végétal. Plantes et animaux sont cultivés et élevés dans le respect des lois naturelles. La ferme bio, par ailleurs, se doit d'être parfaitement intégrée à son environnement. L'agriculteur vise enfin l'autonomie de sa ferme. Il l'organise pour limiter au maximum l'importation d'intrants, tant sous forme d'engrais que sous forme d'aliments pour le bétail. Certaines fermes

sont d'ailleurs complètement autonomes et présentent une très bonne rentabilité.

1. Le secteur Bio en Wallonie

D'un point de vue agricole, la Wallonie est coupée en deux. Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, le sol limoneux permet le développement de fermes de cultures céréalières et betteravières, et au sud, le sol et le climat sont favorables à la culture d'herbage, donc à la production de viande et de lait.

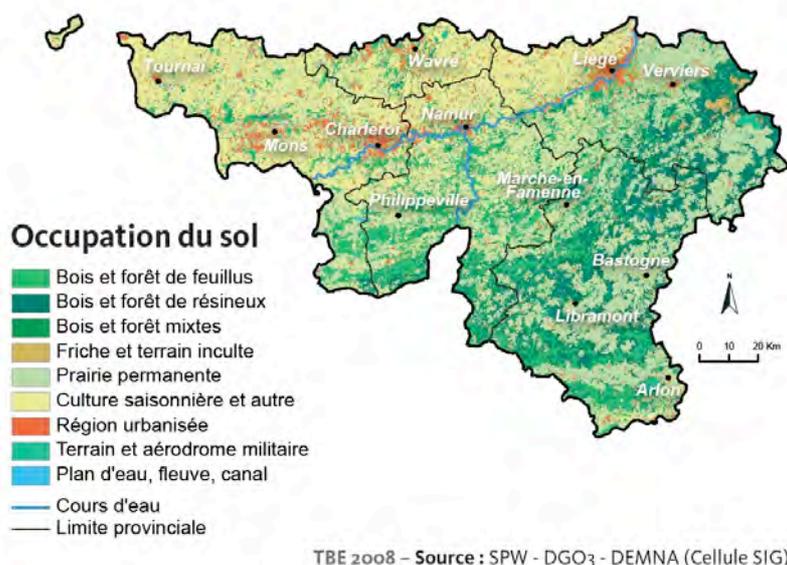


Fig. 2. Occupation du sol en Wallonie.

Source : SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, Territ 1, Jambes, 2010.

Les fermes bio en Wallonie sont principalement de type polyculture/élevage et sont situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Cela est dû au fait qu'historiquement les fermes herbagères mettaient en œuvre des techniques de culture proches des techniques bio alors que les fermes de grandes cultures étaient basées sur l'utilisation exclusive des pesticides et engrais chimiques.

La Wallonie a toujours été un moteur de développement de la production bio. Le nombre de fermes bio est passé de 184, en 1987, à 671 en 2008 et à 779 en 2009. Conscient que la spécificité bio était un atout pour notre région, le pouvoir politique régional a apporté un large soutien au secteur via l'instauration d'un système de prime à la reconversion des fermes.

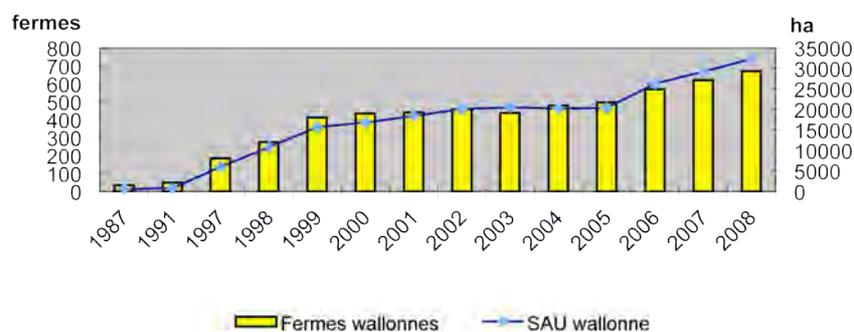


Fig. 3. Évolution du nombre de fermes et de la SAU bio wallonnes.

(SAU : Superficie Agricole Utile)

Source : Région wallonne, DGA, Direction générale de l'Agriculture.

2. Le bio de conviction des premières années

Dans les années 70-80, lorsqu'un agriculteur décidait de convertir sa ferme à l'agriculture biologique, son choix n'était pas économique. Il choisissait l'agriculture bio par conviction que notre alimentation devait être produite dans le respect de l'homme et de son environnement. Le passage à l'agriculture bio se faisait dans une réflexion plus large d'un choix de société. C'est donc naturellement que les agriculteurs bio optaient en même temps pour le circuit court, afin d'être autonomes sur leur ferme et de s'enrichir du lien producteur-consommateur. Les premiers cahiers des charges ont d'ailleurs été mis en place par l'action conjointe des producteurs et des consommateurs.

3. Réglementation européenne et industrialisation du secteur bio

Dans les années 90, l'agriculture bio a été réglementée via la mise en place du règlement européen qui a cadré l'utilisation de la mention *Bio*, le Règlement européen reprenant l'ensemble des règles techniques que les producteurs et transformateurs devaient respecter pour faire figurer la

mention bio sur les produits alimentaires. Le secteur bio ne s'est plus limité à un choix, à une démarche mais aussi à un référentiel technique.

Dès cette époque, la production bio s'est largement développée en dehors du circuit court et a envahi les groupes de distribution. La consommation bio a cessé d'être liée à la production locale : à la fin des années 90, plus de 70 % de la consommation de produits bios en Belgique provenait de produits importés ! Les produits techniquement bios se sont déclinés dans l'entière du choix alimentaire, de la farine aux hamburgers...

Pour répondre à la demande importante des consommateurs, des agriculteurs ont converti leur ferme en bio et ont livré leur production dans les circuits parallèles aux circuits de transformation et de commercialisation conventionnels : chaque groupe laitier a par exemple développé un secteur bio.

Ainsi, un clivage s'est progressivement mis en place dans le secteur bio, certains agriculteurs produisant pour le secteur de la transformation de l'agro-industrie tandis que d'autres continuaient à développer la vente directe.

4. L'avenir du circuit court

C'est l'une des caractéristiques du secteur bio wallon : le maintien, puis le développement constant de la vente en circuit court. Dès la fin des années 90, les initiatives locales de commercialisation ont décuplé, que ce soit la vente à la ferme, la vente sur les marchés, la mise en place de coopératives de commercialisation pour la viande, le lait, les céréales et le développement de circuits ultracourts de commercialisation : les Paniers de Légumes et les Groupements d'achats.

Ainsi, la vague intensive des années 90 n'a pas supprimé les valeurs fondamentales du bio. Ses acteurs historiques sont restés attachés au lien direct producteur – consommateur. De nombreux agriculteurs ont développé des unités de transformation : fromageries, meuneries, ateliers de découpe de viande, etc.

Cette commercialisation maîtrisée par l'agriculteur a permis la sauvegarde du secteur. Alors que l'agro-industrie demande aux agriculteurs bio d'aligner leurs prix sur le cours du marché mondial, les agriculteurs qui ont choisi la maîtrise de la commercialisation via la transformation et le circuit court bénéficient de la plus-value de leur production. Un exemple frappant : en 2009, quand le secteur laitier manifesta son mécontentement

sur le cours de lait, les agriculteurs-fromagers bio continuaient à vendre leur fromage à 12-16 € le kilo.

Si, dans les années 90, le secteur bio a montré la voie d'une agriculture plus respectueuse de l'homme et de l'environnement, son interpellation actuelle est peut-être davantage d'ordre économique : face aux difficultés que rencontre le secteur agricole conventionnel, les fermes bio montrent que le salut est dans la maîtrise et l'autonomie des fermes wallonnes. Et l'avenir est prometteur : en ce qui concerne le secteur laitier uniquement, sachant que 70 % des fromages consommés en Wallonie sont importés, il reste un véritable gisement en termes de diversification et d'emploi.

L'avenir de notre agriculture ne passerait-il pas par la recherche de cette autonomie ? Ne devrions-nous pas encourager l'agriculteur dans cette direction ?

Trois siècles d'histoire et d'évolution des forêts belges (XVIII^e-XX^e siècle)

Pierre-Alain Tallier

1. Introduction

Cette contribution consacrée aux bois et aux forêts et à leur histoire au cours des trois derniers siècles se borne à établir un bilan de l'évolution des bois et forêts en Belgique sans porter de jugement de valeur. Il ne s'agit pas d'insister sur des modifications positives ou négatives, mais d'identifier les principaux acteurs de cette évolution et de comprendre les différentes interactions entre ceux-ci¹.

Cette démarche n'est toutefois pas exempte de difficultés. Évoquer l'histoire des bois et forêts n'est guère aisé car ces bois et forêts constituent une réalité différente pour chacun de nous. Notre vécu de la forêt, la représentation mentale que nous nous en faisons diffèrent fortement d'une personne à l'autre d'autant que la Belgique compte de nombreux facies forestiers étroitement liés aux facteurs naturels.

Parmi les principaux facteurs naturels qui influent sur l'existence ou la non existence des forêts et la distribution des essences, le climat et le sol, auxquels se trouvent liés des éléments tels que la température, l'altitude, l'ensoleillement, la pluviosité et toutes les caractéristiques physiques des sols (acidité, profondeur, humidité, charge caillouteuse...), sont

¹ Pour une vision plus détaillée, voir. TALLIER P.-A, *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, Bruxelles, 2004 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, collection in 8°, 3^e série, tome XXXII).

assurément les plus décisifs en la matière. Or, la Belgique, sur un territoire restreint qui ignore pourtant les zones montagneuses, offre à cet égard une diversité étonnante. Par conséquent, il serait illusoire de s'attacher à décrire une forêt belge présentée comme totalement homogène et clairement identifiée puisqu'à cette diversité des sols correspond une diversité de la flore et de la faune. Il existe plusieurs types de forêts plus ou moins semblables ou dissemblables en fonction des régions et des sous régions géographiques. Il s'agit bien entendu d'archétypes car ces ensembles forestiers abritent de nombreuses variantes en leur sein puisqu'ils ont été depuis longtemps façonnés par les traitements sylvicoles appliqués en fonction d'impératifs de gestion et des demandes et pressions émanant de la société².

Ceci dit, quelle est votre représentation mentale de la forêt ? Est-elle feuillue ou plutôt résineuse ? Est-elle majoritairement formée de hêtres juvéniles sur tapis de jacinthes sauvages, de hêtres et de chênes mélangés d'âges moyens ? S'agit-il d'une hêtraie de type cathédrale, d'un taillis simple ou d'une futaie mélangée, d'une sapinière, d'une pessière ou d'une douglasière ?

Ce petit exercice sans prétention n'a d'autre objet que d'insister sur la multiplicité des représentations. Ces dernières associent bien souvent souvenirs et histoire(s) individuelle(s) et modèles proposés dans les médias par différents groupes de pression : propriétaires, chasseurs, papetiers, associations de protection de la nature... Il est indispensable de s'en souvenir lorsque l'on aborde le thème des forêts³ !

-
- 2 Les facteurs qui favorisent la disparition, la régression, l'existence, la survie, le développement et la composition des bois et forêts sont multiples. Parmi ceux-ci, les facteurs naturels déjà évoqués, les modifications des méthodes et des techniques agricoles, l'industrialisation et l'urbanisation sont assurément les principaux. D'autres paramètres ne doivent cependant pas être négligés tels que les motivations des propriétaires, les essences utilisées, les traitements appliqués, la localisation, les débouchés, les modes sylvicoles, les doctrines économiques et les théories politiques qui, par ailleurs, sont en perpétuelle évolution. La forêt, loin d'être un ensemble figé se transforme continuellement. En cette matière la stabilité est un leurre, mais il reste difficile d'identifier les facteurs prépondérants car ils varient de régions à régions et les cocktails de base sont parfois fort différents (voir ci-après).
 - 3 En outre, influencés par ses idées, par son vécu et ses expériences, par ses attaches sociales et politiques et, parfois, par la volonté d'établir d'ambitieux modèles explicatifs théoriques rapidement collés sur une réalité qui ne pouvant réagir se laisse trop facilement manipuler, l'historien, le géographe, l'agronome, le botaniste..., qui s'attaque à l'histoire de l'espace rural ou des espaces forestiers, participe lui aussi bien souvent à la construction d'une mémoire ou une image du passé. Sur les perceptions et représentations de la forêt, voir CORVOL A., ARNOULD P., HOTYAT M., dir., *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, 1997.



Fig. 1. Forêts multiples et multiplicité des représentations © P.-A. Tallier, 2009.

Les bois et forêts constituent un élément essentiel du paysage et plus encore de l'imaginaire collectif. En Belgique, ils couvrent aujourd'hui plus de 650.000 ha soit près de 21 % du territoire, mais sont toutefois très inégalement répartis entre les provinces et les régions. C'est l'une des rares ressources naturelles renouvelables dont dispose le pays. Ces forêts sont le fruit d'une longue histoire. Pendant des millénaires, elles ont servi à nos ancêtres pour des usages nombreux et très diversifiés.

2. Histoire et évolution

Une rapide comparaison entre la couverture boisée du XVIII^e siècle (que l'on peut cerner à partir de la carte de Ferraris) et une représentation de la situation actuelle du couvert forestier suscite trois remarques essentielles :

- actuellement, l'étendue forestière est plus importante qu'au XVIII^e siècle. En deux siècles et demi, la superficie des forêts belges est passée d'environ 520.000-550.000 ha à plus de 650.000 ha⁴.

	Vers 1750	1820	1846	1880	1895	1970	2000
Domaines	75.000	134.000	34.810	25.309	25.041	75.245	
Communes & ét. publ.	170.000	169.000	133.894	154.279	165.132	218.277	
Particuliers laïcs	210.000 à 230.000	217.000	316.962	309.633	331.320	323.397	
Eccl.	65.000 à 75.000						
Total	520.000 à 550.000	520.000	485.666	489.423	521.494	616.919	650.000

Fig. 2. Évolution générale de la superficie forestière XVIII^e-XX^e siècles (ha).

- si l'on excepte le cas de la Campine, les caractéristiques principales de la répartition des forêts sont demeurées relativement semblables, seules les densités diffèrent : plusieurs régions – telles que le Hainaut, le Brabant, le Condroz et les Flandres – avaient une densité forestière plus élevée ; par contre, l'Ardenne et surtout la Campine étaient moins boisées qu'actuellement.

- les reboisements qui ont été opérés ont surtout touché, dans le sud du pays, les landes à genêts et les terres dites incultes. Une autre constatation est la régression extrêmement rapide, depuis 150 ans, des zones humides, ce qui est extrêmement dommageable.

Ce n'est pas parce que l'on peut observer une localisation similaire des forêts à deux siècles de distance que les différences entre ces deux distributions n'existent pas. Des mouvements en sens divers et parfois contradictoires ont eu lieu et résultent des interactions entre divers facteurs naturels et humains. Ces principaux facteurs sont les suivants :

2.1. *L'évolution démographique et l'urbanisation progressive du territoire*

La croissance démographique a une importance qu'il ne faut pas négliger. En deux siècles, la population de nos régions est passée d'environ

4 La superficie forestière augmente mais l'espace rural régresse en raison de l'urbanisation progressive du territoire. Ce dernier est soumis à un rééquilibrage entre ses différentes composantes. Les zones agricoles et urbanisées mordent sur les lisières des forêts, et les forêts migrent progressivement sur les espaces moins productifs : les landes, les fagnes et les fanges.

2.500.000 habitants en 1784 à 10.309.725 au 1^{er} janvier 2002. L'impact doit s'envisager en termes de consommation d'espace et d'urbanisation (extension toujours plus importante des zones occupées par l'habitat, l'industrie et les services). À titre d'illustration, la forêt de Soignes a été amputée de près des 2/3 de sa superficie pour permettre l'urbanisation des communes d'Uccle, Watermael-Boisfort, Woluwe, Rhode-Saint-Genèse, La Hulpe, Overijse, Waterloo... Dans bien des cas, la construction des routes, autoroutes, lignes de chemin de fer a souvent empiété sur les forêts et favorisé leur morcellement.

2.2. *L'augmentation de la consommation de produits ligneux et la modification des marchés*

Malgré le déclin de l'industrie métallurgique au charbon de bois, du commerce des écorces à tan puis du bois de feu durant la première moitié du XIX^e siècle, la consommation de produits ligneux s'accroît considérablement tout au long du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Songeons aux quantités impressionnantes de bois absorbées par les houillères (bois de cuvelage et de soutènement)⁵, les chemins de fer (traverses par centaines de milliers, bois destiné à la construction des gares et ateliers, ainsi que celui destiné à la confection des wagons)⁶, la construction, l'ameublement et la papeterie⁷. À ces six grands secteurs, il faut ajouter ceux du charronnage et de la carrosserie, du sabotage – fabrication de sabots –, de la caisserie, de la fabrication des allumettes, des houblonnières, du pilotage, de la tonnellerie, et ceux plus marginaux de la fabrication de brosses, de poteaux télégraphiques, de la boissellerie artistique ou utilitaire, etc.

5 En 1900, la consommation de bois de mine est évaluée à plus ou moins 1.000.000 m³ pour 1.375.000 m³ en 1937. En chiffres absolus, la quantité totale de bois utilisée par les charbonnages va connaître une formidable croissance durant tout le XIX^e siècle tandis que dans le même temps le cubage de bois rapporté à la tonne de houille extraite ne diminuera que très lentement.

6 Le réseau de chemins de fer (public et privé confondus) passe de 50 kilomètres en 1834 à 3.400 kilomètres en 1875, et atteint 4.400 kilomètres en 1885 (ou 8.578 kilomètres de voies simples, de garage et de service). A cette époque, les chemins de fer de l'État belge consommaient annuellement environ 80.000 mètres cubes de bois, soit la production de plus de 25.000 ha de futaie pleine en chêne pur.

7 En 1900, indépendamment des quantités consommées dans le pays, les trois usines de fabrication de pâte à bois exportaient ensemble 25.000 tonnes. *Exposé de la situation du royaume de 1876 à 1900*, Bruxelles, 1907, p. 371.

La forêt belge, essentiellement aménagée en taillis et en taillis sous futaie à courtes révolutions, ne peut répondre à la formidable hausse de la consommation de bois d'œuvre et d'industrie qui se dessine dès la seconde moitié des années 1830. Le pays a besoin de bois d'œuvre et d'industrie pour ses houillères, pour ses chemins de fer, pour ses chantiers de constructions navales, pour les secteurs de la construction et de l'ameublement. D'un surplus à l'exportation encore visible en 1834, la balance commerciale devient déficitaire à partir de 1835, tandis que la croissance véritablement exponentielle des importations s'affirme au début des années 70. Si, en 1860, les importations de bois de toute nature ne représentaient que 20 millions de francs, en 1905, 50 ans après, ce chiffre dépassait les 150 millions de francs pour une production nationale évaluée à 25 millions de francs⁸. À la veille de la Première Guerre mondiale, les bois importés représentaient 2/3 de la consommation totale de produits ligneux. Pour le bois d'œuvre, où le déficit était criant, les importations se montaient à 5/6 des besoins. D'après les statistiques disponibles, notre consommation effective de bois d'œuvre par habitant était à cette époque la plus élevée en Europe⁹.

Il est clair, dès 1835, que le développement économique du pays est lié à l'importation de bois étrangers. Le gouvernement, par la loi du 30 avril 1840 qui fixe les droits d'entrée et sortie sur les bois étrangers¹⁰, se contente d'établir des droits d'entrée élevés sur les bois sciés afin de privilégier les importations de bois en grumes. Ce faisant, il entend favoriser le sciage à l'intérieur du pays des poutres qui arrivent des ports du Nord (Russie, Baltique, Norvège). Il défend les intérêts des entreprises de sciage qui sont déjà pour la plupart installées dans les provinces flamandes à proximité des grands ports. Les principaux marchés de bois sont alors ceux de Bruges, d'Anvers, d'Ostende et de Bruxelles. Les régions forestières situées au sud de la Meuse, ne produisant plus assez d'arbres de futaie, sont marginalisées.

8 *L'Agronome*, 1906, p. 96.

9 La consommation effective de bois d'œuvre était alors estimée à 0,72 mètre cube sur pied par habitant. GLESSINGER E., *Le bois en Europe. Origine et étude de la crise actuelle*, Paris, 1932, p. 336.

10 *Pasinomie 1840*, tome XXI, Bruxelles, 1860, pp. 63-65.

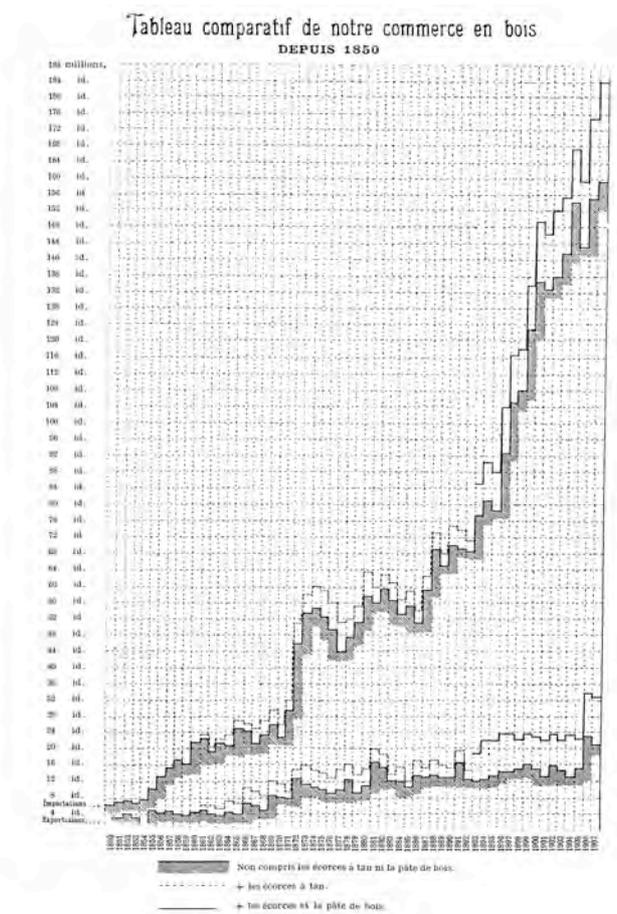


Fig. 3. Tableau comparatif du commerce du bois (importations/exportations, 1850-1907) (extrait du *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique*, 1909).

Dans un tel contexte, les propriétaires, particulièrement au sud du sillon Sambre-et-Meuse, s'orientèrent tout naturellement vers la production de bois de mine feuillus (taillis) ou résineux (rotations 25 à 30 ans) et délaissèrent totalement la futaie et la production de gros bois d'œuvre. Du moins, furent-ils peu tentés de convertir leurs anciens bois taillis en taillis sous futaie, ou en futaie. Ce phénomène est probablement en partie responsable de l'augmentation des parts de marché du bois d'œuvre importé, tout comme il renforça la localisation des entreprises de transformation secondaire du bois en région flamande à proximité

immédiate des grands ports. Cette situation se trouve probablement à l'origine de la répartition actuelle de l'industrie de transformation du bois qui voit la Flandre détenir près de 80 % de l'emploi dans ce secteur¹¹. Si la forêt publique s'est tournée plus rapidement vers la production de bois d'œuvre et la conversion des taillis en taillis sous futaie, il faudra attendre la fermeture des charbonnages pour assister au même phénomène dans les forêts privées.

2.3. *Le rôle de l'État*

Si la conquête de la « Belgique » par les révolutionnaires français permet un accroissement important des bois et forêts domaniaux via la réunion au domaine public des 68.000 ha de bois et forêts confisqués aux ecclésiastiques et à quelques émigrés (décret impérial du 12 octobre 1809)¹², la période hollandaise se marque par une braderie généralisée. Peu convaincu de l'utilité des forêts domaniales et désireux de lever des capitaux pour mener une politique financière et économique moderne basée sur le développement du crédit, la modernisation des infrastructures et la subsidiation des entrepreneurs capables, le roi Guillaume 1^{er} entame la privatisation de l'entiereté des forêts domaniales¹³. Le déclenchement de la Révolution belge permettra d'arrêter temporairement les ventes avant qu'elles ne reprennent entre 1845 et 1855 dans le but de dégager des moyens pour amortir la dette flottante¹⁴.

Il faut attendre 1897 pour que le gouvernement reconnaisse la nécessité de reconstituer le domaine forestier de l'État et débloque des budgets à cet effet. Il s'agit d'un véritable tournant car durant la plus grande partie du XIX^e siècle, la Belgique se signale par l'absence totale de

11 Émile Clicheroux a attiré l'attention sur cette question en 1978 (CLICHEROUX E., *La forêt deuxième richesse de Wallonie ?*, Bruxelles, 1978, p. 1 et 18). Le faible développement du secteur de l'industrie de transformation du bois dans la province de Luxembourg avait déjà été mis en exergue en 1889 : « les produits ligneux sont loin de fournir à nos populations toute la main d'œuvre qu'ils pourraient donner et c'est plutôt comme matière première que la plus grande partie sont livrés au commerce ». TANDEL E., *Les communes luxembourgeoises*, t. 1, Arlon, 1889, p. 425.

12 Les bois et forêts domaniaux passent alors d'environ 75.000 ha à plus de 138.000 ha.

13 Il confisque les forêts domaniales des provinces méridionales au profit de deux institutions créées pour réaliser ses ambitions et placées directement sous son contrôle : la Société Générale et le Syndicat d'Amortissement. La première se voit dotée de 28.008 ha des plus belles forêts domaniales du royaume, tandis que la seconde est chargée de la privatisation des 100.000 ha de forêts domaniales restants. Entre 1825 et 1829, plus de 69.000 ha seront vendus.

14 Environ 8.103 ha de forêts domaniales seront aliénés entre 1845 et 1855.

politique gouvernementale en matière forestière. La forêt est absente des préoccupations du gouvernement et des élus de la nation. Non pas qu'ils l'ignorent complètement, mais ils ne lui accordent guère d'importance. Libéralisme économique oblige, les forêts domaniales peuvent à la rigueur être utilisées pour combler les déficits du budget de l'État.

Après la Première Guerre mondiale, dans le cadre des dommages de guerre – suite, entre autres, à l'exploitation des forêts belges par les troupes d'occupation allemandes – la Belgique se verra octroyer les territoires riches en bois des cantons d'Eupen et Malmedy. De la sorte, la Belgique augmente sa superficie boisée de 33.000 hectares dont 11.000 ha de bois domaniaux. En outre, à la même époque, la mise sous séquestre par l'État des bois et forêts appartenant à des sujets d'une nation ennemie (ceux appartenant au duc d'Arenberg notamment) contribue elle aussi à augmenter la superficie des forêts domaniales car ces biens, dans leur grande majorité, seront définitivement incorporés au domaine de l'État belge (total de 9.597 hectares).

Quelques achats et boisements de terrains incultes effectués dans le courant du XX^e siècle porteront la superficie totale des forêts domaniales à 75.245 ha. Après la réforme de l'État de 1983, ces forêts domaniales ont été rétrocédées aux Régions sur le territoire desquelles elles se situaient.

Vers 1785	1809	1820	1824	1829	1845	1895	1910	1920	1970
75.000	138.000	134.000	102.406	26.985	36.637	25.041	40.000	60.597	75.245

Fig. 4. Évolution de la superficie totale des forêts domaniales 1785-1970 (ha).

2.4. *Le boisement des terres incultes*

La politique gouvernementale en matière de valorisation des terres incultes, qui se dessine à partir de 1843, couplée, par la suite, à l'augmentation vertigineuse de la consommation de bois, pousse les propriétaires privés et publics à expérimenter et à étendre la culture des essences exotiques. Parmi celles-ci, le pin, mais aussi le mélèze, démontrent très rapidement, lorsqu'ils se trouvent en station, leur supériorité sur les essences feuillues indigènes. Le pin, essence pionnière dans toute l'acception du terme, est ensuite remplacé par des essences à hauts rendements, l'épicéa et, dans une moindre mesure, le douglas. De vastes

espaces autrefois couverts de bruyères, ou de taillis de chêne et bouleau clair semés, sont soumis à l'enrésinement. En quelques décennies, les « fagnes violettes » de l'Ardenne et les « bruyères roses » de la Campine se transforment¹⁵.

2.5. *La permanence des droits d'usages*

Le véritable carcan que constituaient les droits d'usage a souvent empêché l'administration forestière de réaliser certaines améliorations ou transformations bien nécessaires¹⁶, il a aussi permis de sauvegarder le régime de la futaie sur taillis et d'éviter que la gestion des forêts domaniales ne soit exclusivement tournée vers la production de bois à charbonner et d'écorces fin XVIII^e- début XIX^e siècle¹⁷, qu'elles ne soient vendues durant le régime hollandais (Hertogenwald, Freyr, Herbeumont, Sainte-Cécile, Saint-Michel)¹⁸ ou qu'elles ne soient totalement enrésinnées par la suite. La volonté de sortir bêtes et gens de la forêt est ancienne...

2.6. *La pratique de la chasse*¹⁹

Durant tout le XIX^e siècle, la pratique de la chasse, autrefois réservée à l'aristocratie, a toutes les faveurs d'une bourgeoisie recherchant honneurs et prestige²⁰. Que ce soit par goût, par convenance ou par

15 PIRENNE H., *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, t. 4, Bruxelles, 1931, p. 234.

16 Parmi les droits d'usage, on distingue généralement les usages en bois de chauffage (ou affouage), en bois d'œuvre (ou maronage), en bois d'agriculture (pour la fabrication des clôtures, du matériel et des outils), les droits de parcours et de vaine pâture (pâturage), de glandée, d'essartage, de soutrage (enlèvement périodique des feuilles et de la petite végétation), de faucillage (coupe des herbes, genêts, bruyères, etc., à la faucille), d'écorçage, de mort bois et de bois mort (ramassage des bois morts ou considérés comme tels), etc. TALLIER P.-A., 2004, *ibid.*, p. 101-102 et 343-345.

17 DORBAN M., *Trois siècles de consommation forestière dans le duché de Luxembourg 1500-1830 : un bilan sous le régime français (Département des forêts)*, dans *Révolution et espaces forestiers*, textes réunis par Denis Woronoff, Paris, 1988, p. 102-112.

18 TALLIER P.-A., *La vente des forêts domaniales des provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas par le Syndicat d'Amortissement (1824-1830)*, Bruxelles, 2000 (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CLXVI).

19 Voir TALLIER P.-A., *Chasse et forêts, forêt et chasses en Belgique du XIX^e au début du XX^e siècle. Un couple incontournable et désastreux imposé par un statut social à acquiescer ou à défendre*, dans *Forêt Wallonne*, n° 71, juillet-août 2004, p. 12-25.

20 Les permis de chasse délivrés par l'administration permettent de juger du phénomène. Voir ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME À BRUXELLES, *Eaux et Forêts (régimes français et hollandais)*, n° 33 à 37. La situation n'est guère différente en France pour laquelle Andrée Corvol, évoquant l'achat de forêts par les citoyens, constate : « *Compte aussi, dans leur choix, la conscience*

obligation sociale, c'est elle qui explique en partie l'acquisition de forêts par les représentants les plus fortunés de la bourgeoisie tels les Warocqué, les Boël, les Bischoffsheim, les Nagelmackers, Edouard Roussille, etc. Par ces achats de prestige, qui leur permettent au pire de favoriser la conclusion d'accords commerciaux ou d'alliance matrimoniale, ils tentent de calquer leur comportement sur celui d'illustres familles (d'Arenberg, d'Ursel, de Mérode...) qu'ils souhaitent côtoyer et, si possible, d'attirer l'attention ou la venue du souverain ou de ses proches²¹. La lutte est féroce entre les compétiteurs. Il convient de posséder un terrain de chasse bien situé, abondamment garni de gibier et de soigner ses fréquentations. La mode est alors à la constitution de bottins cynégétiques mondains qui mentionnent les dates, les lieux, le nombre de coups de fusil, le gibier abattu et les invités aux grandes battues. C'est aussi à cette époque que se développent les équipages de chasse à courre, sur le modèle anglais pour les uns (avec frac boutonné bleu, revers de col et poignets rouges, boutons dorés, culotte noisette, bottes à cape et toque), sur le modèle français pour les autres (galons d'argent sur les pans, manches, cols, etc.). La chasse à courre, avec ses ors et flonflons et son recrutement très select, mobilise nos rentiers jusqu'à six jours semaines. Rapidement lassés par la poursuite des lièvres, ils monteront par la suite des équipages pour chasser le renard, voire même le sanglier ou la loutre, avant de s'attaquer au cerf et au chevreuil²².

La pratique de la chasse exerce une double influence sur les forêts pendant tout le XIX^e siècle et une partie du XX^e siècle. Si, d'une part, elle a souvent favorisé le vieillissement des massifs, en empêchant les régénérations naturelles des peuplements, et augmenté considérablement les coûts de gestion des propriétaires, d'autre part, elle a permis de garantir la conservation des espaces forestiers, de les protéger contre les

qu'il n'existe pas de notoriété régionale sans ces relations, utiles et agréables, des rendez-vous de chasse. Ceux qui marient argent frais et ambitions pointues y occupent habilement le terrain. Quant aux parvenus, ils y reniflent comme une odeur de féodalité». CORVOL A., *L'Homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII^e-XX^e siècle*, (Mesnil-sur-l'Estrée), 1987, p. 88.

- 21 Les fils de Léopold I^{er}, le duc de Brabant – futur Léopold II – et le comte de Flandre, chassèrent souvent à Mariemont chez les Warocqué. VAN DEN EYNDE M., *La vie quotidienne de grands bourgeois au XIX^e siècle. Les Warocqué*, Mariemont, 1989, p. 36 et 59 ; *Les Warocqué (1802-1917). Du capitalisme intégral à la philanthropie*, Bruxelles, 1995, p. 28. Le comte de Flandre chassa aussi à Beloeil, La Berlière, Ponthoz, Oydonck, Presles, Ezyer, Bornhem, Duras, etc. *La province de Namur*, t. 2, p. 203.
- 22 Voir DE SEYSSSEL D'AIX (baronne de Rosée) M., *La chasse à courre à Vielsalm de 1853 à 1936*, dans *Glain et Salm, Haute Ardenne*, 30, décembre 1989, p. 18-39. Sur la chasse à courre voir aussi *La province de Namur*, t. 2, p. 212-216.

défrichements et lotissements²³. Elle ne permit toutefois pas à la forêt belge de prendre la place économique qui lui revenait car de nombreux propriétaires n'ayant d'yeux et d'intérêt que pour le gibier, délaissèrent la fonction de production des forêts et sacrifièrent les peuplements sur l'autel de la chasse. À cet égard, le fait que la loi sur la chasse (1846) précède le code forestier (1854) de huit années nous paraît très révélateur des priorités des grands propriétaires fonciers et de l'état d'infériorité dans lequel la sylviculture fut longtemps maintenue par rapport à la cynégétique. Le service de la chasse ne fut d'ailleurs transféré à l'administration forestière que le 1^{er} novembre 1895, soit fort tardivement pour des activités dont l'interdépendance ne fait aucun doute.

3. Conclusion

Entre le XVIII^e siècle et l'époque actuelle, la forêt belge a évolué, lentement, dans le sens d'une meilleure qualité et productivité des espaces boisés. Des transformations importantes ont eu lieu en ce qui concerne sa structure générale, sa localisation, la répartition de la propriété forestière, les débouchés offerts aux produits ligneux, la composition et l'aménagement des peuplements (techniques sylvicoles appliquées). Au fil du temps, de nouveaux usages sont apparus (en particulier pour les loisirs), faisant de la forêt un espace réclamé par de nombreux utilisateurs aux objectifs très différents. Le défi auquel sont confrontés les gestionnaires actuels est de parvenir à concilier ces sollicitations sans mettre en péril les ressources forestières. Les réflexions autour des thèses *Pro Silva* permettront peut-être d'y parvenir.

23 Le maintien d'espaces boisés sur la commune de Howardries (Hainaut-occidental) et alentours doit en partie au goût des du Chastel pour la chasse. Voir MORY P., SEVRIN R., *Le village et la forêt. Une relique forestière en région peu boisée : Howardries en Brunehaut (Tournaisis-Belgique)*, dans *Société et Forêts. Numéro spécial de la Revue Forestière Française*, 1980, p. 247.

Quelles forêts pour demain ?

Michel Letocart

1. Introduction

La défense de la forêt sous toutes les latitudes est aujourd'hui au cœur des préoccupations de ceux qui se soucient de l'avenir de la planète, dont le manteau boisé joue un rôle souvent évoqué dans le débat sur le réchauffement climatique.

Dans nos vieux pays d'Europe occidentale, depuis plusieurs années, un grand nombre de citoyens motivés, relayés heureusement par les médias, ont influencé les politiques à tous les niveaux de pouvoir. Ceux-ci s'intéressent donc plus que jamais à la forêt, élément clé de notre patrimoine rural, qui rappelons-le, en Wallonie, couvre près d'un tiers du territoire.

En référence aux grandes conférences consacrées à la forêt – et l'on citera ici celles de Rio de Janeiro en 1992¹ et d'Helsinki en 1993² – les pays européens se sont engagés à promouvoir la gestion durable et la biodiversité de leurs forêts.

-
- 1 La Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement – ou *Sommet de la Terre* – qui a eu lieu en juin 1992 a notamment débouché sur une Déclaration de principe concernant les forêts (voir le texte sur <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol3f.htm>, consulté le 5 février 2011).
 - 2 La deuxième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe qui s'est tenue à Helsinki en juin 1993 a lancé ce que l'on a appelé le « Processus d'Helsinki » visant à l'établissement de principes généraux pour la gestion durable des forêts en Europe et pour la conservation de la diversité biologique des forêts européennes (voir les grandes étapes de la reconnaissance au niveau mondial de la gestion durable des forêts sur http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/forest/eurfo181_fr.htm, consulté le 5 février 2011).

Basée sur ces recommandations, la préface d'une circulaire relative aux aménagements des forêts publiques de la Région wallonne³, mentionne trois priorités à observer pour nos forêts :

- (1) maintien de leur diversité biologique ;
- (2) maintien de leur productivité, de leur capacité de régénération et de leur vitalité ;
- (3) maintien de leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur, les fonctions économique, sociale et cynégétique.

On remarquera l'ordre de cette énumération, qui débute par les préoccupations écologiques (diversité) avant celles qui ressortissent du domaine économique, bien que les deux soient intimement liées ainsi que nous le verrons par la suite. Ce souci écologique primordial est significatif de l'évolution des esprits.

Le nouveau Code Forestier Wallon, promulgué par décret du 15/07/2008⁴, pose en son premier article le principe suivant : « Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. »

Les différentes dispositions de la nouvelle loi qui concernent aussi bien les plans d'aménagement, les coupes, la circulation en forêt, la surveillance que les mesures écologiques, etc., sont inspirées de ces principes.

Elles étaient inconcevables comme telles en 1854, date du premier Code Forestier⁵, à une époque où, il est vrai, la forêt surpâturée, surexploitée et ruinée par endroits, demandait une restauration rapide et une protection très sévère contre les usagers insouciants de l'avenir. Cette loi appliquée avec rigueur se révéla très efficace et espérons que celle-ci sera tout autant pour la suite.

3 Circulaire n° 2619 du 22 septembre 1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier. Voir le chapitre « Instruments réglementaires » de *l'État de l'environnement wallon : l'utilisation des ressources forestières, la politique forestière en Région wallonne*, étude et expertise de Ch. Laurent, s.l., 2006, p. 4 (<http://etat.environnement.wallonie.be/>, consulté le 5 février 2011).

4 Décret relatif au Code forestier sur : http://www.belgium.be/fr/publications/publ_code_forestier_decret.jsp, consulté le 5 février 2011.

5 Voir <http://www.itineraireswallonie.be/doc/code1854.pdf>, consulté le 5 février 2011.

La diversité biologique est un élément indissociable du développement durable des forêts. C'est le domaine des spécialistes des sciences de la nature, botanistes, phytosociologues, zoologistes, pédologues, écologues, etc., qui trouvent dans les forêts matière à recherches et découvertes multiples, illustrant la complexité de ce milieu fascinant : c'est la forêt des naturalistes.

Il est évident qu'une gestion responsable et durable de ces milieux doit faire appel à leurs études et leurs avis pour en conserver la valeur et la diversité et décider de leur aménagement futur. Pour certains milieux rares et menacés, il faut envisager une protection intégrale et/ou une restauration, notamment par un classement en réserve forestière, réserve naturelle ou zone de protection spéciale.

Citons aussi comme exemple de la collaboration des forestiers gestionnaires avec les spécialistes des sciences de la nature : « Le fichier écologique des essences » établi pour la Région wallonne, et qui donne des indications sur le choix des essences à planter, en fonction des conditions de sol, de climat et de végétation rencontrées⁶.

La vue des économistes, sociologues, historiens et géographes sur la forêt, est certes différente, mais elle est également fort utile à la compréhension de l'évolution du couvert forestier, ainsi que le démontre pour sa part l'historien Pierre-Alain Tallier⁷. Le regard de la sociologie appliqué à l'aspect patrimonial des forêts présente un grand intérêt. Il trouve un champ d'application des plus vastes et des plus utiles dans les forêts privées et leurs 100.000 propriétaires ainsi que tout au long de la « filière Bois » et surtout dans le domaine des loisirs en forêt. Les géographes, quant à eux, se sont toujours intéressés aux forêts, que ce soit dans le domaine de la géographie physique en se basant sur les observations des naturalistes ou dans celui de la géographie humaine.

Pour les économistes, les gestionnaires et les « transformateurs », il va de soi que les espaces boisés jouent un rôle non négligeable à

6 « Le Fichier écologique des essences », par C. Neven, sous la dir. de F. Malaisse, e.a. disponible sur http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/fichier_ecolo_essences3.pdf, consulté le 7 février 2011. Il s'agit d'une collaboration entre la Région wallonne et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux notamment.

7 Voir les travaux de TALLIER P.-A. dont *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, Bruxelles, 2004 (Académie royale de Belgique, Mémoire de la Classe des Lettres, collection in 8°, 3^e série, tome XXXII), ainsi que la contribution dans le présent volume.

commencer par les grands propriétaires privés et les communes forestières, héritières d'un important capital boisé. Une forêt procurant de bons et constants revenus à son (ses) propriétaire(s) a un avenir assuré et avec lui la durée des fonctions écologiques et sociales qu'on lui reconnaît. Encore faut-il que le(s) propriétaire(s) y soit(ent) sensible(s) et c'est à quoi s'emploient actuellement – avec l'aide des groupes de naturalistes précités – les pouvoirs publics et divers organismes tels que le PEFC⁸ et le FSC⁹ dans le domaine de la certification forestière.

Au niveau régional et dans l'optique de la gestion durable de la ressource bois, on saluera ici tout particulièrement l'inventaire permanent des forêts de la Région wallonne, assuré par les équipes du professeur Rondeux de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (AgroBio Tech)¹⁰. Il renseigne les propriétaires, les gestionnaires et les industriels composant la « filière Bois » sur les ressources disponibles et futures de ce matériau.

Pour les propriétaires et les gestionnaires, il y a lieu de gérer ces ressources de façon durable, c'est-à-dire de ne pas récolter plus que ne le permet l'accroissement fourni par la nature. Dans ce but, les aménagements forestiers et les plans simples de gestion, revus à chaque décennie, font connaître dans le détail les surfaces des différentes essences représentées, l'âge des massifs, leur composition, leur contenance, la production qui en est attendue dans le proche avenir, les défauts caractéristiques, la conduite des coupes, la planification des reboisements ou régénérations, etc.

Enfin, dans cette série de perceptions diverses de la forêt, nous ne manquerons pas de mentionner le groupe nouveau et important des

8 Le PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*) est une organisation non-gouvernementale et environnementale (voir http://www.pefcbelgium.be/fr/accueil_278.html, consulté le 7 février 2011). Elle est active partout dans le monde et travaille à la labélisation de produits provenant de forêts gérées durablement.

9 Le FSC (*Forest Stewardship Council*), est une organisation non-gouvernementale, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable et durable des forêts. C'est un organisme de normalisation, d'assurance des marques déposées et d'accréditation pour les entreprises et organisations concernées par la gestion responsable des forêts (voir http://www.fsc.org/fileadmin/web-data/public/document_center/publications/FSC_Technical_Series/FSC_smallholder_guide-FR.pdf, consulté le 7 février 2011).

10 Inventaire disponible sur <http://environnement.wallonie.be/dnf/inventaire/index.htm>, consulté le 8 février 2011. Voir aussi RONDEUX J. et LECOMTE H., *L'inventaire permanent des ressources forestières : observatoire et base d'un tableau de bord de la forêt wallonne*, dans *Wallonie*, n° 83, 2005 (http://www.fsagx.ac.be/gf/Cahiers_forestiers/CAFor32.pdf, consulté le 8 février 2011).

usagers majoritairement citadins, qui constituent un groupe de pression très actif et écouté des responsables et *in fine* des législateurs.

Ainsi, si le Code Forestier de 1854 ne comportait que trois articles concernant la circulation en forêt, celui de 2008 n'en comporte pas moins de 17. Ce fait est significatif de l'importance prise par la forêt des loisirs et de la vision qu'en ont acquise les habitants des grandes agglomérations, qui, pour la plupart, la considèrent comme un espace de liberté et un antidote à la vie trépidante de la ville. Ils ne supportent guère que leurs habitudes soient troublées par de quelconques coupes de bois, circulation d'engins, pratique de la chasse, voire d'activités d'autres groupes de citoyens par ailleurs tout aussi motivés qu'eux...

Pour nombre de nos contemporains, il faut laisser la nature suivre son libre cours et laisser intouché un milieu admirablement stable et auto-entretenu. Ces positions radicales ne peuvent que conduire à des conflits bien malaisés à résoudre. D'aucuns ne voient de solution que dans la répartition dans l'espace et le temps des activités toujours plus nombreuses exercées par les différents utilisateurs. La « sectorialisation » ou partage des espaces forestiers entre forêts à finalité exclusive liées essentiellement à la biodiversité, à la production et à la récréation va dans ce sens, mais est actuellement rejetée par les responsables de la forêt publique au profit de la multifonctionnalité de tous les espaces boisés.

On l'a vu, les naturalistes, géographes, historiens, économistes, gestionnaires, transformateurs, sociologues et citadins ont tous une conception propre du milieu forestier. Il est nécessaire d'en faire la synthèse et d'en dégager des projections sur l'avenir.

2. L'approche de J.-P. Léonard

Une approche nouvelle et fort intéressante, intégrant élégamment toutes ces données, nous est fournie par une étude récente sur les espaces forestiers français. Elle est l'œuvre de J.-P. Léonard, ingénieur des Eaux et Forêts et docteur en géographie, dont le livre « *Forêt vivante ou désert boisé ?* », paru aux éditions L'Harmattan en 2003, va nous servir de point de départ pour dégager une autre approche de la situation des forêts en Région wallonne et essayer d'en prévoir l'avenir et l'évolution, du moins pour les prochaines décennies¹¹.

11 LÉONARD J.-P., *Forêt vivante ou désert boisé ? La forêt française à la croisée des chemins*, Paris, 2003 (Coll. Biologie et écologie appliquées).

Sur cette base, l'auteur classe en quatre grandes catégories les forêts du monde et la forêt européenne au cours du temps, et montre que l'homme en modèle la composition et l'apparence, et ce quels que soient l'endroit et l'époque.

Le schéma suivant montre, selon cet auteur, l'influence constatée partout, mais surtout dans nos pays occidentaux, des options de la société sur la physionomie des forêts et ce de façon aussi déterminante que les contraintes écologiques de sol et le climat. J.-P. Léonard résume le système sociétal par deux variables essentielles, à savoir la densité de population exprimée en nombre d'habitants par kilomètre carré et le PIB (Produit Intérieur Brut) exprimé en dollars.

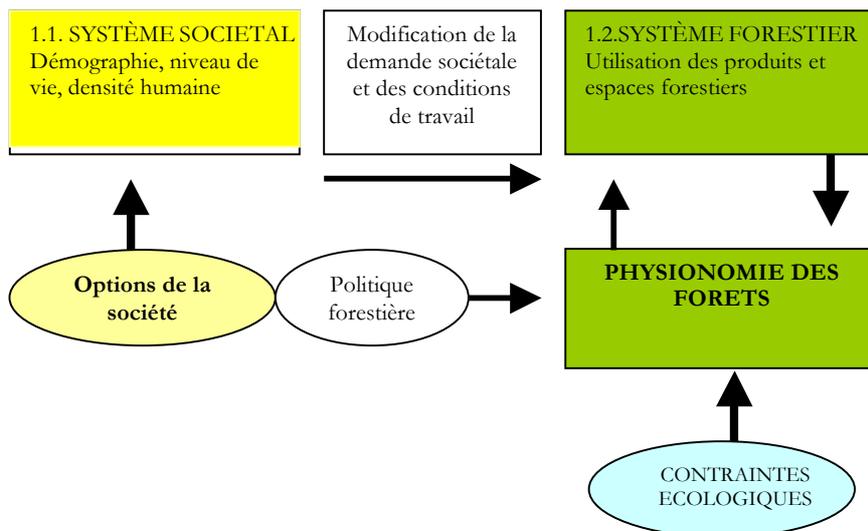


Fig. 1. Déterminants de la physionomie des forêts

Cette vision originale nous a paru intéressante. Elle force à la réflexion sur la conservation des forêts du globe et fait mieux comprendre leur évolution, notamment dans nos régions. Elle est utile aussi pour tenter d'esquisser ce que sera la forêt de demain, en nous interrogeant d'abord sur la façon dont va évoluer la société.

Le système forestier qui se résume à l'utilisation des produits et des espaces et détermine en définitive la physionomie caractéristique des forêts, est défini par l'auteur en quatre grands groupes qui évoluent ou régressent dans le temps et dans l'espace suivant les pays et les régions. Voyons les quatre grands modèles de forêt proposés :

2.1. *La forêt de subsistance*

C'est la forêt nourricière des origines, celle qui procurait à l'homme nourriture végétale et animale, ainsi que chauffage, abri et médicaments. Une situation difficile à imaginer pour nous occidentaux repus et gaspilleurs d'énergie. Cette forêt a cependant prévalu pendant des milliers d'années, depuis que l'homme suivant la remontée des glaciers vers le Nord a occupé nos contrées. Démuni et préoccupé avant tout par la quête de nourriture, il a dû lutter sans cesse contre le milieu hostile que constitue la forêt, comme encore de nos jours, pour les populations isolées qui y vivent. Armé de quelques outils et de la capacité de faire du feu, puis de cultiver la terre et d'élever des animaux, il est parvenu malgré tout à subsister et même à prospérer. Retenons pour notre propos que dès les premiers stades d'occupation humaine, correspondant aux chasseurs-cueilleurs, l'homme est un facteur de premier plan dans l'élaboration de la physionomie des forêts.

2.2. *La forêt industrielle*

L'évolution des techniques de la fonte du fer et le passage du bas fourneau au haut fourneau va entraîner une forte sollicitation de la forêt pour procurer une matière première essentielle à cette industrie naissante : le charbon de bois. Une seule forge établie dans les Ardennes nécessitait une forêt productrice de bois à charbonner de plus de 2.000 ha. Rappelons aussi qu'il faut 3,2 kilos de charbon de bois ou 17 kilos de bois sec pour fondre un kilo de fer. Inutile de préciser que la forêt a fortement pâti de cette exploitation soutenue basée sur le régime du taillis à révolution de 24 à 30 ans selon les régions, qui prélevait tout le peuplement et misait sa reconstitution sur le rejet des souches et quelques rares semis.

On comprend avec quelle appréhension les autorités de l'époque, et ce à tous les niveaux, ont vu l'exploitation des forêts prendre une telle extension. La menace d'une ruine totale des forêts pointait à l'horizon et c'est de cette époque que date d'ailleurs le concept de « rapport soutenu » – ou en termes modernes, la « gestion durable » – à savoir que dans une forêt donnée, il ne faut pas exploiter plus de bois qu'il n'en est produit. C'est Carl von Carlowitz, directeur des exploitations de mines d'argent à

Freiberg en Saxe, qui en 1713 fut l'un des premiers à formuler ce concept¹².

En même temps, avec la richesse (PIB) engendrée par l'industrie naissante, l'utilisation de bois d'œuvre se faisait grandissante et, en conséquence, la demande de troncs d'arbres de grosses dimensions. Il faut citer aussi les demandes de gros bois résineux dans la construction des ports en Hollande, ce qui a provoqué un commerce florissant entre la Forêt Noire et ce pays, par flottage de gros bois sur le Rhin.

2.3. *Les futaies réglées*

Elles vont donc commencer en Allemagne et plus tard en France et chez nous, à remplacer les taillis et taillis sous futaie. Il s'agit de laisser vieillir des taillis et d'en sélectionner les meilleures tiges afin de les mener jusqu'à un âge avancé en leur procurant les soins adéquats et notamment l'éclaircie. On profite aussi des passages en coupes pour planter ou replanter des essences locales voire nouvelles, surtout résineuses, dans les trouées et là où le peuplement ancien a été peu ou prou ruiné. Il est envisagé de récolter des troncs de grandes dimensions et qualité à forte valeur commerciale compensant leur quantité relativement faible. Ils sont destinés à alimenter des scieries ou encore, au départ de feuillus de très haute qualité, des installations de tranchage et de déroulage.

Il faut remarquer ici la différence de stratégie entre l'Est du pays sous influence germanique et l'Ouest sous influence française. À l'Est (Cantons de l'Est - Vielsalm), en Campine et dans les Hautes Ardennes, on a commencé dès 1880 à planter les landes sur les terrains ruinés par les exploitations abusives et on a utilisé pour cela l'épicéa et/ou le pin sylvestre. À l'Ouest par contre, on est resté fort longtemps attaché au régime du feuillu, traité sous le régime du taillis ou du taillis sous futaie, produisant des bois qui trouvaient encore preneurs jusqu'il y a peu. Il faut savoir aussi que les Français ont continué jusqu'au début du siècle passé à utiliser le charbon de bois pour leurs hauts fourneaux. Ceci est dû surtout à des facteurs sociologiques, car la main d'œuvre paysanne était encore abondante en France et permettait la récolte et la carbonisation du bois à bas prix.

12 GROBER U., *Die Entdeckung der Nachhaltigkeit. Kulturgeschichte eines Begriffs*. [La découverte du développement durable. Histoire culturelle d'une notion], Munich, 2010.

Voilà quelques exemples de l'influence prépondérante du facteur sociétal sur la physionomie de la forêt. À société pauvre, forêt pauvre, avec production de bois d'industrie et faibles revenus. À société plus aisée, production de bois de grandes dimensions et de qualité, acheté à plus haut prix et donc traitement de la forêt en futaie réglée, permettant la production de gros bois à haute valeur ajoutée. Nous verrons plus loin que d'autres évolutions vont intervenir quand l'exode rural et le niveau de vie de la société atteignent des valeurs encore plus élevées. On peut dire, d'une façon générale, que « la forêt est le miroir de la société ».

La régulation de la futaie a été inventée, mise au point, par des forestiers renommés tels que Karl Gayer et Johann Heinrich Cotta en Allemagne et Adophe Gurnaud en France¹³, qui établirent les bases du traitement, les uns en futaie régulière et l'autre en futaie jardinée. Deux écoles qui s'affrontaient et s'affrontent d'ailleurs toujours en ce qui concerne la conduite des coupes et le mode de régénération de la forêt.

La futaie régulière, composée de grandes étendues (peuplements) de même âge et de même essence, a ses adeptes surtout chez nous dans les Ardennes où l'on peut voir de grandes monocultures résineuses. Ce mode de traitement offre l'avantage de la simplicité et du meilleur rendement dans l'immédiat. Elle est la préférée des propriétaires particuliers.

La futaie irrégulière est composée d'arbres d'âges et donc de tailles multiples et souvent d'essences différentes sur un même espace¹⁴. Sa conduite est plus malaisée et requiert une plus grande attention et un grand savoir-faire. C'est la forme de forêt la plus élaborée et qui offre les meilleures garanties du point de vue du maintien de la biodiversité et même de l'économie, si l'on considère le long terme.

Le problème du gibier surabondant constitue souvent de nos jours un handicap majeur en termes de régénération de la futaie et de la santé des jeunes arbres. Cerfs et chevreuils occasionnent des dégâts d'abroustissement des jeunes plants et d'écorcement des jeunes arbres qui sont souvent irréversibles. En futaie régulière, les coupes rases, limitées théoriquement en surface par le Code Forestier (maximum 5 ha pour les résineux et 3 ha pour les feuillus), entraînent des plaies béantes dans le paysage, et une exposition du sol aux effets du soleil, de la pluie, du gel. À

13 SCHÜTZ J.-Ph., *Sylviculture*, vol 2 : *La gestion des forêts irrégulières et mélangées*, Lausanne, 1997 (Coll. Gérer l'environnement).

14 DE TURCKHEIM B. et BRUCIAMACCHIE M., *La futaie irrégulière. Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature*, Aix-en-Provence, 2005.

cela s'ajoutent souvent les profondes ornières laissées par les engins de débardage et de préparation du terrain en vue du reboisement.

2.4. *La forêt sanctuaire*

Le fait que la majorité de la population de nos pays tende à fuir les campagnes et la vie rurale pour se concentrer dans les grandes agglomérations va mener vers une perception des forêts autre que celle des ruraux. La prééminence est donnée à leurs fonctions récréatives et écologiques aux dépens de toutes les autres. La conscience écologique qui a prévalu surtout dans les jeunes couches des populations et bien relayée par les médias, n'y est pas étrangère non plus. Poussées par ce besoin exprimé par le public, les autorités en viennent donc à désigner des espaces boisés où les fonctions de protection ou de récréation sont prioritaires, voire même exclusives. Il en va ainsi dans les parcs et les forêts proches des grandes villes où les aménagements touristiques sont légion et bénéficient de financements importants en vue de leur installation et leur entretien.

La fonction de ces forêts, dont celles qui présentent un grand intérêt pour la conservation de la nature ou la biodiversité, est consacrée par des lois et règlements. Chez nos voisins allemands, on en vient à créer çà et là des parcs nationaux tels que, par exemple, de l'Eifel récemment inauguré et situé à nos portes. Il englobe 11.000 ha de forêts et de lacs, où aucune intervention n'est prévue autre que des aménagements touristiques et une limitation discrète des herbivores sauvages afin de ne pas rompre l'équilibre avec la végétation.

Mentionnons aussi chez nous, comme dans tous les pays européens, l'instauration du réseau « Natura 2000 »¹⁵, visant à désigner des zones spéciales de conservation de milieux naturels dûment repérés et délimités par les scientifiques puis officialisés par arrêté ministériel et dans lesquels une gestion appropriée fixée par la loi, permettra à l'avenir de conserver ou encore de restaurer les richesses biologiques qu'elles recèlent. Ces zones recouvrent 220.000 ha en Région wallonne, dont 75 % se situent en forêt. Ainsi, certains fonds de vallées, tourbières, landes, forêts feuillues caractéristiques (cf. : hêtraies à Luzule), zones de nidification ou de reproduction de batraciens, etc., ont été repérés et cartographiés et seront légalement protégés.

15 Voir <http://natura2000.wallonie.be/>, consulté le 9 février 2011.

Dans les propriétés privées, des compensations financières sont prévues afin qu'une gestion appropriée leur soit réservée. Malgré cela, tous les propriétaires privés ne voient pas d'un bon œil les contraintes qui leur seront imposées et crient à la violation du droit de propriété.

L'approche originale de J.-P. Léonard¹⁶ va permettre de faire des prévisions sur la forêt des prochaines décennies, en faisant l'hypothèse des évolutions que nous pouvons éventuellement entrevoir pour nos sociétés.

Catégorie de forêt	PIB par habitant en \$/hab/an	Densité de la population au km ²	Exemples
Forêt de subsistance	< 1000	<30	Europe jusqu'en 1300/1500 Côte d'Ivoire, Laos 1995
Forêt industrielle	800 à 8.000	10 – 100	France 1000 à 1870 Brésil 1994
Futaie réglée	1.000 à 18.000	10 à 300	Allemagne 1870-1913 France 1965-1994
Forêt sanctuaire	10.000 à 36.000	100 à 600	Suède 1994 Pays Bas, Allemagne

Tableau 1. Évolution des forêts

Si nous nous en tenons aux deux variables précitées, à savoir PIB et densité de population au km², nous pouvons admettre que chez nous la seconde valeur ne sera probablement pas fortement modifiée dans les prochaines décennies. Selon les statistiques et les courbes de population, il est même à prévoir une certaine diminution, malgré la dénatalité compensée par l'immigration et à moins que celle-ci ne s'accélère brutalement sous l'effet d'un événement imprévisible. Quant au PIB par habitant, qui est déjà un des plus élevés au monde (36.500 \$/hab. en 2008), la crise économique que nous connaissons ne va sans doute pas le doper, mais il reste que, compte tenu de l'hypothèse de base et au vu des données du tableau mentionné plus haut, il n'y a pas de raison pour que la fonction prioritaire dévolue à la forêt et qui est la protection de la nature et les loisirs ne demeure pas la préoccupation primordiale de nos concitoyens.

Il reste que cette option ne présente pas que des avantages pour la conservation à long terme des forêts sanctuaires et de la biodiversité, si l'on observe l'évolution des forêts naturelles, lesquelles passent par des stades d'extrême densité et d'expansion, puis par des phases de dégradation

16 LÉONARD J.-P., *ibid.*, tableau p. 39.

rapide suite à des incendies, des attaques de parasites et l'écroulement accéléré des vieux arbres. En outre, on voit se profiler à l'horizon des défis majeurs tels que la crise du pétrole et le réchauffement climatique.

En ce qui concerne la production de bois et la demande de ce matériau sur le marché, on pourrait aussi entrevoir avec pessimisme le rôle de la forêt wallonne (et européenne) : demande réduite surtout de bois feuillu, depuis le remplacement des traverses de chemin de fer par des traverses en béton, disparition de petites scieries, concurrence forte des bois importés du nord de l'Europe, mais aussi pénurie de main d'œuvre spécialisée et ne rendant pas facile la tâche des exploitants forestiers et marchands de bois. Une issue est espérée dans la rationalisation et la mécanisation, mais cela n'est pas sans danger pour l'écosystème forestier.

On constate certes çà et là des tendances au retour vers des pratiques anciennes telles que le débardage à l'aide de chevaux, subventionné par ailleurs par le Service public de Wallonie, mais cela ne représente pas grand chose à l'échelle de la Région et il faut voir si les jeunes générations vont se laisser tenter par ce travail lent et pénible à effectuer par tous les temps, alors que la conduite d'engins aux cabines de luxe bien isolées et équipées des derniers perfectionnements de l'électronique est bien plus attirante. La conséquence en est que de nombreuses forêts privées restent en friche et des terres agricoles en pente ou situées dans des enclaves se reboisent naturellement. La superficie forestière a donc tendance à s'agrandir et cela est constaté aussi dans de nombreuses régions de France.

Toutefois, nous assistons ou nous assisterons bientôt à des évolutions de la société dont l'ampleur et les conséquences sont imprévisibles. Citons la crise du pétrole, la crise financière, celle des transports aériens et terrestres, le stress au travail et la montée de la conscience écologique, l'immigration... Il serait bien improbable que l'on en reste au stade actuel dans tout ce qui touche à la vie de tous les jours. On voit déjà changer des choses dans les domaines de l'alimentation, de la construction, du transport, des loisirs, des vacances, du mode de vie.

Ainsi les classes aisées et les consommateurs plus exigeants et plus respectueux de la nature, en viendront vraisemblablement à consommer plus de bois massif dans la construction et l'ameublement. Il en va de même pour le chauffage au bois, lequel se répand aussi bien dans les bâtiments privés que dans ceux des collectivités.

À l'augmentation des prix du pétrole, correspondra une augmentation du prix des transports et celle-ci aura pour conséquence de favoriser les produits locaux de nos forêts. On pourra aussi noter un plus grand nombre de vacanciers dans ces forêts, mais encore faut-il leur offrir des paysages et des forêts plus accueillants, avec des sentiers bien équipés, entretenus, et une infrastructure touristique des mieux organisée.

Ces considérations nous poussent à proposer, plutôt qu'une sectorialisation de l'espace boisé, c'est-à-dire une division de celui-ci en zones de récréation, zones de protection intégrale, de protection souple, zones de production, une forêt réellement multifonctionnelle de par sa composition et sa structure, ce qui implique une bonne dose d'imagination et de tendance au compromis entre les différents groupes d'intérêt représentés ici.

3. Pro Silva

Ce compromis peut être atteint par une forme de gestion de la forêt prônée par l'association Pro Silva¹⁷. Créée en 1989 en Slovénie sous l'impulsion de grands noms de la sylviculture européenne, cette association s'étend maintenant à 23 pays de notre continent.

La sylviculture Pro Silva prône la gestion en futaie à structure irrégulière composée d'au moins deux et idéalement de plusieurs essences en mélange intime. Il s'agit d'une structure dite « familiale » où tous les âges ou presque se côtoient sur une même surface. Un tel traitement des peuplements forestiers vise à la récolte de gros bois de haute qualité en même temps que leur régénération sous le couvert. Si la charge de gibier n'est pas trop importante, cette régénération va contribuer au remplacement à long terme des vieux arbres récoltés. Quelques plantations d'essences en mélange peuvent intervenir à ce stade, mais c'est l'exception en milieu favorable.

Dans le cadre d'une telle gestion, l'intervention des forestiers consiste à mettre à profit les « automations biologiques », c'est-à-dire les processus naturels de concurrence et de sélection des jeunes plants pour amener les meilleurs brins à s'épanouir et passer du stade de bois moyens à celui de gros bois. Les gros bois doivent atteindre des dimensions que l'on

¹⁷ Voir le site français de l'association sur <http://www.prosilva.fr/>, consulté le 8 février 2011. Voir également CARBIENER D., *Les arbres qui cachent la forêt. La gestion forestière à l'épreuve de l'écologie*, Aix-en-Provence, 1995.

qualifie d'« objectif » ; ainsi par exemple, 60 cm de diamètre à hauteur de poitrine pour le hêtre, dimension idéale pour la récolte. La coupe rase est exclue par principe de ce mode de gestion et si par hasard, elle se révélait absolument nécessaire, elle sera de faibles dimensions, afin de ne pas trop découvrir le sol et favoriser l'apparition de la ronce et de la fougère.

Afin d'éviter les dommages à l'occasion des exploitations, des layons de débardage sont tracés et marqués à la couleur afin d'éviter le passage des engins à travers toute la coupe et aussi les dommages aux troncs réservés.

L'application d'une telle sylviculture qualifiée « d'invisible » par nos collègues italiens, va garantir aussi la réalisation des fonctions de protection de la faune et de la flore, ainsi que des fonctions récréatives, dans un milieu qui n'est guère perturbé par des passages d'engins et des coupes de bois qui empêchent tout passage et enlaidissent le paysage.

Il s'avère que ce genre de traitement est en même temps beaucoup moins coûteux que celui de la futaie régulière avec des interventions répétées et lourdes et au final les coupes rases, qui ne sont guère favorables à la texture et la fertilité des sols et obligent à de coûteux travaux de reboisement. Le parallèle avec l'agriculture biologique, gagnante parce que nécessitant moins d'intrants dans son développement, est à noter. À remarquer aussi le fait ne pas devoir recourir aux plantations sur de grandes surfaces évite les dangers de feu, des attaques d'insectes (hylobe) et de gelées tardives qui les menacent régulièrement.

Des modèles remarquables de forêts traitées en futaie irrégulière (ou jardinée) existent en Suisse et en Allemagne. Nous en avons quelques-unes dans la région de Virton, de Florenville et de Habay, ainsi que dans le Hainaut et dans le Condroz, mais elles sont trop rares.

Les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) ont heureusement introduit ce mode de gestion dans leur propriété boisée du domaine d'Haugimont à Faulx-les-Tombes¹⁸. Il sera intéressant de visiter ces forêts et de les comparer avec celles qui sont soumises au traitement classique de la futaie régulière. Pour moi, il ne fait pas de doute que c'est là le compromis idéal entre les différentes fonctions que doit remplir une forêt à notre époque et surtout une forêt du futur,

18 Voir <http://www.fundp.ac.be/haugimont>, consulté le 9 février 2011. Voir également BAAR F., AUQUIÈRE P., BALLEUX P., BARCHMAN G., DEBOIS C., DE WOUTERS P., GRAUX G., LETOCART M., VAN DRIESSCHE I., *Sylviculture Pro Silva : définitions, objectifs et mesures sylvicoles préconisées*, dans *Forêt Wallonne*, n° 95, 2008, p. 10-25.

résiliente vis-à-vis des dangers qui la guettent et susceptible de rendre de façon durable, un maximum de services à la société...

En guise de conclusion

L'environnement rural dans tous ses niveaux : globalisation et écologisation des campagnes

Marc Mormont

1. Introduction

Ni, ni...et, et.

La logique bouddhique ne raisonne pas comme nous sur le vrai et le faux ; elle nous enseigne qu'à côté de ces deux ensembles, il y a aussi deux autres types de propositions : celles qui sont à la fois et vraies et fausses, et celles qui ne sont ni vraies ni fausses. La ruralité, dans sa diversité et ses transformations, pourrait se penser de manière analogue. Il fut un temps, pas si lointain, où il s'agissait de trancher entre être de la ville et être de la campagne (« ou, ou »), c'était le temps où souvent le rural râlait de tout ce qui lui manquait et que procurait la ville. On était citadin ou campagnard (voire paysan), c'était deux mondes. La modernité des cinquante dernières années a largement vécu sur le mode du « et, et » : il s'agissait que les campagnes soient modernisées, qu'elles disposent des infrastructures et équipements du monde urbain, et l'automobile a bien été le moteur principal de ces campagnes repeuplées, modernes autant que la ville : nos paysages en témoignent pour le meilleur et pour le pire. Mais en même temps la ville se vide, s'étale, et nombre d'espaces aujourd'hui ne semblent relever ni de la ville ni de la campagne, espaces trop peu denses pour être

des villes, espaces trop urbanisés et anonymes pour être des campagnes : ni ville ni campagne... Quel est le sens aujourd'hui de la ruralité ? C'est la question autour de laquelle je suggère ici quelques réflexions.

2. La matérialité et l'environnement

La modernité technique et économique s'est voulue comme un grand processus d'émancipation de la nature et des contraintes matérielles. Elle nous aurait libéré notamment d'une grande partie des contraintes naturelles (la production agricole hors sol dans laquelle la technique nous émancipe des contraintes climatiques, voire pédologiques) et des contraintes de distance (via les multiples moyens de communication). On ne peut pas ignorer que ce sont ces facteurs techniques et économiques qui ont bouleversé la vie des campagnes et qui leur ont permis d'accéder à ce niveau de vie et de développement que nous connaissons aujourd'hui. Mais en se détachant des contraintes anciennes, de ce qu'on pourrait appeler les liens forts et étroits qui étaient ceux de la terre et de la tradition, de la localité et de la proximité, du contrôle social et des solidarités familiales, en nous arrachant à ces liens, la modernité ne nous a peut-être pas libérés de toute contrainte. C'est qu'elle nous a insérés dans d'autres liens, et qu'elle nous attache à d'autres réseaux, moins visibles sans doute. Quand le téléphone portable nous libère des contraintes de temps et d'espace en nous permettant de parler à quiconque dans le monde, dans l'instantané du texto, il nous attache aussi autrement à des réseaux électriques, il nous insère dans des flux d'ondes électromagnétiques, il nous lie autrement... Et quand nous consommons des kiwis à Noël, c'est bien que nous sommes, qu'on le veuille ou non, reliés à des réseaux de transport, de commerce, d'échanges qui mobilisent des flux d'énergie...fossile. Les producteurs de lait vivent bien aujourd'hui les conséquences de ce paradoxe. Ils se sont libérés des hasards de la génétique des races locales pour obtenir, via un vaste réseau international de reproduction et de sélection, des animaux standards très productifs ; ils les nourrissent également de produits standardisés qui circulent de l'Amazonie jusqu'à la ferme ardennaise. Mais en contrepartie, ces producteurs sont aussi désormais mis en concurrence avec l'huile de palme pour laquelle on déboise massivement dans des régions tropicales. Ainsi l'émancipation peut avoir ses revers.

La sociologie contemporaine a redécouvert combien la matérialité des choses comptait et devait être prise en compte si on voulait

comprendre les formes de liens sociaux qui caractérisent nos sociétés dites modernes. Il n'est plus désormais possible de penser le social sans penser les bases matérielles de cette modernité. Max Weber écrivait déjà il y a plus d'un siècle que l'homme moderne est plus ignorant des conditions matérielles de son existence (notamment son alimentation, comment elle est produite) que n'importe quel aborigène des déserts du Sud. Car celui-ci connaît chacun des aliments qu'il mange, sait d'où il vient, comment plantes et animaux vivent, comment on se les procure, comment on les transforme. Cette ignorance moderne repose en fait sur un enchevêtrement de techniques et de rapports économiques et sociaux qui sont le tissu de notre modernité.

Les questions d'environnement, d'une autre manière, nous rappellent aujourd'hui que la vie sociale la plus élaborée repose sur des infrastructures et des flux de matière, des processus biologiques autant que physiques, qui forment notre réel milieu de vie. Ces questions d'environnement sont comme un rappel, un peu douloureux, de ce que toute cette modernité et cette sophistication ont une base matérielle et biologique...et comportent leurs propres contraintes. Mais cette base matérielle, ce substrat matériel, par la force des techniques, est aujourd'hui élargie à la planète. C'est cela qui donne sens à cette idée de développement durable.

Nous sommes donc face à une double interrogation : quelle est la nature des liens nouveaux qui se sont construits alors que nous croyions nous être émancipés des contraintes ? Et que peut impliquer de vouloir un monde durable ?

3. Un rural durable

C'est à partir de cette double interrogation que la question rurale reprend du sens, ou du moins que reprennent sens un certain nombre de questionnements. Je pars de l'idée que, comme par le passé, la notion de rural ou de ruralité, ce qu'elle peut porter, ne peut se construire que comme des manières spécifiques de répondre aux questions centrales qui travaillent nos sociétés. Des réponses nouvelles qui auront à prendre en charge le fait que l'espace rural est la principale base biologique de nos sociétés. La ruralité belge du XX^e siècle a été une manière (originale) de répondre à la question du produire et de l'habiter dans une société industrielle. La ruralité du XXI^e siècle sera-t-elle une manière originale de répondre à la question du développement durable, à la question du vivre

dans un univers mondialisé ? C'est la question qui me semble pouvoir mettre en perspective les travaux de ce colloque.

On pourrait faire l'hypothèse qu'il existe aujourd'hui trois types d'espaces ruraux. Il y aurait d'abord des espaces profondément marqués par la modernisation et qui sont souvent économiquement très productifs : ce sont les grandes plaines agricoles, mais ce peut être aussi des espaces touristiques de masse ou ces espaces périurbains. En général ces espaces ont perdu toute spécificité ou presque et sont devenus banals : des espaces riches et banalisés. À l'opposé, il y a ceux qui ont gardé une spécificité forte ; ce sont des espaces restés à une certaine marge, à l'écart de la modernisation souvent mais ils sont diversifiés, ayant gardé une diversité interne qui leur donne une valeur patrimoniale. Parmi ceux-ci, on peut alors distinguer ceux pour qui cet écart a été une chance, ce sont les cas où ils ont su trouver à valoriser cette différence et cette diversité et puis ceux pour qui cet écart a été marginalisation, appauvrissement économique et social. Trois catégories donc : espaces intégrés à la modernité, riches mais banalisés ; espaces à forte spécificité mais appauvris par leur mise à l'écart et enfin espaces à forte spécificité mais qui ont su trouver une place originale et une valorisation.

J'insisterais d'abord sur le fait que la spécificité, quand elle a été conservée, quand elle s'est maintenue plutôt (c'est un peu différent), repose fortement sur une diversité interne, qu'elle soit biologique (avec des mosaïques d'écosystèmes) ou sociale avec une diversité d'usages, donc de métiers, des savoir-faire. Ces spécificités tiennent en effet rarement à l'abandon pur et simple et la désertification, là où elle se manifeste, est rarement un enrichissement du milieu. Ces spécificités fortement liées à une diversité interne reposent en effet sur l'action humaine, sur le travail que l'homme opère sur la nature. En d'autres termes, plus modernes, ces spécificités tiennent en fait à la multifonctionnalité des espaces, à cette multifonctionnalité qui est aujourd'hui un des horizons du développement durable¹.

Il faut bien alors reconnaître que cette multifonctionnalité quand elle est une réelle caractéristique de l'identité d'un territoire (je pense aussi par exemple aux hautes vallées du Jura) suppose une certaine autonomie de

1 J'ai visité et exploré récemment avec mes étudiants le marais de Saint-Omer, un des plus anciens marais de France, aménagés dès le Moyen Age et seul marais maraîcher de France. Il illustre bien un espace qui doit sa richesse à l'action de l'homme et dont la dégradation est autant liée à l'abandon qu'à l'intensification récente du maraîchage.

ces territoires. Quand je dis autonomie, je ne dis pas indépendance, ni autarcie, je dis plutôt capacité interne à agir sur son propre devenir, donc capacité à « gérer » sa diversité interne aussi bien que ses rapports avec l'extérieur, ses échanges avec le monde extérieur². Donc une certaine capacité à orienter son propre devenir, à se situer dans les transformations en cours.

Il y a aujourd'hui des tendances autarciques dans le monde rural : c'est le cas chaque fois qu'on essaie de se replier sur un avantage spécifique, de se protéger. Vouloir par exemple une autonomie énergétique pourrait constituer une tentation... qui ne prendrait pas en compte tous les coûts des déplacements... et qui imposerait souvent une sélection sociale des participants à ces villages « carbon free ». Il en va de même de ceux qui voudraient conserver intacts leurs paysages et en général leurs aménités.

L'autonomie dont je parle n'est pas cela, c'est au contraire une capacité interne à faire des choix dans le cadre des échanges. Or, je pense qu'à partir du moment où on valorise la diversité des espaces et leur caractère multifonctionnel, on ne peut éviter ce débat sur la relative autonomie des espaces ruraux. Et donc la question des échelles d'intervention.

À quel niveau doivent être définies des politiques et fixés des objectifs ? À quel niveau doit se faire la gestion et la mise en œuvre du développement durable ? Les enjeux écologiques, que ce soit le climat, la qualité de l'eau, l'érosion de la biodiversité ne sont pas des enjeux qu'on peut réduire à leur dimension locale, et pourtant il faut aussi agir localement. Dans beaucoup de domaines qui intéressent la ruralité, c'est l'autorité européenne qui définit aujourd'hui les orientations, et qui définit un cadre général pour l'action publique et qui se donne des moyens d'inciter ou de sanctionner. Mais l'action publique ne s'arrête pas à cette échelle. Elle se poursuit à travers un réseau institutionnel où chaque État – chez nous chaque Région – peut se donner ce qu'on peut appeler sa propre politique d'échelle (je traduis maladroitement le « politics of scale » des géographes anglophones). On entend par là la définition de ce qui est à faire par qui à chaque niveau de pouvoir et d'intervention.

2 L'histoire du fromage de Comté et son cahier de charges (incluant une dimension environnementale et sociale) illustre bien cette autonomie par la capacité de régulation locale d'une production qui circule sur de très larges marchés.

Il y a un enjeu important ici pour les zones rurales, celui de savoir quelles sont les entités qui sont pertinentes pour assurer la gestion. Il faut trouver un équilibre entre le maintien voire le développement de solidarités aux échelles nationales ou régionales et d'autre part le développement de cette autonomie dont je parlais plus haut.

Si je prends par exemple le cas de la Directive cadre sur l'eau (2000), on voit que l'Union Européenne a défini des principes généraux qui paraissent ambitieux : il s'agit, dans un délai déterminé, d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau ; il s'agit de le faire en assurant la récupération des coûts (payer un service, payer pour la pollution) et il s'agit de faire participer les populations à la gestion. Tout est-il joué pour autant ? La mise en œuvre est cruciale autant que les principes, et les instruments, multiples et complexes, sont aussi importants que les objectifs.

Prenons la notion de bon état écologique. Elle ne s'applique en fait, au sens strict, qu'à tous ces cours d'eau dont le cours est resté relativement indemne des aménagements modernisateurs que les hommes ont opérés sur les rivières et les fleuves, c'est-à-dire essentiellement dans les zones rurales relativement marginales. Partout ailleurs, partout où on peut montrer que le retour à cet état « naturel » est impossible, ou trop coûteux, on devra définir un « potentiel » écologique à atteindre. Déjà par cette opération, on opère une scission peut-être pas si heureuse entre rivières naturelles et cours d'eau anthropisés. On sépare les cours d'eau en eaux naturelles ou supposées telles d'une part et en eaux artificielles dont on se donne pour objectifs qu'elles soient qualitativement convenables sans plus se préoccuper des milieux où elles coulent. Et cela se fait à travers des choix dont on voit bien qu'ils sont largement économiques sans que les arbitrages sous-jacents ne soient réellement explicités. C'est déjà priver les populations appelées à participer d'une possibilité de participer à la définition des objectifs qui comptent dans leurs milieux de vie. Plus loin même, l'opération consiste à définir des « masses d'eau » dont la délimitation est également obscure et dont la caractérisation repose sur une masse de données et d'importants traitements de ces données. Les mesures de gestion en découleront. Alors qu'on parlait en principe de bon état écologique, ce qui semblait se référer aux écosystèmes dans lesquels se situent les cours d'eau, on en est revenu en fait à une qualification des seules eaux, des seuls débits par des indicateurs biochimiques.

Ce qui se dessine dans cette opération qui est en cours c'est un processus de ce qu'on pourrait appeler une scientification de la gestion de

L'eau, c'est-à-dire un processus où c'est l'instrumentation scientifique et technique qui cadre et définit les périmètres et les paramètres de la gestion. Ce n'est pas le lieu ici de le montrer, mais ce qui se produit là, par le fait même, c'est une déterritorialisation de l'eau. Ce processus arrache en quelque sorte les cours d'eau aux espaces sociaux, aux espaces culturels et aux espaces écologiques où ils coulent.

Cette déterritorialisation de l'eau est évidemment paradoxale et elle explique, me semble-t-il, l'indifférence dans laquelle se déroule cette action publique. C'est que l'eau est devenue une réalité abstraite, que sa qualité est désormais définie de manière homogène et sans considération des usages, des projets, qui peuvent émaner des territoires.

Il y a donc un double risque. Le risque de l'autarcie et le risque de la dépendance.

La première phase de ce qu'on appelle écologisation – par écologisation on entend l'intégration des objectifs environnementaux dans les politiques publiques et plus largement dans les pratiques sociales et économiques –, cette première phase s'est largement appuyée sur des dynamiques locales, sur la défense par des groupes variés de leurs environnements immédiats menacés par des projets ou dégradés par des pollutions. La conscience de la nature et de sa valeur a émergé de protestations contre la destruction d'espèces, de paysages, de sites. Cette première phase d'écologisation était centrée sur la défense de ce qu'on pourrait appeler des habitats (humains ou naturels) et sur l'action citoyenne de tous ceux qui se sentaient liés à ces habitats. Elle a donc eu un caractère largement local, parfois même centré sur la défense d'un espace quasiment privé, d'un cocon protecteur. Le premier risque c'est celui-là, celui de l'autarcie, de la construction d'espaces locaux séparés et sans solidarités spatiales et sociales ; le risque de ce que j'appellerais l'éco village autarcique dans la banlieue riche de la ville où l'on va travailler.

Cela n'a cependant été possible que parce que tous ces acteurs localisés se sont fédérés, ont montré que les enjeux n'étaient pas que locaux, que les territoires étaient dépendants les uns des autres, comme l'aval est dépendant de l'amont dans un bassin hydrographique. Ils ont ainsi progressivement obtenu qu'au-delà de l'étude d'impact (forcément localisée), on développe des politiques globales, des objectifs ambitieux. En même temps, un certain nombre de constats scientifiques ont montré que l'environnement était global, que le climat, la biodiversité devaient être

vus comme des systèmes globalisés auxquels seules des politiques également globalisées pouvaient répondre.

Ces politiques sont aujourd'hui en plein développement ; elles ambitionnent de traiter les problèmes qu'on appelle *globaux*. Mais le deuxième risque est là, c'est celui de politiques construites sur le seul appareillage scientifique et technique qui cache, derrière l'apparente objectivité des chiffres, des choix spécifiques. Mais surtout, le risque est celui d'une déterritorialisation de l'environnement. Par déterritorialisation, j'entends le fait de couper les liens concrets d'une population avec les espaces concrets, les espaces sociaux comme les écosystèmes, où elle déploie son existence. Or, et c'est sans doute là que peut se déployer une nouvelle ruralité, il n'y a pas d'environnement sans qu'il soit approprié et pris en charge par des humains organisés. Une rivière, un ruisseau ou un fleuve, une forêt, un marais, comme un quartier, une place, une rue sont à la fois des éléments, des composantes d'un système, mais ils sont aussi des espaces concrets où se déploient des espèces, où interagissent des êtres humains et non humains, espaces concrets qui doivent être vivables pour eux, sous peine de ne pas être entretenus.

J'ai visité, toujours avec mes étudiants, il y a deux ans une petite vallée de la Haute Marne. La petite rivière faisait l'objet d'une controverse animée. D'un côté un bureau d'études, bref des experts, chargé d'élaborer un projet de restauration écologique de la rivière. Or, cette petite rivière avait depuis deux siècles été transformée, dotée de petits barrages, de biefs pour alimenter des petits moulins ou des industries. Tout cela n'avait plus d'usages actuels. Mais cette rivière aménagée, c'était celle que les gens aimaient, celle que les pêcheurs préféraient, celle qu'ils entretenaient. Lui rendre un cours plus naturel, plus rapide, aurait peut-être eu l'avantage de pouvoir en faire un site international de pêche sportive, mais les aurait dépossédés de leur rivière et beaucoup d'entre eux déploreraient qu'on ne privilégie pas la construction d'une station d'épuration... que chacun voulait évidemment dans l'autre village. Cet exemple peut n'être qu'une anecdote, mais il illustre le caractère forcément politique de la gestion de l'environnement. Il fallait choisir entre différents modèles de rivière, ce qui impliquait différentes formes de gestion, différents réseaux de valorisation, différents bénéficiaires aussi.

C'est dans cette tension entre autonomie et interdépendance, entre espace propre et approprié et solidarité plus large que le devenir de la ruralité prendra place.

C'est sans doute la tâche difficile d'une éducation à l'environnement que de former à la fois à la solidarité et aux règles qu'elle implique et à l'autonomie et l'originalité qui sont garantes du maintien de la diversité.

Les auteurs

Danièle Antoine est ingénieur civil architecte. Elle est responsable de l'équipe d'assistance architecturale et urbanistique de la Fondation rurale de Wallonie qui travaille dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine en lien avec les opérations de développement rural. Elle est également administrateur-délégué de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.

Dimitri Belayew, géographe, est assistant de recherche au département de géographie des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, maître-assistant en didactique de la géographie à la Haute École Léonard de Vinci (ENCBW, Louvain-la-Neuve) et professeur dans le master en architecture du paysage à l'Institut Supérieur Industriel agronomique - Gembloux. Son enseignement et ses recherches portent sur la didactique de la géographie dans le champ des sciences humaines, l'approche interdisciplinaire des structures et dynamiques territoriales et l'analyse des paysages.

Jean-Marie Bouquiaux est docteur en sciences agronomiques. Il est chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain où il enseigne la gestion de l'exploitation agricole. Il est premier attaché au Service public de Wallonie à la direction de l'analyse économique agricole de la Direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement.

Daniel Burnotte est licencié en politique économique et sociale. Chargé de mission au sein de la cellule d'animation du Réseau wallon de développement rural, il est aussi administrateur-délégué de Tr@me Scrl, bureau spécialisé dans l'accompagnement de stratégies de développement territorial.

Marc Fichers, ingénieur industriel horticole, est secrétaire général de Nature et Progrès, organisation de promotion de l'agriculture biologique et de l'éco-bioconstruction.

Michel Letocart est ingénieur forestier diplômé de l'Université catholique de Louvain. Il est directeur honoraire au Département de la nature et des forêts à Malmédy et président de l'association Pro Silva Wallonie.

Luc Maréchal est maître en sciences économiques et sociales. Il a été inspecteur général et directeur général ff à la Région wallonne. Ses activités tant administratives que de recherches ont porté sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire de l'échelle communale au niveau européen ainsi que sur la mobilité et le transport, essentiellement le chemin de fer et la mobilité douce. Il est actuellement consultant en développement et en prospective territoriale.

Marc Mormont est sociologue et docteur en sciences de l'environnement. Il enseigne à l'Université de Liège la sociologie de l'environnement. Ses travaux de recherche portent principalement sur les formes d'action collective dans la gestion de l'environnement et sur les rapports entre connaissances et action publique.

Caroline Sappia, historienne, est directrice adjointe de la Fondation Wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet. Elle est également assistante à l'Université catholique de Louvain.

Philippe Soutmans, licencié en politique économique et sociale, est maître-assistant au département pédagogique de la Haute École Léonard de Vinci (ENCBW, Louvain-la-Neuve). Chargé de la formation des futurs enseignants en histoire, géographie et sciences sociales, il a participé à la publication de manuels scolaires. Engagé activement dans sa commune rurale, il s'est intéressé au développement durable et à la ruralité d'aujourd'hui.

Pierre-Alain Tallier est docteur en histoire contemporaine, chef de la section « Archives contemporaines » aux Archives générales du Royaume. Il est l'auteur de plusieurs publications (ouvrages de synthèse, articles, inventaires d'archives) en lien avec l'histoire des forêts et des propriétaires forestiers en Belgique.

Denise Van Dam est psychologue et docteur en sociologie. Elle est chargée de cours aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, où elle coordonne le groupe Développement durable. Ses recherches portent essentiellement sur l'agriculture biologique.

Christian Vandermotten est docteur en sciences géographiques et licencié en urbanisme. Il est professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles et membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Ses recherches portent en particulier sur l'économie régionale et le développement territorial en Europe et en Belgique. Il travaille aussi sur les problématiques urbaines. Il a codirigé un ouvrage sur l'évolution des paysages belges depuis la fin du XVIII^e siècle.

Table des matières

Avant-propos. Le développement durable et la ruralité en Wallonie.....	7
<i>Caroline Sappia</i>	
Introduction.....	13
<i>Denise Van Dam</i>	
La campagne dans tous ses états. Un état des lieux des structures territoriales rurales wallonnes.....	19
<i>Dimitri Belayev</i>	
Mutations profondes et permanences des paysages ruraux du XVIII ^e siècle à aujourd'hui.....	37
<i>Christian Vandermotten et Claire Neuray</i>	
La nouvelle société rurale	63
<i>Philippe Soutmans</i>	
La coordination des acteurs du développement rural et le développement durable.....	75
<i>Daniel Burnotte</i>	
Habiter à la campagne, entre développement durable et reconfigurations du territoire wallon	85
<i>Luc Maréchal</i>	
Le bâti en milieu rural : un urbanisme durable à réinventer	97
<i>Danièle Antoine</i>	
Évolution de l'agriculture en Région wallonne	111
<i>Jean-Marie Bouquiaux</i>	

L'agriculture biologique : un potentiel de développement.....	123
<i>Marc Fichers</i>	
Trois siècles d'histoire et d'évolution des forêts belges (XVIII ^e -XX ^e siècle)	129
<i>Pierre-Alain Tallier</i>	
Quelles forêts pour demain ?.....	141
<i>Michel Letocart</i>	
En guise de conclusion. L'environnement rural dans tous ses niveaux : globalisation et écologisation des campagnes.....	157
<i>Marc Mormont</i>	
Les auteurs.....	167
Table des matières	171